

106/296

Procès Verbaux  
Rapports.



Commission de Contrôle  
des Théâtres Municipaux

mandat Gaisie 1947/1953.

- Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux -

Réunion du 7 SEPTEMBRE 1948

PROCES-VERBAL



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie le 7 Septembre 1948 à 18 heures 15 dans le cabinet de M. LEFEBVRE, Secrétaire général adjoint de la Mairie.

Etaient présents: Mlle MARTINACHE, adjointe au Maire  
M.M. PAGET, adjoint au Maire  
ROMBAUT, d°  
MAIRE, d°  
DUMONT, conseiller municipal  
FRADY, conseiller technique  
GRANGEON, secrétaire général  
LEFEBVRE, secrétaire général adjoint  
THIBAUT, contrôleur financier

S'était excusé : M. G. ROUSSEAU, conseiller municipal.

M<sup>e</sup> ROMBAUT ouvre la séance et propose d'attendre jusqu'à 19 heures pour procéder à l'élection du Président de la Commission afin que Me MARTINACHE, qui n'est pas encore arrivée, puisse éventuellement y participer.

Le procès-verbal de la dernière réunion est alors soumis à l'examen de la Commission qui n'émet aucune observation particulière et l'adopte unanimement.

A 19 heures, l'élection du Président de la Commission a lieu à bulletins secrets. M. le Professeur PAGET, seul candidat, est élu par 8 voix sur 8 présents.

M. PAGET remercie les membres de la Commission; il espère que les réunions se dérouleront toujours dans une atmosphère sinon de cordialité, du moins de parfaite courtoisie.

Puis M. GUENOT est prié de prendre place.

Dès son entrée, M. GUENOT tient à donner connaissance d'une lettre qu'il a adressée à M. le Maire et par laquelle il s'insurge contre la présence de M. FRADY à la Commission. Le Président ne croit pas devoir laisser continuer la lecture de cette lettre jusqu'à son point final. Appuyé par Me ROMBAUT qui affirme que l'attitude de M. FRADY ne soulève aucune critique, il informe

...../

M. GUENOT que les membres de la Commission ont été désignés, y compris M. FRADY, par le Conseil Municipal dont la décision ne peut être contestée et doit être appliquée; que d'autre part, M. GUENOT peut et doit faire confiance à la Commission qui ne laissera en aucun cas porter atteinte à la dignité du Directeur ou à la bonne marche des théâtres.

Me MARTINACHE, retenue par ses obligations professionnelles, s'excuse de son retard et prend place au sein de la Commission. Le Président la met rapidement au courant des discussions antérieures à son arrivée et il est ensuite procédé à l'examen des projets présentés par M. GUENOT et pour lesquels la Commission n'avait pas pris définitivement position au cours de sa première réunion.

Conditions d'engagement des divers artistes.-

M. PRUVOST Père - M. GUENOT qui en fait un vif éloge, désirerait que M. PRUVOST puisse le seconder efficacement en toutes occasions et qu'à cet effet, il lui soit attribué un titre lui permettant d'exercer ses fonctions avec l'autorité afférente à l'emploi.

La Commission estime que rien ne s'oppose, en principe, à ce que M. GUENOT se fasse aider dans sa tâche mais qu'elle ne peut agréer ce projet dans son ensemble.

M. PRUVOST pourra être engagé en qualité de comique marqué aux appointements de 30.000 francs par mois et le Directeur aura la possibilité d'utiliser ses services à la fois sur les plans technique et administratif.

M. CANEVARY - Grand premier comique et régisseur général de "Sébastopol".

La Commission maintient sa proposition, soit 60.000 francs pour les deux emplois et pour un nombre illimité de cachets.

M. PRUVOST Fils - Petits rôles.  
Cet artiste peut être engagé aux conditions suivantes : 20.000 francs par mois pour un nombre illimité de cachets.

Mlle RIEDINGER - 2ème chanteuse.  
Maintien des conditions proposées lors de la dernière réunion, soit 35.000 francs par mois pour un nombre illimité de cachets et quels que soient les rôles distribués.

M. LUST - 2ème régisseur -opéra.  
Sa rémunération est fixée à 21.580 francs par mois.

Mlle ESCALON - Petits rôles.  
Il s'agit d'une débutante qui peut être engagée à raison de 15.000 francs par mois quels que soient le nombre de cachets et les rôles distribués.

Mme DROUIN -

Cette artiste est l'épouse de l'actuel baryton d'opéra comique.

Elle faisait partie du cadre des chœurs de l'opéra comique et M. GUENOT estime qu'elle peut faire une excellente 2ème chanteuse - La Commission donne avis favorable aux appointements de 26.000 francs.

Mlle JACONE -

2ème chanteuse fantaisiste.

M. GUENOT espère pouvoir s'attacher cette artiste qui se trouve actuellement à Marseille mais n'a pu encore débattre les conditions d'engagement.

Conventions collectives : musiciens, choristes, danseuses -

M. GUENOT a fait parvenir à M. GRANGEON les conventions collectives des choristes et danseuses. Les intéressés ont signé les conventions mais apportent quelques réserves et espèrent que la Commission de Contrôle accueillera favorablement leurs revendications. Sur sa proposition, M. GRANGEON est chargé d'examiner les points litigieux et de faire toutes propositions à la Commission.

Les musiciens n'ont pas encore signé les conventions et M. GUENOT ne peut donner aucune indication précise quant aux revendications qu'ils ont à formuler.

Costumier - Accessoiriste - Perruquier -

M. GUENOT fera parvenir les contrats de location au Président de la Commission.

Locations de salles -

Les salles pourront être données en location sur les bases suivantes en ce qui concerne les spectacles lyriques, de comédie ou de music-hall :

- opéra - 25% à 30% sur la recette, avec minimum de perception de 30.000 francs.
  - Sébastopol-25% à 30% sur la recette, avec minimum de perception de 20.000 francs.
- (étant entendu que le 25% ne sera accordé qu'à titre exceptionnel.)

Le taux des salles louées pour conférences, concerts, etc... (spectacles ne nécessitant que peu ou pas de machinerie) sera fixé par le Directeur en accord avec le Président de la Commission de Contrôle.

Spectacles représentés en Octobre. Artistes en représentation-  
Théâtre Sébastopol :

dimanche	3 Octobre	-matinée	Location de salle- <u>Amicales</u>
samedi	9 Octobre	-soirée	<u>laïques</u> -
dimanche	10 Oct.	-matinée & soirée	{ <u>VAISES de VIENNE</u>
lundi	11 Octobre	-soirée	
mardi	12 Octobre	-soirée	CONCERT (Semaine glorieuse)

.... /

dimanche 17 Oct. -matinée & soirée ( LA MASCOTTE  
 lundi 18 Octobre - soirée ( LA MASCOTTE  
 dimanche 24 Oct. -matinée & soirée ( REVE de VALSE  
 lundi 25 Octobre - soirée ( REVE de VALSE  
 dimanche 31 Octobre -matinée ( MONSIEUR BEUCAIRE  
 - soirée ( MONSIEUR BEUCAIRE

Opéra : Programme 1er mois - Saison 1948, 1949

jeudi 30 Septembre 1948 - AIDA VERDIÈRE - 25.000  
 dimanche 3 Octobre -matinée - AIDA LEFORT - 25.000  
 CAMART - 15.000  
 FORET ou UGO UGARO (instancé)  
 samedi 2 Octobre -soirée -LE BARBIER DE SEVILLE  
 dimanche 3 Octobre -soirée DENS - 18.000  
 MONDA MILLION 17.000  
 mardi 5 Octobre -soirée -LA DAME AUX CAMELIAS  
 (Edwige Feuillère)  
 pourcentage : 70/30  
 mercredi 6 Octobre -soirée - RIGOLETTO  
 jeudi 7 Octobre -soirée DENS - 18.000  
 MONDA MILLION - 17.000  
 SAINT COME - 17.000  
 vendredi 8 Octobre -soirée -SILHOUETTE 49 (Adrien Adrius)  
 pourcentage : 70/30  
 dimanche 10 Octobre -matinée -MAISON DE POUPEE (Ludmilla Pitoëff)  
 pourcentage : 70,30  
 lundi 11 Octobre -soirée -MAISON DU PRINTEMPS  
 (Lucien Baroux)  
 pourcentage : 70/30  
 mardi 12 Octobre -soirée -INTERDIT AU PUBLIC (Mary Marquet)  
 mercredi 13 Octobre -soirée -LA TOSCA  
 jeudi 14 Octobre -soirée Germaine PAPE ou Josée CASTALDELLI  
 BECOURT - 12.000  
 CABANEL (?)  
 jeudi 14 Octobre -matinée classique -Pierre BERTIN (?)  
 samedi 16 Octobre -soirée -GALA CHOREGRAPHIQUE  
 (Corps de ballet des théâtres)  
 mercredi 20 Octobre -soirée -MIREILLE  
 jeudi 21 Octobre -soirée Jane ROLLANT - 18.000  
 SAINT COME - 17.000  
 lundi 25 Octobre -soirée -CONCERT DU CONSERVATOIRE -Enesco -  
 mercredi 27 Octobre -soirée -CARMEN  
 jeudi 28 Octobre -soirée Edith JACQUES - 17.000  
 JANE ROLLANT - 18.000  
 René BONNEVAL 22.000

Questions diverses.-

1) - M. GRANGEON informe la Commission que le Cahier des charges qui a été envoyé pour avis au Ministère de l'Education Nationale a été approuvé provisoirement par la Préfecture, pour les mois d'Août et Septembre afin de permettre le règlement des salaires du personnel. Mais la délibération du Conseil Municipal portant nomination du Directeur n'ayant pas encore reçu la même approbation, l'avance de 2 millions et la subvention de 2 millions et demi ne peuvent être virées au compte bancaire et le règlement des salaires ne peut ainsi être effectué. M. THIBAUT estime qu'une démarche auprès de Mlle LAURENT Chef de Division à la Direction des Spectacles et de la Musique s'avère indispensable et urgente. Le Cahier des charges contient une réserve par laquelle la Ville entend régler son effort financier sur celui de l'Etat, et son approbation par le Ministère peut intervenir rapidement, à son avis, si les explications nécessaires sont fournies au service intéressé. La Commission se rallie à la proposition. M. le Professeur PAGET et Me ROUBAUT effectueront éventuellement le déplacement à cet effet.

2) - Tramways - Le personnel et des spectateurs ont demandé à M. GUENOT de vouloir bien intervenir auprès des compagnies intéressées pour obtenir a/ que le service des tramways soit prolongé jusqu'à la fin du spectacle; b/ que le double tarif ne soit pas appliqué au personnel sur présentation de sa carte professionnelle.

M. GRANGEON et M. GUENOT sont chargés de présenter ces demandes aux compagnies de Tramways de Lille et de Roubaix-Tourcoing.

3) - Bureau de location à Tourcoing - Certains habitués des théâtres lillois sollicitent la création d'un bureau de location à Tourcoing. Devant les complications et les frais qu'entraînerait cette innovation, les places pouvant d'autre part être retenues par téléphone, la Commission décide de ne pas donner suite à ce projet.

4) - Orchestre - Les musiciens n'ont repris les répétitions que le 9 Août au lieu du 2 et M. GUENOT demande s'il y a lieu de défalquer du salaire les jours d'absence. Il précise que le nombre de répétitions a néanmoins été normal et que le travail d'ensemble n'a pas souffert. La Commission émet un avis favorable au règlement intégral du mois d'Août.

5) - Demandes d'emploi - Mme LECAILLE, qui faisait partie de la troupe la saison dernière, sollicite son rengagement. La Commission maintient la décision de rejet qu'elle avait émise au cours de sa précédente réunion.

Mme BOONE - Choriste non rengagée sur proposition de M. GUENOT - Le Président verra M. le Maire qui étudie actuellement ce cas particulier.

M. HENRION René - sollicite un emploi de coursier aux théâtres.  
La Commission décide de ne pas donner suite.

6) - Création d'un bar à l'Opéra - Sous certaines conditions à débattre, M. BERNARD serait désireux d'installer un bar au fumoir de l'Opéra.

Pour différentes raisons, la Commission estime ne pouvoir réserver une suite favorable à cette proposition.

7) - Publicité - M. REUBREZ, Président du Syndicat d'initiative offre, sous réserve du remboursement de ses frais de déplacement, d'effectuer en faveur des théâtres une propagande intense et profitable grâce à ses nombreuses relations et à sa compétence en matière "publicité".

La Commission ne croit pas utile de faire appel à son concours.

8) - Vestiaire - M. GUENOT regrette que la concession des vestiaires et W.C. ait été consentie pour un chiffre dérisoire. Cette concession prenant fin avec la saison 1948-1949, les conditions seront revues dans un sens plus favorable aux intérêts de la Ville.

9) - Servitudes - M. ERADY demande si, au titre de membre de la Commission de Contrôle, il peut prétendre à une servitude et dans le cas contraire, si 25 années de direction des théâtres lillois ne lui donnent pas le droit à cette faveur. M. PAGET estime tout à fait logique que M. ERADY puisse bénéficier d'une servitude qui est d'ailleurs accordée à tous les membres de la Commission.

10) - Compte d'exploitation saison 1947-1948 - M. THIBAUT donne lecture du compte d'exploitation de la saison 1947-1948, qui est adopté dans son ensemble. Ce rapport sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

x  
x x

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Professeur PAGET, Président remercie les membres de la Commission. Après un échange de vues, il est décidé que la prochaine réunion aura lieu le Mardi 5 Octobre à 19 heures.

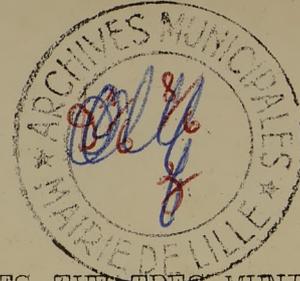
La séance est levée à 22 heures 15.

Hôtel de Ville, le 13 Septembre 1948.

Le Président :

M. PAGET.

M. Grangeon  
Secrétaire Général



3

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 5 Octobre 1948

PROCES VERBAL

La Commission de contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie le mardi 5 Octobre 1948 à 19 heures dans la salle du Conseil d'Administration, sous la présidence de M. le Professeur Paget, adjoint au Maire.

Etaient présents: Mlle Martinache, Adjoint au Maire,  
M.M. Paget, d°  
Rombaut d°  
Maire d°  
Dumont, Conseiller Municipal,  
G. Rousseaux, d°  
Grangeon, Secrétaire Général  
Lefebvre, Secrétaire Général adjoint  
Frady, Conseiller Technique  
Thibaut, Contrôleur financier

Assistaient à la réunion: M.M. Guénot, Directeur des Théâtres Municipaux, à titre consultatif, et Lallau, Chef de Bureau, Secrétaire de séance.

M. le Professeur Paget ouvre la séance. Le procès-verbal de la réunion du 7 Septembre qui a été envoyé à chacun des membres ne suscite aucune observation et est adopté.

L'ordre du jour appelle :

I°- Signature des Contrats des Artistes.

Les cas de différents artistes sont examinés un à un et font l'objet d'échanges de vues.

a) Mlle Riedinger - 2<sup>me</sup> chanteuse des premières.

Dans sa réunion précédente, la Commission avait décidé les conditions suivantes: 35.000 frs par mois pour un nombre illimité de cachets et quels que soient les rôles distribués.

Mlle Riedinger demande 40.000 frs pour un nombre illimité de cachets.

La Commission décide de lui donner satisfaction.

b) M. SCHELLIER - Tère basse Opéra.

Il avait été décidé que cet artiste toucherait 50.000 Frs pour 10 représentations sous réserve qu'il serait mis à l'essai dans des rôles de premier plan.

M. Scellier demande 50.000 Frs pour huit représentations.

La Commission admet définitivement cet artiste et décide de maintenir le chiffre primitivement fixé, soit 50.000 Frs pour 10 représentations.

c) M. PRUVOST Georges - petits rôles - utilités.

Cet artiste devait être engagé à 20.000 Frs. Il a demandé un nouvel examen de sa situation, mais la Commission est d'accord pour le maintenir à 20.000 Frs.

d) M. CANEVARY - Grand premier comique et régisseur général du "Sébastopol".

Il avait été décidé de lui accorder 60.000 Frs pour un nombre illimité de cachets, c'est-à-dire 50.000 Frs comme grand premier comique et 10.000 Frs pour l'emploi de régisseur.

Cet artiste demande de revoir sa situation.

Quelques membres de la Commission manifestent la crainte qu'à la lumière des rectifications opérées aujourd'hui, de nouvelles revendications se fassent jour et que la Commission se trouve entraînée dans des positions difficiles.

Aussi, ce n'est qu'à la majorité qu'il est décidé d'accorder à M. CANEVARY le chiffre de 65.000 pour un nombre illimité de cachets, soit 50.000 Frs comme grand premier comique et 15.000 Frs comme régisseur.

A la suite de cette discussion, M. Thibaut, contrôleur financier, demande des précisions sur les points suivants :

1.- Indemnité exceptionnelle de 2.500 Frs : les contrats des artistes n'étaient pas signés; les intéressés étaient quand même au travail quoiqu'à l'essai. Il semble donc, après discussion, qu'il n'y ait aucun doute et que les artistes doivent percevoir l'indemnité exceptionnelle de 2.500 Frs.

2.- modification de l'art. 2 de certains contrats d'artistes. cette modification n'a été opérée que pour les seconds emplois pour lesquels on fournit les costumes.

La Commission reprend l'examen des cas de certains artistes.

e) M. DROUIN - 1er baryton Opéra

La Commission a décidé 50.000 Frs sans précision.

Il conviendrait donc de souligner qu'elle a fixé 50.000 Frs pour 15 représentations.

f) Melle DES HAYES - Ière danseuse étoile

Cette artiste demande 35.000 Frs

La Commission, après discussion, décide de lui accorder 30.000 Frs avec possibilité de révision dans le cas où cette artiste affirmerait une classe équivalente à celle de Melle Nazelly.

g) Mme DUXY - desclauzas

Il avait été prévu de lui allouer 35.000 Frs, mais cette artiste ne s'est pas révélée à la hauteur de la situation.

Après discussion la Commission décide de lui attribuer seulement le minimum syndical, c'est à dire 30.500 Frs.

h) M. TEXIER - 2ème Basse

La Commission avait primitivement décidé 30.000 Frs pour un nombre illimité de cachets. Le contrôleur financier signale que le contrat stipule 30.000 Frs pour 15 représentations.

De plus, l'intéressé a déjà été défaillant pour enroutement.

La Commission décide qu'il devra subir l'examen d'un oto-rhino-laryngologiste et que la signature du contrat sera subordonnée à l'accomplissement de cette formalité.

i) M. ANDRIANI - 2ème trial

L'intéressé demande 31.300 Frs pour 15 représentations.  
La Commission donne son accord.

j) M. JACONE - Comique marqué

Cet artiste demande 25.000 Frs.  
La Commission décide de lui accorder 22.000 Frs.

k) M. DELFOSSE Elie - 2ème Ténor Opéra.

Il demande 26.000 Frs.  
La Commission donne son accord.

l) M. VILLARS - 2ème baryton.

Il demande 26.000 Frs.  
La Commission donne son accord.

m) M. TELLIER - Chef d'Orchestre opérette.

Il avait été décidé de lui allouer 45.000 Frs comme à son prédécesseur. L'intéressé demande 50.000 Frs pour services illimités.

La Commission donne son accord.

n) M. VANSTEENKISTE - 2e régisseur opérette.

La Commission est d'accord pour lui allouer 21.580 Frs .

o) M. DEROJA - Régisseur général Opéra .

Il avait été prévu 45.000 Frs  
L'intéressé demande 50.000 Frs  
La Commission donne son accord .

p) Melle RANSON - 3e chanteuse

Le contrat de cette artiste a été résilié le 6 septembre 1948 (soir).

La Commission décide de lui payer le mois d'Août .

M. Thibaut, contrôleur financier, signale pour terminer cet examen que nous comptons un total de 19 artistes .

-----  
2°- CONVENTIONS COLLECTIVES : Musiciens, choristes, danseuses.

A- Conventions collectives des choristes et danseuses.

M. Grangeon a reçu les conventions collectives des choristes et danseuses qui ont formulé, dans une lettre, leurs revendications. Celles-ci sont immédiatement examinées par la Commission :

a) Sécurité Sociale :

Ils demandent à bénéficier du congé de maladie tel qu'il est attribué au personnel de la Radio .

La Commission ne peut accueillir favorablement cette requête.

b) approbation de la convention par les organismes syndicaux: les intéressés ont toujours la possibilité de leur communiquer les conventions, mais la question ne regarde aucunement la commission.

c) attribution de chaussons de danse

La Commission est d'accord pour attribuer aux danseuses 3 paires de chaussons par mois. Les élèves de l'Ecole de danse sont exclus de cette mesure de bienveillance .

d) indemnité pour frais de maquillage

La Commission accorde aux danseuses une indemnité mensuelle de 500 Frs pour frais de maquillage .

.....

e) indemnité de double loyer

Les danseuses qui viennent de l'extérieur demandent une indemnité mensuelle de 1000 Frs pour double loyer. Après un échange de vues, la commission décide de ne pas donner suite à cette demande.

B - Conventions collectives des musiciens.

M. GRANGEON n'est pas encore en possession des conventions collectives des musiciens et on ne peut avoir aucune idée des revendications qu'ils seraient susceptibles de formuler.

M. le Professeur PAGET va insister pour que les conventions collectives des musiciens nous soient remises dans les moindres délais. Il décide également de convoquer M. PRETRE, Chef d'Orchestre Opéra, pour examiner la question des musiciens qui se font remplacer.

M. THIBAUT attire l'attention de la Commission sur le fait que les musiciens de scène qui ont joué dans "AIDA" réclament le salaire d'un musicien de 3<sup>e</sup> catégorie, alors que la convention collective l'a fixé à 250 Frs par cachet.

3° - SPECTACLES REPRESENTES EN OCTOBRE ET EN NOVEMBRE.

En application des dispositions de l'article 15 du Cahier des charges, M. GUENOT donne lecture de la liste des spectacles représentés en Octobre et Novembre 1948 :

THEATRE SEBASTOPOL.

Samedi 9 Octobre matinée .....	VALSE DE VIENNE (Vieux Travailleurs)
	Suzy DESCHAUX (10.000 F. par représentation)
Samedi 9 soirée .....	id
Dimanche 10 matinée et soirée ...	id
Lundi 11 soirée .....	id
Mardi 12 soirée .....	LA MAISON DU PRINTEMPS (RASIMI) 75/25 % minimum 20.000 Frs
Dimanche 17 matinée et soirée ...	LA MASCOTTE (Suzy DESCHAUX - 10.000 Frs)
Lundi 18 soirée .....	id
Dimanche 24 matinée et soirée ...	REVE DE VALSE
Lundi 25 soirée .....	id
Dimanche 31 matinée et soirée ...	MONSIEUR BEUCAIRE
Jeudi 1er Novembre matinée .....	RADIO-Conditions ?
Dimanche 7 matinée et soirée ...	LA VEUVE JOYEUSE
Mercredi 10 au Mardi 16 .....	CONCERT MAYOL - 75/25 % - Minimum 20.000 Frs par représentation
Jeudi 19 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES - Conditions ?
Dimanche 21 matinée et soirée	LA TERESINA

Théâtre de l'Opéra

Mardi 6 Octobre soirée .....	Rigoletto - Michel Dens	20.000 f
	Monda Million	17.000 f
Jeudi 7 soirée .....	d° Saint Come	17.000 f
Vendredi 8 soirée .....	Silhouette-49 70/30 % minimum	50.000 f
Mercredi 13 soirée .....	La Tosca- Henri Becourt	12.000 f
	Josée Castaldelli	
Jeudi 14 soirée .....	d° Fernand Deguël	
Samedi 16 soirée .....	Bal British Legion	
Mercredi 20 soirée .....	Mireille - 18.000 f	Jane Rolland
Jeudi 21 soirée .....	d°	17.000 f Saint Come
Samedi 23 soirée .....	La Dome aux Camélias 75/25%-minimum	
Dimanche 24 matinée et soirée .....	d°	30.000 par représentation
Lundi 25 soirée .....	Concert a ec Enesco- Conditions ?	
Mercredi 27 soirée .....	Carmen - Edith Jacques -	17.000 f
	René Bonneval -	22.000 f
Jeudi 28 soirée .....	Carmen - Jane Rolland -	18.000 f
Mercredi 3 Novembre soirée .....	Manon - Lillie Grandval -	20.000 f
Jeudi 4 Novembre soirée .....	d° -Louis Arnoult -	20.000 f
Samedi 6 soirée .....	Internes des Hôpitaux - Conditions	
Jeudi 11 matinée et soirée.....	Fille Tambour Major Pernet	25.000 f
Dimanche 14 matinée et soirée .....	d° Fouchy	15.000 f
Samedi 13 soirée .....	Rasini -70/30% minimum	30.000 f
Mercredi 17 soirée .....	Lakmé Lucienne Denat -	20.000 f
Jeudi 18 soirée .....	d°	
Samedi 20 soirée .....	Romance - 70/30 % minimum	30.000 f
Mercredi 24 soirée .....	Faust - Laroze	
Jeudi 25 soirée .....	d° Pernet -	25.000 f
Dimanche 28 matinée et soirée .....	d°	

La Commission adopte ses programmes.

4° - Questions diverses

a) Théâtre gratuit aux secourus et indigents

M. ROUSSEAU signale l'intérêt de ces représentations gratuites aux yeux des bénéficiaires : Vieux Travailleurs, secourus, indigents, etc...

M. le Professeur Paget fait connaître qu'une représentation de cette sorte est prévue toutes les six semaines. Il précise que, de cette manière, on restera toujours dans la moyenne annuelle de ces représentations depuis la libération :

saïson 1945 - 1946 .....	7
saïson 1946-1947 .....	II

b) servitudes des membres de la Commission

M. Rousseau proteste au sujet des servitudes qui lui sont attribuées; absent de Lille et ne pouvant en disposer lui-même, elles lui ont été reprises et mises en location.

M. le Professeur Paget lui fait des excuses pour une

fausse manœuvre qu'il déplore tout le premier et estime légitime de réserver à M. Rousseaux les servitudes qu'on lui a attribuées.

c) Tramways

M. Thibaut rappelle que le personnel et des spectateurs ont demandé qu'on intervienne auprès des compagnies intéressées pour obtenir: 1) que le service des tramways soit prolongé jusqu'à la fin du spectacle; 2) que le double tarif ne soit pas appliqué au personnel sur présentation de sa carte professionnelle.

M. Guenot déclare avoir essayé un refus en ce qui concerne le personnel.

M. Grangeon n'est en possession d'aucune réponse à ce sujet et estime qu'il conviendrait de procéder à une nouvelle intervention.

d) Décors du Théâtre Sébastopol

M. Dumont parle des décors du Sébastopol qu'il serait bon d'entretenir. C'est une tâche qui incombe à l'atelier des décors dirigé par M. Molière qui doit s'occuper des décors de l'Opéra, mais aussi de ceux du Sébastopol.

e) Désidérata du syndicat des choristes

Le syndicat des choristes présente des desiderata: demande d'un bulletin de paie, octroi de l'indemnité exceptionnelle de 2500 frs, fourniture de brocs et seaux pour le démaquillage.

La solution de ces problèmes se trouve à l'échelon administratif et ils doivent être transmis aux services municipaux compétents.

f) Coursier pour la direction des Théâtres Municipaux

M. Guenot signale que la présence d'un coursier serait nécessaire à la direction des Théâtres; les relations avec la Mairie, le dépôt des affiches, etc... incomberaient à ce petit agent.

M. le Professeur PAGET estime qu'un coursier de la Mairie pourrait être détaché auprès des théâtres chaque semaine un temps à déterminer.

g) Pour étudier les artistes

M. Rousseaux suggère l'établissement d'un roulement entre les membres de la Commission de Contrôle pour leur permettre d'étudier tous les artistes.

M. le Professeur PAGET abonde dans ce sens et il est décidé, sur sa proposition, et en accord avec M. Guenot de mettre à la disposition des membres de la Commission, en dehors de leurs jours:

à l'Opéra: 4 places dans la loge de la Radio  
au Sébastopol: 2 places dans la loge du directeur

h) Cas de M. ALLART, régisseur d'Orchestre

Le rôle de M. ALLART consiste à faire l'appel des musiciens, établir les rôles, et les tours de services, de répétitions. Pour ce travail, il touche 10.500 frs.

La Commission reste assez sceptique sur l'utilité de l'emploi et son opinion est faite sur la façon dont le poste est tenu. Aussi, elle décide sa suppression.

i) CYCLORAMA

M. Guenot signale qu'il serait nécessaire de procéder au remplacement du câble.

La Commission décide d'alerter le Service des Travaux (M. Lenoire) qui devra faire parvenir à la Maison Frémicourt à Phalempin, les dimensions dudit câble: longueur, diamètre.

Enfin, M. Guenot fait état d'une protestation de la Directrice de l'Ecole Récanier au sujet de l'Ecole de Danse, d'une demande de spectateurs réclamant des dossiers aux stropontins, et des insuffisances en personnel: femmes de ménage et électricien.

BILAN PROVISOIRE DE L'EXPLOITATION DES THEATRES MUNICIPAL

M. le Professeur PAGET invite M. Thibaut, contrôleur financier à faire connaître le bilan provisoire de l'exploitation des Théâtres Municipaux.

Voici les chiffres établis par le contrôleur financier.

Dépenses

a) bordereaux, costumier, éditeur, matériel, impression, affiches, frais généraux, troupes artistes en représentation .....	3.392.839
b) machinistes, musiciens, choristes, danseuses: .....	7.157.767
c) directeur, personnel administratif .....	218.236
	<u>10.768.842</u>
Assurances, éclairage, entretien des bâtiments patente .....	300.000
total des dépenses.....	<u>11.068.842F</u>

Recettes

Recettes ..... 2.034.366

Déficit ..... 9.034.476

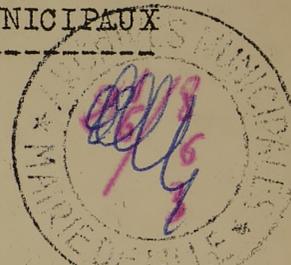
-----  
L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
à 21 h 20.

Le Président,  
Professeur M. PAGET .

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 14 Octobre 1948

PROCES-VERBAL



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie le Jeudi 14 Octobre 1948 à 18 heures dans la salle du Conseil d'Administration sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Melle MARTINACHE, Adjoint au Maire  
M.M. PAGET d°  
ROMBAUT d°  
MAIRE d°  
DUMONT, Conseiller Municipal  
G. ROUSSEAUX d°  
GRANGEON, Secrétaire général  
LEFEBVRE, d° d° adjoint  
FRADY, Conseiller technique  
THIBAUT, Contrôleur Financier

Assistaient à la réunion : M.M. GUENOT, Directeur des Théâtres Municipaux, à titre consultatif, et LALLAU, Chef de Bureau, Secrétaire de séance.

M. le Professeur PAGET ouvre la séance et demande si la lecture du Procès-Verbal de la réunion du 5 Octobre suscite des observations.

M. le Maire demande qu'il soit bien précisé que les ateliers de décors s'occupent des décors des deux théâtres, car la première rédaction ne lui apparaît pas assez nette.

Il donne, en outre, quelques indications relatives au cyclorama.

La Maison Fremicourt, de Phalempin, fournira un câble dont elle assurera le montage. Ses spécialistes ont donné l'assurance que, dans 15 jours, le cyclorama pourrait être ré "utilisé".

La Maison Milhiere et Pillet, de Paris, fournira, d'autre part, un nouveau câble, conformément aux engagements inclus dans le 1er contrat d'achat.

M. le Professeur PAGET fait remarquer que la presse locale regrette dans chacun de ses compte-rendu la non utilisation du cyclorama. La Commission décide, sur proposition du président, d'envoyer un communiqué explicatif qui sera une mise au point indispensable.

Le Procès-Verbal de la réunion du 5 Octobre est ensuite adopté.

Contrat Gisele ROY - 2e Chanteuse fantaisiste

Cette artiste arrive de Marseille et il n'avait pas été possible de débattre les conditions d'engagement. Elle demande 35.000 Frs .

La Commission donne son accord pour 35.000 Frs, minimum syndical.

Signature des Contrats

M. PAGET signale que tous les contrats sont signés, sauf celui de M. CANEVARY qui n'est pas d'accord sur la question de la réversibilité .

M. GUENOT déclare que, d'après les directives syndicales, la réversibilité est admise pour les seconds emplois, mais pas pour les premiers .

Le différend est ainsi tranché, d'autant plus que M. GUENOT arrangera la distribution de telle manière qu'il n'y ait pas de cachets supplémentaires à régler .

Examen du cas de Mme LECAILLE née D'HALLUIN

M. le Professeur PAGET informe les membres de la Commission du cas de Mme LECAILLE, née D'HALLUIN.

Il a accordé un entretien à cette artiste pour lui exprimer les regrets de la Commission de ne pouvoir l'engager pour cette saison théâtrale. Mme LECAILLE a témoigné son étonnement de cette communication, puisqu'elle venait de recevoir de M. DRAMY, régisseur adjoint au Sébastopol, une lettre l'informant qu'un rôle lui était réservé dans " La Fille du Tambour Major". Ce fut au tour de M. PAGET d'être étonné, puisque la Commission, dans sa réunion du 16 Août, avait décidé de ne pas engager cette artiste sur l'avis même de M. GUENOT qui avait déclaré " ne pouvoir engager dans une troupe lyrique une artiste de comédie qui ne sait pas chanter " .

Après diverses interventions, il est décidé que Mme LECAILLE pourra être engagée au cachet suivant le barème syndical des 3èmes emplois chaque fois que le directeur le jugera nécessaire. M. GUENOT signale qu'il procède déjà de cette façon avec Mlle RANSON, 3e chanteuse, qu'il va prendre de temps en temps, au cachet.

Cas de M. ALLART régisseur d'Orchestre .

Après la décision de la Commission, M. PAGET avait reçu les doléances du directeur de la Musique. Le Président a donc consulté: M. PRETRE, Chef d'Orchestre de l'Opéra, qui lui a démontré l'impossibilité pour lui de s'occuper de la besogne qu'assumait M. ALLART; M. TELLIER, Chef d'Orchestre, opérette, et Mme LEMAHIEU, secrétaire des Théâtres Municipaux, qui ont exprimé le même avis .

Aussi demande-t-il à la Commission de reconsidérer la question en fonction des renseignements ainsi recueillis.

La Commission décide de reprendre M. ALLART comme régisseur d'orchestre à 10.500 Frs.

#### Représentation de "La Tosca"

M. PAGET avait été informé par M. GUENOT que la répétition générale de "La Tosca" était lamentable; M. le Directeur n'était pas d'avis de jouer. M. PAGET a estimé - et les membres de la Commission sont d'accord avec lui - qu'il était impossible de changer l'affiche à la dernière minute, les conséquences de tous ordres en étaient trop graves.

#### Directeur de la Musique - Directeur de la scène.

Le Président fournit quelques éclaircissements sur la portée possible des titres de "directeur de la musique" et "directeur de la scène" réclamés respectivement par M.M. PRETTE et DEROJA. Après diverses interventions de M.M. THIBAUT et FRADY et les apaisements donnés par M.M. PAGET et GUENOT, la Commission autorise le président à signer les contrats avec les libellés en discussion.

#### Conventions des Musiciens.

M. PAGET relate l'entrevue qu'il a accordée aux délégués des musiciens et fait état des réserves que ces derniers ont formulées : durée de la saison, congé de maladie. Une réunion des musiciens a lieu ce soir et les conventions nous seront envoyées incessamment.

Il informe la Commission de son intention de l'entretenir, lors de la prochaine séance, de la décentralisation lyrique et de ses démarches à Paris. En soulignant que le Cahier des Charges de la décentralisation nous impose les conventions collectives, il précise que nous n'avons plus l'obligation d'en signer si le régime de la décentralisation ne joue plus pour nous. Toutefois, en attendant qu'une solution définitive intervienne, il est préférable de rester dans les clauses dudit Cahier des Charges.

#### Concert Mayol.

M. GUENOT donne lecture d'une lettre de M. MAYOL pour 9 représentations à Lille : 2 matinées et 7 soirées. M. MAYOL accepte le principe des 25 % de la recette pour la Ville et propose 180.000 Frs minimum.

M. PAGET manifeste quelques craintes à l'énoncé du titre de la pièce.

.....

La Commission accepte de traiter avec les concerts MAYOL sur le chiffre de 180.000 Frs minimum.

Abonnements

Les abonnements sont prévus pour 20 représentations.

M. THIBAUT, se demande, du fait que les concerts MAYOL vont jouer pendant 9 jours au Sébastopol, si nous arriverons d'ici le 28 Février, à satisfaire nos abonnés. Il ne faut pas oublier que, si on arrête la saison sans que les abonnés aient eu leurs 20 représentations, il y a obligation de rembourser.

Recettes

A la prière de M. PAGET, M. GUENOT indique que les recettes effectuées se chiffrent approximativement :

Valses de Vienne . . . . .	700.000 Fr
La Tosca . . . . .	150.000 Fr

Représentation de "Valses de Vienne"

M. ROUSSEAU se plaint de l'insuffisance de certains artistes et de tel d'entre eux, en particulier, qui semblait ignorer son texte.

Mlle MARTINACHE, tout en reconnaissant que l'artiste en question, M. TEXIER, ne connaissait pas son rôle, tient à faire remarquer que Mlle Suzy DESCHEAUX "soufflait" à son partenaire de façon tellement indiscreète qu'il apparaissait nettement qu'elle voulait lui être désagréable. C'est l'opinion de plusieurs membres de la commission.

M. FRADY discute le mauvais goût de certaines "traditions" qui risquent de choquer une partie du public.

Ce qui se fait aujourd'hui se faisait déjà hier, rétorque M. GUENOT, approuvé par plusieurs membres de la commission. M. le Directeur demandera néanmoins à l'artiste critiqué de se "tempérer" à l'avenir.

Locaux destinés aux blessés et malades

M. GUENOT rappelle à M. PAGET qu'il lui a demandé de réserver à sa seule destination le local qui a été désigné à l'Opéra pour recevoir les blessés ou malades et de rechercher dans le même but, au Sébastopol une salle appropriée.

M. le Professeur PAGET ira voir les salles que M. GUENOT propose de réserver pour le service médical.

Il signale qu'une armoire de médicaments avait déjà été reconstituée ; au moment de s'en servir, on s'est aperçu que les produits s'étaient déjà volatilisés. Etant donné que le

...../

coût du matériel et produits d'urgence est très élevé, il fait connaître qu'il a été décidé que ces produits pharmaceutiques feraient l'objet d'une prise en charge, le médecin devant émarquer au fur et à mesure des prélèvements qu'il opère.

#### Déplacement de la troupe

Dans le cadre de la décentralisation lyrique, la troupe peut être appelée à se produire sur d'autres scènes.

M. le Professeur PAGET invite M. GUENOT à faire connaître l'état de ses démarches dans ce domaine.

M. GUENOT rapporte que dans des villes comme Lens, Roubaix, il n'y a pas de théâtre et il faut passer par des loueurs de salles qui exigent 35% de la recette. Cette formule n'est pas intéressante. Par contre, il a rencontré à Douai une municipalité décidée à faire des sacrifices: elle prête le théâtre, paie l'orchestre, donne une subvention de 100.000 Frs par représentation et abandonne la recette. Seuls, les frais de déplacement restent à notre charge.

La Commission estime que l'opération est très " rentable " et invite M. GUENOT à poursuivre les pourparlers en vue de la réalisation de cette tournée, en lui demandant de discuter encore la question des frais de déplacements.

#### Ecole de Choeurs

L'article 20 du Cahier des Charges de la décentralisation lyrique stipule qu'une école de chœurs doit être établie en vue d'assurer la formation de choristes nécessaires au Centre et d'un excédent destiné à fournir les Théâtres de la région.

M. FRADY fait remarquer que précédemment, c'était M. ROURE qui était chef des Choeurs et il s'étonne que maintenant le chef des chœurs doive être un pianiste.

M. le Président approuve M. GUENOT qui ne partage pas l'avis de M. FRADY et fait admettre le principe du fonctionnement de l'école des chœurs.

La Commission décide donc de mettre au concours le poste de chef de l'Ecole des Choeurs. M. GUENOT est chargé de demander à M. PRETRE de s'occuper de cette question.

Avant de se séparer, la Commission décide de se réunir à nouveau le Mardi 9 Novembre 1948 à 19 heures.

La séance est levée à 20 heures.

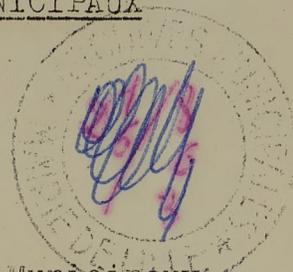
Le Président,

Professeur M. PAGET.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 9 Novembre 1948

PROCES-VERBAL



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie le Mardi 9 Novembre 1948 à 19 Heures dans la salle du Conseil d'Administration sous la présidence de M. le Professeur PAGET, adjoint au Maire.

Etaient présents :

Melle MARTINACHE, adjoint au Maire  
M.M. ROMBAUT, d°  
DUMONT, Conseiller Municipal  
G. ROUSSEAU, d°  
GRANGEON, Secrétaire Général  
LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint  
FRADY, Conseiller Technique  
THIBAUT, Contrôleur financier.

Absent :

M. MAIRE, Adjoint au maire

Assistaient à la réunion : M.M. GUENOT, Directeur des Théâtres Municipaux, à titre consultatif, et LALLAU, Chef de Bureau, Secrétaire de séance.

-----

Le proces-verbal de la réunion du 14 Octobre 1948 ayant été adopté sans observations, M. le Professeur PAGET invite M. GUENOT à soumettre à l'examen de la Commission les différentes questions en instance.

a) Programme des spectacles du 16 Novembre au 31 Décembre 1948

Voici le programme établi pour :

.....

THEATRE DE L'OPERA

Mercredi 17 Novembre soirée	LAKME (Lucienne TENAT 20.000
Jeudi 18 soirée .....	id (Robert STENY 20.000
Samedi 20 soirée .....	ROMANET ( 75/25 % - minimum 30.000)
Mercredi 24 soirée .....	FAUST (CABANEL 18.000
Jeudi 25 soirée .....	id (TAROTZ 22.500
Samedi 27 soirée .....	id (BONI 20.000
Dimanche 28 matinée .....	id
mercredi 1er décembre soirée	CONTES D'HOFFMANN (PERNET 25.000
Vendredi 3 soirée .....	id (Renée MAZELLA en instance pour (3 rôles demande 30.000) (1)
Samedi 4 soirée .....	KARSENTY (75/25 % minimum 30.000)
Dimanche 5 matinée & soirée	id
Lundi 6 soirée .....	CONFERENCE Paul REYNAUD (30.000)
Jeudi 9 soirée .....	GALA CHOREGRAPHIQUE
Mercredi 15 soirée .....	WERTHER (artistes en instance)
Jeudi 16 soirée .....	id
Samedi 18 soirée .....	KARSENTY (75/25 % minimum 30.000)
Dimanche 19 matinée & soirée	id
Lundi 20 soirée .....	TOVARITCH (70/30 % minimum 50.000)
Mardi 21 soirée .....	id
Mercredi 22 soirée .....	LES PECHEURS DE PERLES (artistes en instance)
Jeudi 23 soirée .....	id
Jeudi 30 soirée .....	LA TOSCA (LOLLINI instance)

SEBASTOPOL

Mardi 16 Novembre soirée ..	CONCERT MAYOL (75/25 % minimum 20.000)
Vendredi 19 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES (15.000)
Samedi 20 soirée .....	LA VEUVE JOYEUSE (Odette BOUIN 9.000)
Dimanche 21 matinée & soirée	id
Jeudi 25 matinée .....	MATINEE RADIO (10.000)
Samedi 27 soirée .....	MARIUS (achat du spectacle - prix forfaitaire 140.000F pour les 3)
Dimanche 28 matinée & soirée	JEUNESSES MUSICALES (15.000)
Vendredi 3 Décembre soirée	LE PAYS DU SOUIRE (artistes en instance)
Samedi 4 soirée .....	id
Dimanche 5 matinée & soirée	id
Lundi 6 matinée & soirée	MATINEE Cie de FIVES-LILLE (18.000)
Jeudi 9 matinée .....	RECITAL Walter RUMMEL (15.000)
Vendredi 10 soirée .....	LA TERESINA
samedi 11 soiree .....	id
Dimanche 12 matinée & soirée	HORACE Cie Noël VINCENT (20.000)
Mercredi 15 matinée .....	JEUNESSES MUSICALES (15.000)
Vendredi 17 soirée .....	MATINEE ENFANTS DES MUNICIPAUX.
Samedi 18 matinée .....	MONSIEUR BEUCAIRE (artistes en instance)
Samedi 18 soirée .....	id
Dimanche 19 matinée & soirée	id
Vendredi 24 soirée .....	UN SOIR DE REVEILLON
Samedi 25 soirée .....	id
Dimanche 26 matinée & soirée	id
Vendredi 31 soirée .....	id

(1) Ce cachet est irrecevable - 25.000 est le plafond qu'il ne faut pas crever. (note du Président de la Commission)

.....

La Commission prend acte.

b) Visite de la Troupe Officielle de l'Opéra de Paris.

M. GUENOT est en correspondance avec les Théâtres Nationaux en vue du déplacement de la troupe officielle de l'Opéra de Paris qui pourrait jouer à Lille " Les Noces de Figaro " et " La Valkyrie " à une époque qui se situerait entre le 15 Février et fin Mars. Ce serait la première fois que Lille pourrait accueillir les Théâtres Nationaux.

Sur la proposition de M. PAGET, la Commission admet le principe de ce déplacement, mais désire connaître les conditions imposées avant de prendre une décision définitive.

c) Déplacement de la troupe.

Dans le cadre de la décentralisation lyrique, la troupe peut être appelée à se produire sur d'autres scènes.

C'est ainsi que ce soir, 9 Novembre, notre troupe joue à Douai " Le Barbier de Séville ". M. GUENOT rappelle les conditions intéressantes de ce déplacement: La Municipalité de Douai accorde une subvention de 100.000 Frs par représentation, prête la salle gratuitement, fournit les musiciens et abandonne les recettes, défalcation faite des droits d'auteurs et contributions. Une camionnette de la Ville de Douai effectue le transport des costumes.

Notre troupe jouera ultérieurement dans cette même ville: " La Tosca " - " Véronique " - " Werther " - " La Fille de Mme Angot ".

M. PAGET soulève la question de l'assurance des artistes en déplacement, mais M. THIBAUT lui donne tous apaisements en faisant remarquer que le transporteur est obligatoirement assuré.

M. ROUSSEAUX désire connaître si les artistes demandent des frais de déplacement.

M. GUENOT indique que la convention collective fixe à 200 Frs l'indemnité journalière de déplacement, que les artistes voudraient obtenir 500 Frs, et, enfin, que la scène de Douai étant petite, il ne pourra jamais avoir beaucoup d'artistes en déplacement ( une quinzaine) et qu'ainsi ce n'est pas cette question de frais de déplacement qui retentira défavorablement sur le résultat financier de " l'opération".

Sur la proposition de M. le Professeur PAGET, la Commission décide d'admettre le chiffre de 350 Frs pour le déplacement à Douai. Lorsqu'il s'agira d'autres villes, la Commission envisagera à nouveau la question en fonction de l'éloignement.

...../

d) Musiciens de Scène

M. GUENOT voudrait pouvoir s'assurer les services de certains membres de l'Harmonie Municipale comme musiciens de scène. Il rappelle que la convention collective des musiciens prévoit un taux de 250 Frs pour les musiciens de scène, mais ces derniers ont revendiqué, et en particulier aux représentations " d'Aïda ", le taux de 617 Frs représentant le 1/34<sup>e</sup> du salaire mensuel d'un musicien de 3<sup>e</sup> catégorie.

M. GUENOT a cherché un terrain d'entente et est arrivé, après discussions, au chiffre de 500 Frs. Il précise d'ailleurs que musiciens et clique demandent le même prix.

A la demande de M. PAGET, M. FRADY explique qu'il avait précédemment recours à la Musique Militaire à qui on octroyait un cachet global. Mais cette combinaison n'est pas utilisable actuellement, les troupes étant consignées.

Après avoir fait préciser par M. GUENOT son accord avec les musiciens de scène et avec le syndicat des musiciens, M. le Professeur PAGET propose à la Commission d'accepter le chiffre de 500 Frs. Ce qui est fait.

e) Départ de Mme BOONE, Choriste.

Mme BOONE a demandé à terminer son engagement le 15 Octobre pour rejoindre son fils en Afrique.

La Commission enregistre.

f) Départ de M. TEXIER, 2<sup>e</sup> basse

M. TEXIER est parti. M. GUENOT fera appel, le cas échéant, à l'un de ses vieux camarades, seconde basse.

g) Mlle RANSON, 3<sup>e</sup> chanteuse

Mlle RANSON, dont le contrat a été résilié le 6 Septembre voudrait bien rejouer.

La Commission décide qu'elle sera engagée au cachet.

h) Chaussons de danse.

Quatre élèves de l'école de danse participent aux ballets. M. GUENOT demande l'attribution de chaussons de danse pour ces élèves.

La Commission donne son accord pour une paire de chaussons par mois.

i) Indemnité horaire de 7 francs.

A une demande de M. GUENOT, M. THIBAUT fait connaître qu'en application de l'arrêté interministériel du 28 Septembre, il

sera alloué au personnel contractuel des théâtres l'indemnité horaire de 7 frs diminuée de l'abattement de zone de 5 %.

S'agissant d'agents payés au mois, l'augmentation mensuelle sera égale à  $\frac{7 \text{ Frs} \times 173 \text{ h} \times 95}{100} = 1.150 \text{ Frs.}$

Cette indemnité, prenant effet à compter du 1er Septembre, sera réglée dans la 1ère quinzaine de Novembre pour les mois de Septembre et Octobre et le mois de Novembre sera payé sur les nouvelles bases.

j) Matinée de la Radiodiffusion Nationale

Une matinée de la Radiodiffusion Nationale est prévue au programme pour le 25 Novembre. Une répétition générale de cette matinée enfantine est envisagée au profit des enfants de l'Assistance Publique par la Radiodiffusion qui demande à la Ville de mettre à sa disposition le Théâtre Sébastopol le jeudi 18 Novembre.

M. le Professeur PAGET propose, en raison du but poursuivi, de prêter gracieusement le théâtre Sébastopol pour la seule répétition du 18 mais en demandant à la Radiodiffusion Nationale d'étendre également le bénéfice de cette matinée enfantine aux enfants des Bleuets et des Orphelinats publics et privés de notre Ville.

La Commission est entièrement d'accord.

k) Théâtre gratuit aux Vieux travailleurs, secourus et indigents

A la demande de M. ROUSSEAU, M. GUENOT fait part de son intention de leur offrir "une comédie" et signale que les artistes qui joueront "MARIUS" le feront pour les vieux travailleurs, secourus et indigents, vraisemblablement le 27 Novembre.

M. FRADY attire l'attention de M. GUENOT sur le nombre de représentations à servir aux abonnés et M. THIBAUT signale, qu'à la date du 31 Octobre, il n'y a eu que 4 représentations pour ces derniers.

l) Costumier

M. GUENOT n'est pas très satisfait des services de M. CRETEUR costumier.

Après que M. THIBAUT ait signalé que la dépense mensuelle s'élevait à plus de 300.000 frs pour ce fournisseur, M. le Professeur PAGET estime que M. GUENOT a qualité pour faire les remontrances nécessaires.

m) Cyclorama

M. GUENOT informe la Commission que le cyclorama fonctionne à nouveau.

..../

n) Cas de Mme LECAILLE née DHALLUIN

Enfin pour répondre à une question posée par M. FRADY, M. PAGET informe la Commission que cette artiste sera engagée au cachet comme il a été décidé lors de la réunion du 14 Octobre 1948.

-----  
Situation actuelle de la question de la décentralisation lyrique

M. le Professeur PAGET expose l'essentiel de la question.

" C'est en 1946 que l'Administration Municipale décida d'agréer  
" le projet qui entra aussitôt en application sans que le Conseil  
" Municipal ait d'ailleurs été appelé à ratifier cette position  
"

" La Ville reçoit donc effectivement de l'Etat 1.000.000 de  
" francs par mois pour l'exploitation de ses théâtres mais celle-  
" ci se trouve obligatoirement portée à un an au lieu de huit  
" mois avec des charges considérables supplémentaires dues au  
" recrutement de :

"  
"                           60 musiciens au lieu de 37  
"                           52 choristes au lieu de 44  
"                           30 danseuses au lieu de 14  
"

" De même, la troupe sédentaire passe de 14 à 20 unités et les  
" conditions nouvelles imposent la création d'une école de choeurs  
" et d'une école de danse".

Ce système d'exploitation fut maintenu pour la saison 1947/  
1948, la subvention de l'Etat restant la même, malgré 3 augmenta-  
tions successives de salaires (une première de 25 % en Janvier  
1947, une seconde de 11 % en Juillet, une troisième de 30 % en  
Décembre 1947).

Le déficit financier ne pouvait manquer de s'accroître.  
Les bilans des saisons 1946/1947 - 1947/1948 en sont une preuve  
irréfutable. En prévision des résultats plus catastrophiques  
encore pour la saison 1948/1949, le Conseil Municipal prenait,  
le 3 Août 1948, une délibération précisant que l'Administration  
Municipale était disposée à admettre la reprise de l'exploita-  
tion à partir du 1er Août, dans les conditions antérieures sous  
réserve que pussent être dénoncés les contrats ou conventions  
collectives à passer entre les intéressés et la direction des  
théâtres, sans indemnité et après préavis de 1 mois, dès le  
31 Mars 1949 ou à chaque fin de mois après cette date, si les  
résultats d'exploitation connus et tenant compte des prévisions  
afférentes aux mois restant à courir, y compris les indemnités  
de congés payés à due concurrence, laissaient apparaître un  
déficit supérieur à 30.000.000 de francs environ.

...../

Or, le Professeur PAGET apprenait que la Préfecture, en donnant une approbation à titre purement exceptionnel et provisoire, pour le seul règlement des dépenses de personnel pour les mois d'Août et Septembre, avait transmis le cahier des Charges au Ministère de l'Education Nationale qui ne devait pas admettre la thèse de la ville, et en l'occurrence, la clause restrictive. Le Directeur des Arts et Belles-Lettres informait d'ailleurs le Préfet, par lettre en date du 28-Septembre 1948, de son intention de suspendre le service des subventions à fin Septembre.

Le 6 Octobre 1948, M. le Professeur PAGET écrivait directement au Ministère la lettre suivante :

" M. le Préfet du Nord ne transmet ce jour copie de votre  
"lettre du 28 Septembre par laquelle vous l'informez que le  
"Conseil Municipal de Lille ne s'engageant pas à respecter  
"toutes les clauses de l'arrêté du 3 Mars 1947 relatif à  
"l'exploitation des Théâtres Municipaux de Lille, le service  
"de la subvention prévue au dit arrêté sera interrompu à compter  
"du 1er Octobre 1948.

" Je m'étonne de la décision que vous croyez devoir prendre  
"à cette occasion, alors qu'il n'est rien, dans le cahier des  
"Charges soumis à votre examen qui soit en contradiction avec  
"les termes de l'arrêté du 3 Mars déterminant les conditions  
"de fonctionnement des théâtres exploités dans le cadre de la  
"décentralisation lyrique - Je tiens à préciser à cet effet que  
"les théâtres ont repris leur activité depuis le 1er Août 1948  
"dans des conditions identiques à celles en vigueur pour la  
"saison précédente.

" Le Conseil Municipal, en apportant certaines réserves sur  
"le plan financier, a entendu maintenir son effort dans la li-  
"mite de ses possibilités budgétaires. Or, si les clauses de  
"l'accord liant la Ville et l'Etat ont été, à l'origine, res-  
"pectées de part et d'autre, les charges supportées par la  
"Ville ont augmenté dans des proportions dont vous n'ignorez  
"pas l'importance, alors que la participation de l'Etat n'a pas  
"été modifiée.

" En rappelant que le compte d'exploitation de la saison 1945/  
"1946 accusait un déficit de l'ordre de 11.500.000 Frs, que  
"ceux des saisons 1946/1947 et 1947/1948 ressortaient respective-  
"ment à 29 millions et 49 millions et que les augmentations  
"nouvelles des prix et des salaires porteront ce déficit à 80  
"millions pour la saison en cours, il apparaît que la prudente  
"réserve de la Ville se justifie devant l'attitude du Ministère  
"des Finances qui reste sourd à ses appels réitérés. Il apparaît  
"absolument illogique et injuste à la fois d'imputer à la Ville  
"de Lille qui, je le répète, n'a pas dénoncé la "décentralisation",  
"la responsabilité d'un échec avec ses conséquences désastreuses.

" Dans le cas en effet où votre décision serait irrévocable,  
"l'Administration Municipale serait contrainte d'examiner la  
"situation nouvelle ainsi créée et d'envisager une réduction  
"massive de ses dépenses à l'aide de compressions d'effectif dans  
"tous les compartiments.

" J'aimerais à penser qu'il vous sera possible de revoir cette  
"question dans un sens favorable aux intérêts de la Ville de  
"Lille et des agents des spectacles et je vous prie d'agréer,  
"Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les  
"plus distingués."

Le 9 Octobre 1948 avait lieu à Paris une réunion des  
Théâtres de décentralisation et les représentants des autres  
villes : Nantes, Marseille, Bordeaux, .... prenaient une posi-  
tion identique à celle de Lille.

Le 29 Octobre, une nouvelle approbation provisoire pour  
régler exclusivement les salaires du personnel pour les mois  
d'Octobre et de Novembre était accordée par la Préfecture  
qui réexpédiait à Paris le cahier des charges.

Le 6 Novembre 1948, enfin, M. le Préfet adressait copie  
de la dépêche suivante, émanant du Ministère de l'Education  
Nationale :

" Vous avez bien voulu transmettre à la Municipalité de  
"Lille, une copie de ma lettre du 28 Septembre dernier, par  
"laquelle je vous ai fait connaître qu'à la suite du refus du  
"Conseil Municipal de Lille de respecter intégralement les  
"clauses de l'arrêté du 3 Mars 1947 fixant les obligations aux-  
"quelles est subordonnée l'attribution d'un crédit au titre de  
"la décentralisation lyrique, je me trouvais dans l'obligation  
"de faire cesser les paiements des subventions mensuelles sur  
"la base prévue au dit arrêté, à la date du 30 Septembre  
"dernier.

" M. le Professeur PAGET, Président de la Commission de  
"Contrôle des théâtres Municipaux de Lille m'a adressé, en date  
"du 6 Octobre 1948, une réponse dont vous trouverez ci-joint  
"un double.

" Devant l'étonnement manifesté par M. le Président de la  
"Commission de contrôle en prenant connaissance de ma décision,  
"et en raison de l'absence de M. le Maire de Lille et de son  
"adjoint chargé des Beaux Arts, à la dernière séance de la  
"Commission de décentralisation lyrique, le 9 Octobre dernier,  
"à laquelle ils étaient normalement convoqués, je crois devoir  
"vous confirmer la décision dont je vous ai fait part, par cette  
"lettre du 28 Septembre, aux termes de laquelle je vous ai  
"indiqué qu'un nouvel examen de cette question et de la décision  
"prise à ce sujet, était subordonnée à l'adoption par le Conseil  
"Municipal d'une nouvelle délibération revenant sur les conclu-  
"sions qu'il avait adoptées lors de sa séance du 3 Août 1948.

" Il n'est pas possible en effet, pour l'Etat, de continuer  
"à subventionner dans les conditions prévues par l'arrêté du  
"3 Mars 1947, l'activité des théâtres municipaux de Lille, si  
"cette ville se refuse à engager à l'année les musiciens, dan-  
"seurs, choristes et artistes lyriques. Le fait d'engager pour  
"un an constitue une des obligations essentielles fixées par  
"l'arrêté mentionné ci-dessus. Elle a pour but de donner à

"l'orchestre, au corps de ballet, aux chœurs et à la troupe  
"lyrique, une plus grande homogénéité et de permettre, pendant  
"la période d'été, la préparation de la création et des repri-  
"ses d'ouvrages n'ayant pas été joués depuis huit ans, ainsi  
"que les répétitions tendant à améliorer l'exécution des œu-  
"vres du répertoire.

" Or la municipalité de Lille n'a pas jugé opportun de s'en-  
"gager d'une façon définitive pour une nouvelle période d'un  
"an, mais seulement du 1<sup>er</sup> août 1948, au 31 mars 1949 et cette  
"seule restriction met le directeur des théâtres municipaux  
"de Lille dans l'impossibilité d'établir, dès maintenant un  
"programme de reprises et de créations d'ouvrages inédits,  
"échelonné sur une année normale.

" Au cas où le Conseil Municipal déciderait d'examiner à  
"nouveau cette question, il ne serait utile de connaître les  
"termes de sa nouvelle délibération et le sens des décisions  
"adoptées, avant le 25 novembre prochain. Au delà de cette  
"date en effet, il ne sera plus possible de réserver la  
"subvention correspondant au quatrième trimestre de l'exercice  
"1948, pour l'activité des théâtres municipaux de Lille.

" Si, par suite, et en particulier après le vote par le  
"Parlement du budget de l'Etat pour 1949, le Conseil Municipal  
"de Lille ne faisait connaître son intention d'appliquer toutes  
"les clauses de l'arrêté du 3 mars 1947, y compris l'observa-  
"tion des minima imposés pour les effectifs, l'engagement à  
"l'année des musiciens, choristes, danseurs et artistes de la  
"troupe lyrique et la constitution d'une école de chœur et  
"d'une maîtrise d'enfants, encore inexistantes, je pourrais  
"alors examiner la possibilité de poursuivre avec la municipa-  
"lité de Lille, l'effort entrepris sur le plan national en  
"matière de décentralisation lyrique. Les difficultés financiè-  
"res rencontrées par les administrations municipales dans la  
"gestion de leurs entreprises théâtrales ne sont en effet bien  
"connues et il est certain que, si le problème de la décentra-  
"lisation lyrique se présente en 1949 plus favorablement, du  
"point de vue budgétaire, un ajustement de la participation  
"de l'Etat à l'équilibre de ces théâtres ne manquera pas d'être étudié".

La position de la Ville de Lille étant indiscutable et  
largement légitimée par des considérations d'ordre strictement  
financier, M. le Professeur PAGET estime que l'Administration  
Municipale n'a pas à reconsidérer une position qu'elle a prise  
après examen très attentif.

Des promesses très virtuelles qui ne sont d'ailleurs pas  
faites par le Ministère des Finances mais par le directeur des  
Arts et Belles Lettres, ne peuvent modifier son point de vue.

M. PAGET demande alors à M. THIBAUT de faire connaître à  
la Commission la situation financière telle qu'elle résulte  
à l'examen des comptes arrêtés au 30 octobre 1948.

le déficit se chiffre à ..... 12.322.112 Frs

les factures impayées s'élèvent à ..... 2.889.933 Frs

L'excédent de dépenses s'élève au total à: 15.222.045 Frs

Très approximativement, le déficit global peut être déterminé de la manière suivante:

Dépenses pour 12 mois ...  $\frac{22.792.000}{3} \times 12 = 91.164.000$  Frs

Recettes pour 12 mois ...  $\frac{5.380.172}{3} \times 20$

= 35.880.000 + 1.680.000 = 37.560.000

Déficit annuel ..... 53.604.000 Frs

A titre d'information, il a été réglé en août pour 4.231.000 Frs de salaires alors qu'aucune recette n'a été effectuée.

M. PAGET précise que les autorisations provisoires ne nous permettent que le paiement des salaires du personnel. C'est ainsi que les dépenses relatives aux transports de matériel, de musique, aux locations de pianos, de partitions d'orchestre, costumes, accessoires, aux fournitures diverses de bureau, etc... doivent rester en suspens si on s'en tient à la décision de l'autorité de tutelle.

Mais les fournisseurs - et cela se conçoit aisément - réclament impérieusement le règlement de leurs factures. Certains, tels les éditeurs, le costumier, la maison Odéola menacent de reprendre leur matériel en cas de non paiement rapide, ce qui est d'autant plus justifié que nous sommes liés par contrats.

Afin de ne pas paralyser et même empêcher le fonctionnement des Théâtres Municipaux, le Président a autorisé le règlement des sommes dues aux fournisseurs les plus véhéments.

La Commission approuve les initiatives prises dans ce domaine par le Président de la Commission de Contrôle.

Après un échange de vues auquel prennent part M.M. TOMBAUT, ROUSSEAU, GUENOT, GRANGEON et THIBAUT, la Commission estime qu'il y aurait lieu de conjuguer nos efforts avec ceux des autres villes et, sur la proposition de Monsieur le Professeur PAGET, approuve le point de vue de l'Administration Municipale.

...../

Commission de Contrôle.

M. le Professeur PAGET fait connaître que le Trésorier Payeur Général refuse de donner un avis favorable à la délibération sous sa forme actuelle, mais la Préfecture doit, d'après M. GRANGEON, nous faire parvenir une lettre suggérant d'autres modalités d'application de la mesure prise par le Conseil Municipal.

-----

Une prochaine réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux aura lieu avant le 9 Décembre, mais les membres en seront avisés au moins 8 jours à l'avance.

-----

La séance est levée à 20 h. 40

Le Président,

PROFESSEUR M. PAGET

100.81  
100.81

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 7 décembre 1948



PROCES VERBAL



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie le mardi 7 décembre 1948 à 18 heures 30, dans la salle du Conseil d'Administration sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire.

Etaient présents:

Melle MARTINACHE, Adjoint au Maire  
M.M. MAIRE, d°  
ROMBAUT, d°  
GRANGEON, Secrétaire Général  
LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint  
FRADY, Conseiller Technique,  
THIBAUT, Contrôleur Financier.

Excusé:

M. ROUSSEAUX, Conseiller Municipal

Absent:

M. DUMONT, d°

Assistaient également à la réunion: M.M. GUENOT, Directeur des Théâtres Municipaux, à titre consultatif et LALAU, Chef de Bureau, Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 1948 est adopté sans observations.

a) programme des spectacles du 9 décembre 1948 au 31 janvier 1949.

M. GUENOT dépose le programme des spectacles des Théâtres Municipaux pendant cette période.

...../

THEATRES MUNICIPAUX DE LILLE

PROGRAMME DES SPECTACLES

THEATRE SEBASTOPOL

Samedi 11 Décembre soirée .....	LE PAYS DU SOURIRE -DESCHAUX-	10.000	par repré-
Dimanche 12 matinée et soirée ..	id		sentation
Jeudi 15 Décembre matinée .....	HORACE	20.000	
Vendredi 17 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES	15.000	
Samedi 18 matinée .....	ENFANTS DES MUNICIPAUX		
Samedi 18 soirée .....	LES CLOCHES DE CORNEVILLE-	Deschaux - 12.000	
Dimanche 19 matinée & soirée ..	id	Fouchy 15.000	
Vendredi 24 soirée .....	SOIR DE REVEILLON		
Samedi 25 matinée et soirée .....	id		
Dimanche 26 matinée & soirée ..	id		
Vendredi 31 soirée .....	id		
Samedi 1 <sup>o</sup> Janvier matinée, soirée ..	id		
Dimanche 2 matinée et soirée ..	id		
Samedi 8 matinée .....	ELECTRICITE DE FRANCE - Conditions ?		
Samedi 8 soirée .....	LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT		
Dimanche 9 matinée et soirée ..	id		
Vendredi 14 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES	15.000	
Samedi 15 soirée .....	LA TERESINA		
Dimanche 16 matinée et soirée ..	id		
Samedi 22 soirée .....	LES SALTIMBANQUES		
Dimanche 23 matinée soirée .....	id		
Vendredi 28 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES	15.000	
Dimanche 30 matinée, soirée ..	CES DAMES AUX CHAPEAUX VERTS	75/25%	
		minimum 25.000	

THEATRE DE L'OPERA

Jeudi 9 Décembre soirée .....	FAUST	Lucien VONNA	25.000
Vendredi 10 soirée .....	d <sup>o</sup>	Yvonne YSAYE	45.000
		pour les 2 voyage compris	
Mercredi 15 soirée .....	WERTHER	Edith JACQUES	17.000
Jeudi 16 soirée .....	d <sup>o</sup>	Roger BARNIER	
Samedi 18 soirée .....	L'IMMACULEE (KARSENTY)	75/25% minimum	30.000
Dimanche 19 matinée soirée ..	d <sup>o</sup>		
Lundi 20 & mardi 21 soirée ...	TOVARITCH - 70/30 % -		minimum 50.000
Mercredi 22 soirée .....	La VIE DE BOHEME - Lillie GRANDVAL		20.000
Jeudi 23 soirée .....	d <sup>o</sup>	- Nino LOLLINE	25.000
Vendredi 24 soirée .....	LE BONHEUR DU JOUR (Achat du spectacle au prix		
	( forfaitaire de 310.000 frs + 6		
	(voyages 2 <sup>o</sup> & 4 voyages 1 <sup>o</sup> )		
Mercredi 29 soirée .....	LES PECHEURS DE PERLES - Lillie GRANDVAL		20.000
Jeudi 30 soirée .....	d <sup>o</sup>	Jean VILLARD	22.000
Vendredi 31 soirée .....	MAISON DE POUPEE - 70/30 % -		minimum 30.000
Mercredi 5 Janvier .....	CARMEN (Artistes en instance)		
Jeudi 6 soirée .....	d <sup>o</sup>		
Samedi 8 matinée .....	COTONNIERE DE FIVES -		30.000
Mercredi 12 & Jeudi 13 Soirée ..	FAUST (Artistes en instance)		
Mercredi 19 & Vendredi 21 ...	LES CONTES D'HOFFMANN (Artistes en instance)		
Samedi 22 soirée .....	KARSENTY ( 75/25 % minimum		30.000
Dimanche 23 matinée & soirée ..	d <sup>o</sup>		
Mercredi 26 & Jeudi 27 soirée ..	THAIS c (Artistes en instance)		
Samedi 29 & Dimanche 30 .....	MANON (Artistes en instance)		

Examen de la situation des musiciens

A la suite d'anomalies relevées dans l'état des traitements des musiciens des explications avaient été demandées fin Octobre 1948.

M. GUENOT a reçu hier la note de renseignements alors que M. ALLART, régisseur de l'orchestre, prétendait, lors de l'entrevue qui a précédé la présente réunion, avoir répondu par lettre à M. le Professeur PAGET. Celui-ci tient à souligner le fait qu'il ne pouvait être au courant puisque communication de cette note n'est faite à la Commission qu'une heure après l'entrevue qu'il a accordée aux musiciens.

M. le Professeur PAGET charge M. THIBAUT de donner lecture de cette réponse :

- " Cas Tessoly : a sollicité et obtenu de M. PRÉSTRE un congé de 3 mois à compter du I.9.1948
- " Cas Hureaud : a sollicité et obtenu de M. PRÉSTRE un congé de 3 mois à compter du I.10.1948
- " Cas Stonger : a sollicité et obtenu de M. PRÉSTRE un congé de 2 mois à compter du I.9.1948
- " Cas Vermeulen : cet artiste musicien occupe l'emploi devenu vacant par l'absence de M. HUREAUD depuis le I.10.1948. Le traitement afférent à la 1ère catégorie à laquelle appartenait M. DUREAUD ne lui ayant été octroyé qu'à compter du 1er Novembre un rappel sera établi pour Octobre.
- " Cas Morel : cette musicienne, pour des raisons de santé signalées à M. le Directeur de la Musique, a dû interrompre son service depuis le 16 Novembre.
- " Cas de Melle Speert : absente pour cause de maladie depuis le 11.10.1948
- " Cas Willebolle : ce musicien a cessé son service pour raisons de santé depuis le I.12.1948
- " Remplacements
- " Tessely : c'est M. MICHEL qui remplace M. TESSELY en qualité de soliste. Il est lui-même remplacé par M. BONNE qui assure le service au même titre que les musiciens permanents et est payé au mois.
- " Hureaud : c'est comme indiqué précédemment M. VERMEULEN qui assure le service de M. HUREAUD. Il est lui-même remplacé quand il y a lieu par un instrumentiste de la radio payé au cachet.
- " Stonger : est remplacé par M. BERNARDY qui assure les services au même titre que les musiciens permanents et est payé au mois.
- " Melle Morelle : est remplacée par M. DESWARTS qui sera payé au cachet en Novembre.
- " Melle Speert : est remplacée par M. VANDAELE qui a été payé au cachet en Octobre. M. VANDAELE ayant assuré les services de Novembre au même titre que les musiciens permanents un bordereau comportant règlement intégral sera établi.

" Pour répondre au désir de M. le Président de la Commission de Contrôle qui a exprimé son étonnement de ne pas être tenu au courant des différentes modifications qui interviennent dans la composition de l'orchestre, une note d'explications sera jointe chaque mois aux bordereaux de paiement.

M. le Professeur PAGET s'insurge contre conception des prérogatives de M. PRÉSTRE, directeur de la Musique, d'accorder des congés sans en référer à qui de droit et charge le service compétent de la Mairie de lui faire connaître qu'il y a des limites

...../

à ses pouvoirs, qu'au dessus de lui il y a d'abord le Directeur des Théâtres et, ensuite, la Commission de Contrôle, et qu'enfin, toutes les dispositions prises par lui sont considérées comme nulles et non avenues. C'est le sentiment de la Commission qui ne peut ratifier les décisions prises par M. PRETRE.

Un long échange de vues s'établit et y prennent part M.M. le Professeur PAGET, ROMBAUT, GUENOT, FRADY, GRANGEON, LEFEBVRE, THIBAUT. Il apparaît à chacun indispensable de réorganiser l'orchestre, d'étudier cas par cas, de sanctionner les anomalies.

La question des conventions collectives surgit immédiatement; même s'il n'y en avait pas, il semble toujours possible d'imposer le recrutement par concours.

A ce moment, M. le Professeur PAGET informe les membres de la Commission, de la position du Ministère des Finances qui prévient que les déficits résultant de l'exploitation des théâtres, Saison 1947-1948 n'interviennent pas dans le calcul des subventions d'équilibre. C'est, en fait, une dénonciation de la décentralisation lyrique.

L'article 7 du Cahier des charges stipule : "Chorale, ballet  
orchestre : Le cadre des chœurs devra comprendre, au maximum, 52 choristes, le ballet 30 danseuses et danseurs, l'orchestre 60 musiciens. Les conditions d'engagement seront déterminées par une convention passée entre la Direction et les intéressés représentés par leurs délégués.

Le Directeur pourra toutefois faire appel à certains supplémentaires, notamment à des artistes des chœurs, qui seront payés au cachet (tarif syndical), lors des représentations données extérieures.

Comme les musiciens se sont refusés à signer les contrats il semble qu'on pourrait donc réduire leur nombre.

M. THIBAUT craint qu'une telle mesure ne déclenche un conflit.

Sur la proposition de M. le Professeur PAGET, la Commission décide que les musiciens non-titulaires devront subir un examen et non un concours devant un jury désigné par ses soins.

M. le Professeur PAGET signale le cas de M. RENARD, violoniste, qui faisait partie de la délégation à laquelle il a accordé une entrevue et dont l'attitude a été tout à fait regrettable. Il demande que ce musicien ne figure plus à l'orchestre après un préavis d'un mois, c'est-à-dire pour le 31 Janvier 1949.

M. LEFEBVRE cite l'article 4 du Cahier des Charges qui dit :

"Direction du personnel : Tout le personnel employé dans les Théâtres Municipaux à quelque titre que ce soit, est placé sous l'autorité du Directeur.

Sur sa proposition, les sanctions allant du blâme à la révocation, seront prononcées par le Maire en ce qui concerne le personnel communal, et par le président de la Commission de Contrôle en ce qui concerne le reste du personnel."

M. GUENOT ne peut pas faire de propositions de sanctions puisqu'il n'était pas présent, mais il déclare qu'il se range à la décision de la Commission. Celle-ci décide d'appliquer à M. RENARD la sanction proposée par le Président de la Commission de Contrôle.

Remplacement de M. PRETRE, malade

M. GUENOT signale que M. PRETRE, Directeur de la Musique, a un congé de maladie d'un mois. Il se propose de faire appel, pour le remplacer, à M. DHAENE, chef d'orchestre à la Radio.

Sur la proposition de M. le Professeur PAGET, la Commission décide d'inviter M. GUENOT à proposer à M. DHAENE une rétribution de 2.000 à 2.500 frs par représentation, étant entendu qu'il devra assurer les répétitions.

Déplacements de la troupe

Dans sa réunion du 9 Novembre 1948, la Commission de Contrôle a décidé d'admettre le chiffre de 350 frs pour le déplacement à DOUAI et, lorsqu'il s'agira d'autres villes, d'envisager à nouveau la question en fonction de l'éloignement.

M. le Professeur PAGET a été saisi d'une réclamation des choristes et danseuses qui revendiquent à ce sujet le chiffre de 500 Frs. Il n'est pas d'avis d'examiner à nouveau cette demande et la Commission maintient sa décision antérieure.

Répétiteur de piano

M. GUENOT signale qu'il lui manque un répétiteur de piano.

Sur la proposition de M. le Professeur PAGET, la Commission décide d'en rester au chiffre actuel de quatre répétiteurs.

Petit personnel: contrôleurs, ouvreuses

Le petit personnel: contrôleurs, ouvreuses, demande la prime de 6%. M. GUENOT a vu l'Inspecteur du Travail qui lui déclare que les contrôleurs et ouvreuses n'y ont pas droit, s'ils travaillent ailleurs.

M. THIBAUT va étudier cette question.

Galas Karsenty

Les conditions faites sont 75 / 25. M. KARSENTY voudrait que la Ville intervienne dans les frais supplémentaires du fait des machinistes qui doivent remettre les décors en voiture et réclament pour ce travail un pourboire.

M. le Professeur PAGET n'est pas d'avis de prendre cette demande en considération et la Commission se range à cet avis.

Choristes supplémentaires

En pointant la figuration, M. THIBAUT a relevé 2 choristes supplémentaires pour " Lakmé ".

M. GUENOT dit qu'on a toujours procédé ainsi, mais M. ERADY souligne que cela se passait quand il y avait 40 choristes et non 60 comme maintenant.

Voiture de décors - Taxes perçues par la ville à l'occasion des spectacles.

M. GUENOT s'étonne qu'on lui impute les dépenses de transport qui s'élèvent quelquefois jusqu'à 70.000 frs par mois, et que, d'autre part, on ne tient pas compte des recettes que fait la Ville par la Taxe sur les spectacles et la Taxe locale.

M. le Professeur PAGET trouve cette remarque justifiée et la Commission décide de faire intervenir dans le déficit de clôture le montant des taxes encaissées par la Ville au titre des spectacles.

Sur l'intervention de M. ROMBAUT, elle prie M. GUENOT d'examiner la possibilité d'économies à réaliser sur la question des transports.

#### Editions A.N.T.

M. GUENOT a été sollicité pour la partie publicitaire de l'Annuaire des Théâtres.

La Commission, sur la proposition de M. le Professeur PAGET, l'autorise à traiter avec cette firme.

#### Demande de servitude

M. Daniel BECOURT, 84 rue des Acacias, Wasquehal, qui fait des chroniques dans " Les Cahiers d'art dramatique ", " La Revue Théâtrale ", et " La Revue d'Histoire du Théâtre ", sollicite le service de presse pour suivre la saison à l'Opéra.

La Commission regrette de ne pouvoir donner suite à cette demande.

#### Réduction aux étudiants

Les étudiants seraient heureux qu'une réduction de tarif pût leur être accordée dans les Théâtres Municipaux.

Sur la proposition de M. le Professeur PAGET, la Commission décide de leur accorder un déclassement, en soirée, pour le théâtre lyrique seulement et dans la limite des places disponibles, sur présentation de leur carte d'étudiant. Le président de l'Union des Etudiants de l'Etat et le Président de l'Union des Etudiants Catholiques seront avisés de cette décision.

#### Participation du Cercle Choral " Les XXX " aux représentations de la " Damnation de Faust ".

M. GAIFIE, Maire de Lille, a transmis à M. le Professeur PAGET une lettre de M. MORAND, Président du Cercle Choral " Les XXX ", fixant les conditions de la participation de son groupement aux représentations de " La Damnation de Faust ". Celles-ci sont très élevées et M. le Professeur PAGET va rencontrer M. MORAND pour discussion.

#### Situation de M. CANEVARY

M. CANEVARY, régisseur du Sébastopol, a signalé à M. le Professeur PAGET les difficultés qu'il rencontre pour la mise en scène par suite de l'intrusion de M. DEROJA, régisseur de l'Opéra.

M. GUENOT est invité à intervenir pour que chacun se cantonne dans ses attributions.

#### Location par téléphone

De nombreuses réclamations nous parviennent de la part de clients qui cherchent à obtenir des places par téléphone et n'ont pas satisfaction. La question se pose: faut-il maintenir cette formule ?

La Commission est d'avis de maintenir la location par téléphone et décide de faire préciser par un communiqué à la presse que le bureau de location est ouvert à 9 heures tandis que la location par téléphone peut se faire à partir de 15 Heures.

Situation financière des Théâtres Municipaux

M. THIBAUT donne la situation financière au 30 Novembre 1948

Situation au 30 Novembre 1948

Déficit au 30 Novembre en opération effectuées	17.642.228 Frs
Factures impayées .....	2.704.308 Frs
	<hr/>
Total .....	20.346.536 Frs
Subvention de l'Etat (3ème trimestre) .....	3.000.000 Frs
	<hr/>
Déficit pour 4 mois de fonctionnement .....	17.346.536 Frs
	<hr/> <hr/>

La Commission prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 30.

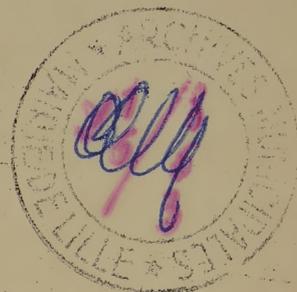
Le Président,  
Professeur M. PAGET.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX



Réunion du 18 Janvier 1949

Procès-verbal N° 7



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie le mardi 18 Janvier 1949 à 18 h. 30 dans la salle du Conseil d'administration sous la présidence de M. le Professeur PAGET, adjoint au Maire, la réunion prévue pour le 11 Janvier 1949 ayant dû être reportée en raison de l'état de santé du président.

Etaient présents:

M. le	MARTINACHE,	Adjoint au Maire
M.M.	MAIRE,	d°
	ROMBAÛT,	d°
	DUMONT,	Conseiller Municipal
	ROUSSEAU,	d°
	GRANGEON,	Secrétaire Général de la Mairie
	LEFEBVRE,	Secrétaire Général Adjoint
	FRADY,	Conseiller Technique
	THIBAÛT,	Contrôleur financier.

Assistaient également à la réunion : M.M. GUENOT, Directeur des Théâtres Municipaux, à titre consultatif, et LALLAU, Chef de Bureau, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 7 Décembre 1948 est adopté sans observation.

Programme des représentations

M. le Professeur PAGET invite M. GUENOT à donner connaissance du programme des représentations de Février. En raison des difficultés qu'il a rencontrées pour trouver les artistes, M. GUENOT n'a pu faire taper le programme comme il le fait chaque fois. Il en donne toutefois le résumé ci-dessous :

.....

Programme des Spectacles

THEATRE SEBASTOPOL

Samedi 5 Février soirée..... LA COCARDE DE MIMI PINSON  
Dimanche 6 matinée et soirée..... id  
Vendredi 11 soirée ..... JEUNESSES MUSICALES  
Samedi 12 soirée ..... LA BELLE DE CADIX  
Dimanche 13 matinée et soirée.... id  
Samedi 19 soirée..... id  
Dimanche 20 matinée et soirée.... id  
Vendredi 25 soirée ..... JEUNESSES MUSICALES  
Samedi 26 soirée ..... MONSIEUR BEUCAIRE  
Dimanche 27 matinée et soirée.... id

THEATRE DE L'OPERA

Mercredi 2 Février soirée..... CAVALLERIA RUSTICANA (Germaine PAPE 20.000)  
Jeudi 3 soirée..... id Ballets BOLERO & COPPELIA  
Samedi 5 soirée..... BAL (Consulat Britannique)  
Dimanche 6 matinée et soirée.... QUADRILLE (70/30 % minimum 30.000 frs)  
Mercredi 9 soirée..... LES PECHEURS DE PERLES (artistes en instan-  
ce)  
Jeudi 10 soirée ..... id  
Samedi 12 soirée..... JE T'AIMAIS INCONSTANT (70/30% minimum  
Dimanche 13 matinée et soirée.... id (30.000 frs)  
Lundi 14 soirée..... CONCERT CONSERVATOIRE  
  
Mercredi 16 soirée..... ROXELANE (création)  
  
Jeudi 17 soirée..... id  
  
Samedi 19 soirée..... L'INCITATION AU CHATEAU (KARSENTY-75/25%  
(minimum 30.000 frs)  
Dimanche 20 matinée et soirée.... id  
  
Mercredi 23 soirée..... MADAME BUTTERFLY (artistes en instance)  
  
Jeudi 24 soirée..... id  
  
Samedi 26 soirée..... CETTE VIEILLE CANAILLE (70/30% minimum  
(30.000 frs)  
  
Dimanche 27 matinée et soirée.... id

-----

M. THIBAUT regrette que la Commission ne soit pas en possession non seulement du titre des pièces qui seront interprétées mais aussi du nom des principaux artistes faisant partie de la distribution et de leurs conditions d'engagement, ainsi que le stipule l'article 15 du cahier des Charges.

M. le professeur PAGET, répondant à une question posée par M. MAIRE, précise que le Cercle choral les XXX touchera un cachet de 150.000 francs pour sa participation aux représentations de la "Damnation de Faust".

Au sujet des "Contes d'Hoffmann", une longue controverse s'établit entre M.M. FRADY, GUENOT, MAIRE, ROUSSEAU, THIBAUT, sur les inconvénients que présente le remplacement à la dernière minute, d'un artiste en renom par un artiste de second plan lors de la représentation de gala. M. le Professeur PAGET résume la discussion en soulignant qu'il n'y a pas d'autre solution que de laisser le spectacle tel qu'il est annoncé avec l'artiste en remplacement.

#### Démarches effectuées pour l'approbation du Cahier des Charges

Le Président donne la parole à M. GRANGEON pour le compte rendu de ses démarches auprès du Ministère de l'Intérieur pour l'approbation du cahier des charges.

" J'ai l'honneur de vous rendre compte des démarches que  
" j'ai effectuées des services du Ministère de l'Intérieur  
" lors de mon dernier déplacement à Paris.  
"

" L'important problème du reclassement du personnel mu-  
" cipal faisant l'objet d'un rapport spécial, j'exposerai la  
" question relative à l'approbation du cahier des charges  
" établi par les services financiers de la ville de Lille  
" pour l'exploitation des théâtres municipaux pendant la  
" saison 1948/1949.  
"

" Un long et important échange de vues a eu lieu, d'une  
" part avec M. BAZOCHE, Chef de bureau des services finan-  
" ciers, 2 avenue Vélasquez et, d'autre part, avec M.M. Catel,  
" Chef de bureau des services en régie ou concédés, 47, rue  
" de Richelieu, et Boitel, son adjoint.  
"

" 1 - situation au 31 décembre 1948 -  
"

" Le Conseil Municipal de la Ville de Lille a approuvé  
" le 3 août dernier, un cahier des charges réglant les con-  
" ditions d'exploitation des théâtres de Lille pendant la  
" saison 1948/1949.  
"

" Les explications qui précèdent le cahier des charges  
" proprement dit rappellent notamment les difficultés finan-  
" cières rencontrées par la ville dans l'application du ca-  
" hier des charges de décentralisation imposé par le Minis-  
" tère de l'Education Nationale.

" Sans rompre avec la formule appliquée depuis 1946, le  
" Conseil Municipal s'est trouvé dans l'obligation de limiter  
" le déficit qui s'aggrave d'année en année et de prévoir cer-  
" taines dispositions donnant toutes garanties à la population  
" lilloise.

" La délibération du Conseil Municipal transmise au Ministè-  
" re de l'Education Nationale a été interprétée restrictivement  
" pour ne pas dire plus; bien mieux, les services de ce minis-  
" tère ont estimé que le contrat de décentralisation n'était  
" pas respecté et ont supprimé la subvention de un million par  
" mois à compter du 1er septembre 1948.

" Il était donc nécessaire de reprendre la question et de  
" mettre en relief les principes qui ont servi de base à l'é-  
" tablissement des théâtres de décentralisation.

### " II - Décentralisation artistique -

" Dans les premiers mois de l'année 1946, le Ministère des  
" Arts et Lettres avait estimé qu'un effort artistique impor-  
" tant devait être accompli par l'Etat avec le concours des  
" principales villes de France.

" La Fédération du spectacle avait fait remarquer, en ef-  
" fet que les artistes de province éprouvaient les plus gran-  
" des difficultés dans l'exercice de leur profession : de très  
" bons éléments étaient obligés d'abandonner leur métier de-  
" vant l'insécurité du lendemain et l'impossibilité de trouver  
" du travail pendant toute l'année.

" Les dispositions suivantes étaient alors adoptées:

" a) Création de centres provinciaux permettant la décen-  
" tralisation de l'activité artistique et lyrique en France.

" b) les théâtres, centres de décentralisation, devront dor-  
" tionner pendant 12 mois obligatoirement, des contrats col-  
" lectifs garantissant cette clause.

" c) Chaque théâtre devra posséder notamment et au minimum:

- " 1 - une troupe de 20 artistes
- " 2 - un orchestre de 62 musiciens
- " 3 - un corps de ballet de 30 danseurs et danseuses
- " 4 - un chœur de 52 artistes
- " 5 - une école des chœurs
- " 6 - une école de la danse
- " 7 - une maîtrise d'enfants

" d) création, durant chaque saison, d'une pièce nouvelle.

" Ces dispositions entraînant, de toute évidence, un ac-  
" croissement des charges supportées par les villes, l'Etat  
" s'engageait à supporter la moitié du déficit résultant de  
" l'exploitation d'un de ces théâtres, déficit évalué forfaitai-  
" rement à 24 millions pour la saison 1946-1947.

" Ces faits étant exposés, il n'est pas douteux que de-  
"puis cette époque l'évolution de la situation économique et  
"financière de notre pays a modifié profondément les condi-  
"tions d'exploitation prévues en 1946.

" Le déficit a augmenté considérablement et l'application  
"intégrale des conditions ci-dessus exposées laisseront pré-  
"voir un déficit de 80 millions pour la saison 1948/1949.

" Solutions proposées par le Ministère de l'Intérieur.

" Les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur ont re-  
"connu que le fait d'imposer les mêmes obligations en 1948,  
"tout en laissant la subvention au même taux que celui prévu  
"en 1946, était de nature à rompre les principes qui étaient  
"à la base du théâtre de décentralisation.

" J'ai fait remarquer, en outre, que le Ministère de  
"l'Education Nationale, se refusant à faire le même effort  
"que les municipalités, se place dans une situation nettement  
"privilégiée et se trouve amené à imposer un véritable contrat  
"léonin. Il doit supporter - seul - les conséquences d'une  
"rupture qu'il impose indirectement par son incompréhension  
"et sa passivité.

" L'examen du cahier des charges a donné lieu à certaines  
"remarques et j'ai demandé aux fonctionnaires du Ministère de  
"l'Intérieur de s'attacher à l'examen de la question, au fond,  
"sans qu'il soit tenu compte de la forme.

" Trois propositions ont fait l'objet de la discussion :

" 1ère solution - Fermeture du Théâtre Sébastopol

" - Proposée par le Préfet du Nord et appuyée par le 2e bureau  
"du Ministère de l'Intérieur -

" J'ai fait remarquer que cette décision était suscep-  
"tible de diminuer une faible partie des charges (décors-machinistes  
"entretien), mais qu'elle aurait une répercussion nettement  
"défavorable puisqu'elle supprimerait toutes les recettes de ce  
"théâtre. Il est faux de prétendre, par ailleurs, qu'il existe  
"deux théâtres il serait plus juste de dire qu'il existe une  
"seule direction, une seule troupe et deux salles d'exploitation

" En conséquence: solution nettement défavorable, l'explo-  
"itation d'une seule salle pendant 12 mois ne pouvant qu'aggra-  
"ver le déficit.

" 2ème solution - Réduction importante du personnel à  
"compter du 1er Janvier 1949.

.....

" L'application de la décentralisation, telle qu'elle  
"était prévue en 1946, étant reconnue impossible, le Ministère  
"estime, que la Ville de Lille devrait rechercher de nouvelles  
"conditions d'exploitation avec un personnel réduit très  
"sérieusement et ramené à celui de l'année 1939.

" J'ai exposé alors que la rupture du contrat de décentra-  
"lisation n'incombait nullement à notre ville; le Ministère de  
"l'Education Nationale ayant refusé de prendre de nouvelles  
"dispositions financières a profondément modifié la situation  
"juridique des contractants et doit supporter les conséquences  
"de cet état de choses.

" La Ville de Lille a droit à une subvention proportion-  
"nelle à l'effort accompli par elle; il ne lui appartient pas  
"de prendre la responsabilité d'une nouvelle formule d'exploit-  
"ation. Enfin, il lui paraît particulièrement injuste de  
"licencier une partie du personnel, alors que la totalité de  
"celui-ci a fourni un gros effort pour maintenir le prestige  
"du théâtre de Lille.

" La municipalité n'acceptera cette solution que contrain-  
"te et forcée, en dégageant toute sa responsabilité.

" 3ème solution - Fermeture du théâtre le 31 Mars.  
" ou à chaque fin de mois après cette date  
" si le déficit atteint 30 millions.

" Il est vraisemblable que l'aggravation de la situation  
"économique et financière va entraîner une diminution des  
"recettes à compter du 1er Janvier.

" Les dépenses d'exploitation sont également appelés à  
"devenir beaucoup plus lourdes; enfin la suppression complète  
"d'une aide de l'Etat obligent la municipalité à se garantir  
"contre un avenir particulièrement sombre.

" CONCLUSION

" En définitive, il apparaît que la proposition du Conseil  
"Municipal est la meilleure.

" Cependant, il nous a semblé souhaitable de faire jouer  
"les deux clauses, c'est-à-dire d'autoriser l'arrêt de l'ex-  
"ploitation avant le 31 Mars dans le cas où le déficit attein-  
"drait 30 millions avant cette date, alors que le Conseil  
"Municipal ne prévoit cette éventualité qu'après le 31 Mars  
"1949."

A la demande de M. le Professeur PAGET, M. Grangeon  
ajoute qu'il pense que le Ministère va faire connaître incessamment dans quelles conditions le cahier des charges va être approuvé.

Situation financière.

M. le Professeur PAGET prie M. THIBAUT de faire connaître la situation financière des Théâtres Municipaux au 31 Décembre 1948.

Situation financière au 31 Décembre 1948

Déficit sur opérations effectuées . . . . .	18.328.209 Fr
Factures non réglées . . . . .	4.615.749 Fr
	-----
Déficit total . . . . .	22.943.958 Fr

M. THIBAUT ajoute que si on tient compte dans les recettes du montant des taxes perçues au profit de la Ville et qui s'élève actuellement à 561.496 Fr, le déficit total serait ainsi ramené à 22.382.462 Fr.

M. MAIRE pense que la réduction du personnel pourrait réduire le déficit.

M. le Professeur PAGET, en signalant la justesse de cette remarque, déclare que nous avons intérêt à maintenir les exigences de la décentralisation jusqu'au 31 Mars 1949. De cette façon, le cas échéant, le Ministère des Finances ne pourrait pas nous refuser les subventions.

M. THIBAUT donne connaissance de l'état comparatif des résultats au 31 Décembre entre les saisons 1947-1948 et 1948-1949 pour le théâtre Sébastopol et l'Opéra.

Saisons 1947-1948 - Comparaison des résultats au 31 Décembre 1948

Recettes

	Théâtre Sébastopol		"Opéra"		Différence	
	saison 1947-1948	saison 1948-1949	saison 1947-1948	saison 1948-1949	en +	en -
Produit des entrées	5.803.670	7.194.938	2.616.584	6.884.043	5.658.727	
Abonnements	1.228.200	1.123.200	480.000	557.700		27.300
Locations de salles	132.050	555.739	259.200	1.397.383	1.561.872	
Recettes diverses	111.130	13.970	1.431	2.720		95.871
	7.275.050	8.887.847	3.357.215	8.841.846	7.220.599	123.171
	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Pourcentage d'augmentation : 66 %

Dépenses

Saison 1947-1948 : 32.819.254

Saison 1948-1949 : 44.158.865

Pourcentage d'augmentation des dépenses : 35 %

A la demande de M. FRADY, M. THIBAUT précise enfin que :

- a) au 31 Décembre 1947, le déficit s'élevait à : 16.003.543 Fr 50
- b) le déficit total pour la saison 1947-1948 a été de . . . . . : 49.415.258 Fr 00

Après avoir rappelé les promesses virtuelles de l'Etat et montré la position du Ministère refusant d'intégrer le déficit d'exploitation des Théâtres municipaux dans le calcul des subventions d'équilibre. M. le Professeur PAGET pense qu'il faudra envisager ce qu'a prévu le Conseil Municipal, c'est à dire la fermeture des théâtres au 31 Mars 1949.

Cette question est très grave et une position doit être prise rapidement car il faut dénoncer les contrats dans le mois de Février. D'autre part, le Conseil Municipal devra être appelé à se prononcer auparavant.

Les membres de la Commission de Contrôle examinent la question avec le légitime souci de veiller aux intérêts des contribuables lillois et à ceux des travailleurs des spectacles. M. le Professeur PAGET en tire la conclusion :

- a) à l'exception de M. ROUSSEAU qui déclare voter contre, il y a une majorité au sein de la Commission de Contrôle pour décider de rester dans la ligne de la délibération du Conseil Municipal du 3 Août 1948 décidant d'interrompre la saison théâtrale au 31 Mars 1949 dans les conditions fixées.
- b) lors de l'entrevue qu'il lui a accordé pour le 22 Janvier, il incitera le représentant de la Fédération Nationale des spectacles à agir de son côté.
- c) une nouvelle lettre sera adressée aux maires des autres villes de décentralisation lyrique pour connaître leurs réactions et, éventuellement, leur position dans une action commune auprès du pouvoir central.
- d) l'Administration Municipale devra envisager une séance du Conseil Municipal vers la mi-février pour prendre la décision qui s'impose.

-----

M. GRANGEON indique qu'il est d'ailleurs indispensable de connaître notre position pour établir le budget primitif.

MM. FRADY et GUENOT disent que la véritable décentralisation n'est pas du tout la formule que l'Etat nous a imposée à la suite, vraisemblablement, d'une pression para-politique.

M. le Professeur PAGET dit que cette saison théâtrale n'a pas été mauvaise tant au point de vue commercial qu'au point de vue artistique. Toutefois, pour la saison prochaine, il faudra prévoir des mesures nouvelles, des conceptions nouvelles et reconsidérer le problème de la direction et de la discipline.

Petit personnel de salle

M. le Professeur PAGET informe la Commission que M. Louis CHRISTIAENS, Député du Nord, a demandé à M. le Ministre du Travail, par voie des questions écrites, si les contrôleurs et ouvreuses d'un théâtre peuvent prétendre à la prime de 2.500 francs prévue par la circulaire du 7 Septembre 1948, bien qu'ils ne travaillent que par intermittence et ne reçoivent qu'une rémunération forfaitaire pour chaque représentation.

D'autre part, M. THIBAUT indique que l'application, au petit personnel de salle, de l'augmentation horaire de 7 Frs, se solderait par une augmentation de 27 Frs par service ( 7 frs moins abattement de zone de 5%, sur la base de 4 heures par service).

Après rajustement du taux des vacances, la rétribution du petit personnel de salle s'établira donc comme suit:

Composition	Nombre	Taux par service	Nombre de services	Date d'entrée en fonction
<u>Sébastopol</u>				
Contrôleur de salle	I	195 + 27 = 222	) 18 à 22 par mois	4 Septembre
Contrôleurs	5	162 + 27 = 189		
Ouvreuses	8	65 + 27 = 92		
Habilleuses	3	162 + 27 = 189		
Tapissier	I	162 + 27 = 189		
<u>OPERA</u>				
Contrôleur de salle	I	195 + 27 = 222	( 16 à 20 par mois	II Septembre
Contrôleurs	6	162 + 27 = 189		
Ouvreuses	12	65 + 27 = 92		
Aides-électriciens	2	260 + 27 = 287		
Habilleuses	2	162 + 27 = 189		

Comédie

M. le Professeur PAGET entretient la Commission des représentations de Comédie : Marius, Fanny. Il montre les prétentions des artistes demandant un contrat sérieusement augmenté pour la deuxième représentation. Devant le refus de M. le Professeur PAGET les artistes s'adressèrent à l'Inspection du Travail et une entrevue générale eut lieu dans le cabinet du Président. Finalement, l'inspecteur du travail

...../

se rallia à la position de M. le Professeur PAGET et les artistes acceptèrent les chiffres arrêtés par lui, soit 225.000 Frs ( 45.000 x 5 )

#### Cachet de scène aux musiciens

M. THIBAUT dit qu'il est prévu 50 Frs alors que les musiciens demandent 150 Frs. Il demande de préciser non seulement le taux du feu mais aussi le nombre.

Sur la proposition de M. le Professeur PAGET, la Commission décide de fixer le chiffre de 120 Frs par séance quel que soit le nombre de feux.

#### Reclassement des buralistes

M. THIBAUT signale que les buralistes des théâtres sont assimilés aux commis auxiliaires de Mairie. Il pose la question: peut-on les reclasser comme les commis auxiliaires de mairie?

La Commission est d'accord pour le reclassement qui s'applique également à M. CAUWEL, contrôleur général.

#### Cas des musiciens supplémentaires.

M. le Professeur PAGET rappelle que le 28 Décembre, il a écrit à M. GUENOT pour le prier d'avertir M. PRÉTRE, directeur de la Musique des décisions prises par la commission de contrôle des Théâtres relatives à la limitation de ses pouvoirs et à l'autorisation préalable qu'il doit solliciter avant tout engagement des musiciens. Il a été également prié de veiller à ce que les 34 services soient effectivement assurés par les musiciens dont la désinvolture est, dans ce domaine, par trop manifeste. Confirmation en a été faite le 17 Janvier 1949.

Répondant à M. THIBAUT qui demande des instructions, M. le Professeur PAGET dit que s'il est trop tard pour les services de décembre, il y aura lieu d'être plus intransigeant pour l'avenir.

#### Accessoires

M. THIBAUT demande ce que deviennent les accessoires achetés pour certaines représentations. M. GUENOT déplore de ne pas avoir de magasin aux accessoires.

Néanmoins, il est intéressant de surveiller toutes les dépenses même les petites.

#### Bal de la British Légion

La British Légion a obtenu le prêt de l'Opéra pour y donner un bal le 5 Février 1949.

M. LEFEBVRE souhaite que la Commission de sécurité donne son avis sur cette question, M. le Professeur PAGET et les membres de la Commission se rangent à cet avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

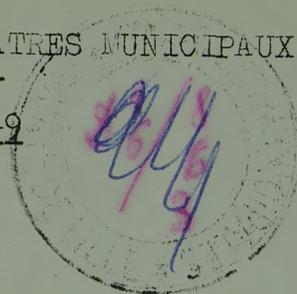
Le Président,  
Professeur M. PAGET.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX



Réunion du 8 Février 1949

PROCES-VERBAL N°8



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie le Mardi 8 Février 1949 à 18 heures 30, dans la salle du Conseil d'Administration, sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire.

Etaient présents:

M. MAIRE, Adjoint au Maire  
ROMBAUT, Adjoint au Maire  
DUMONT, Conseiller Municipal  
LEFEBVRE, Secrétaire Général **adjoint de la Mairie**  
FRADY, Conseiller technique  
THIBAUT, Contrôleur financier

Excusés: M.M. ROUSSEAU, Conseiller municipal,  
GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie

Absents: Me MARTINACHE, Adjoint au Maire.

Assistaient également à la réunion: M.L. GUENOT, Directeur des Théâtres Municipaux, à titre consultatif, et LALLAU, Chef de Bureau, Secrétaire de séance.

-----  
Le procès-verbal de la réunion du 18 Janvier 1949 est adopté sans observation.  
-----

I.- Approbation du Cahier des Charges des Théâtres Municipaux

Après avoir rappelé l'essentiel de la question, M. le Professeur PAGET donne lecture d'une lettre du 1er Février 1949 du Ministère de l'Intérieur (Direction de l'Administration départementale et communale) portant comme référence "vos rapports des 26 Octobre et 24 Décembre 1948" et qui conclut finalement en complet accord avec l'esprit de la délibération du Conseil Municipal du 3 Août 1948.

Il ne reste plus qu'à décider la clôture de la saison théâtrale au 31 Mars 1949 et c'est cette décision qu'adopte la Commission de Contrôle.

Elle sera soumise le soir même au Conseil d'Administration et si son avis est conforme à celle de la Commission; il reste bien entendu que le Conseil Municipal serait alors appelé à statuer définitivement avant la fin du présent mois et qu'une signification de résiliation de contrat serait faite aux intéressés dans la forme prévue par l'article 13 du Cahier des Charges.

M. le Professeur PAGET signale enfin que deux villes seulement, Nantes et Lyon, ont répondu à notre proposition d'action commune des villes de décentralisation en vue d'obtenir de l'Etat une participation plus large et que ces deux réponses concluent à l'inutilité de semblable démarche.

II.- Situation financière

M. THIBAUT expose la situation financière au 31 janvier 1949:

Charge totale de la ville dans l'exploitation des  
Théâtres Municipaux

RECETTES .....	25.714.027 frs
DEPENSES .....	49.385.296 frs
	<hr/>
Déficit .....	23.671.269 frs
Factures non réglées .....	5.575.864 frs
	<hr/>
DEFICIT TOTAL ...	29.247.133 frs

III.- Programme des spectacles jusqu'à fin mars 1949

Sur l'invitation de M. le Professeur PAGET, M. GUENOT donne connaissance du programme ci-dessous:

THEATRES MUNICIPAUX DE LILLE  
PROGRAMME DES SPECTACLES

THEATRE SEBASTOPOL

Samedi 12 Février soirée ..	LA OCCARDE DE MIMI PINSON - TOBELLY 4.000
Dimanche 13 matinée et soirée	" DALLUIN 3.000
Samedi 19 soirée .....	LA BELLE DE CADIX
Dimanche 20 matinée et soirée	"
Vendredi 25 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 26 soirée .....	LA BELLE DE CADIX
Dimanche 27 matinée et soirée	"
Jeudi 3 Mars matinée .....	Matinée enfantine radio
Samedi 5 soirée .....	LE COMTE DE LUXEMBOURG-DESCHAUX ou CHEVALIER
Dimanche 6 matinée et soirée.	"
Vendredi 11 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 12 soirée .....	CHANSON GITANE - Jacqueline LUSSAS 15000
Dimanche 13 Matinée et soirée	"
Vendredi 18 soirée .....	RECITAL (Capy)
Samedi 19 soirée .....	CHANSON GITANE
Lundi 14 soirée .....	"
Dimanche 20 matinée et soirée	"
Lundi 21 soirée .....	"
Vendredi 25 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 26 soirée .....	RASIMI - LA FEMME DU BOULANGER ?
Dimanche 27 matinée et soirée	"

THEATRE DE L'OPERA

Mercredi 9 Février soirée ...	RIGOLETTO (125.000 de forfait par représen-
Jeudi 10 soirée .....	" (pour les artistes italiens)tation
Samedi 12 soirée .....	JE T'AIMAIS INCONSTANT (70/30 % minimum)
Dimanche 13 matinée et soirée	" (30.000)
Lundi 14 soirée .....	CONCERT DU CONSERVATOIRE (15.000)
Mercredi 16 soirée .....	LE BARBIER DE SEVILLE - Mado ROBIN (25.000)
Jeudi 17 soirée .....	" CABANEL 18.000 - VIEUILLE 15.000
Samedi 19 soirée .....	L'INVITATION AU CHATEAU (75/25 % minimum)
Dimanche 20 matinée et soirée	" (30.000)
Mercredi 23 soirée .....	ROXELANE (création) Evelyne TRANTOUL
Jeudi 24 soirée .....	"
Mercredi 2 mars soirée .....	LES PECHEURS DE PERLES (artistes en instance)
Jeudi 3 soirée .....	"
Mercredi 9 soirée .....	ORPHEE - LEFORT ? BONI
Jeudi 10 soirée .....	"
Samedi 12 soirée .....	MAX REGNIER (70/30 % - minimum 30.000)
Dimanche 13 matinée et soirée	"
Mercredi 16 soirée .....	MADAME BUTTERFLY - GRANDVAL ou ROLLAND
Jeudi 17 soirée .....	" Carlo BARONI
Vendredi 18 soirée .....	REVUE FRANCO SUISSE (70/30 % minimum)
Samedi 19 soirée .....	" (3.000)
Dimanche 20 matinée et soirée	"
Lundi 21 soirée .....	"
Mercredi 23 soirée .....	LA WALKYRIE - LUCAZEAU - CABANEL - FRONVAL ?
Dimanche 27 matinée .....	"
Vendredi 25 soirée .....	SILHOUETTE 49 (70/30 % - minimum 30.000)
Mercredi 30 soirée .....	LE ROI D'YS (JUYOL ou LEFORT - GRANDVAL -
Jeudi 31 soirée .....	" NOUGARO - CABANEL)

...../

M. le Professeur PAGET fait connaître que nous devons renoncer à la représentation de " La Damnation de Faust " en raison des frais considérables qu'atteindrait la remise en état des décors (1 million de francs environ).

Il souligne d'autre part qu'après le 31 Mars, il conviendrait de s'occuper de la comédie.

Le programme est adopté par la Commission après qu'il ait été décidé d'inviter M. GUENOT à faire des remarques à M. CANEVARY pour son interprétation dans " La Cocarde de Mimi Pinson ".

#### IV- Musiciens supplémentaires

M. le Professeur PAGET rappelle ses lettres des 28 Décembre 1948 et 17 Janvier 1949 avertissant M.M. GUENOT et PRETRE de l'autorisation préalable à solliciter pour tout engagement de musiciens et demandant de veiller à ce que les 34 services soient effectivement assurés par les musiciens.

Or, M. ALLART, régisseur de l'orchestre, vient de présenter un état de 8 musiciens supplémentaires pour le mois de Janvier 1949 dont le montant s'élève à la somme de 69.772 frs.

La responsabilité de l'opération étant impartie à M. PRETRE et à M. GUENOT qui ont été prévenus que tout manquement devrait faire l'objet d'un examen et éventuellement d'une sanction, M. le Professeur PAGET estime inadmissible de considérer comme lettre morte les instructions de la Commission de Contrôle et, sur sa proposition, celle-ci décide de ne pas payer les musiciens supplémentaires.

#### V.- Demandes d'occupation des Théâtres Municipaux.

##### a) Lycée Fénelon

Madame COQUART, Directrice du Lycée Fénelon, demande l'autorisation d'occuper le Théâtre Sébastopol le Samedi 28 Mai 1949 pour y organiser une représentation artistique donnée par ses élèves en faveur de l'oeuvre des colonies de vacances du Lycée.

Etant donné le but poursuivi, la Commission décide de faire un geste bienveillant en ne réclamant qu'une somme réduite, soit 15.000 frs, pour la location.

##### b) British Legion

M. le Professeur PAGET croit savoir qu'une partie de la recette (1/3) effectuée à l'occasion de cette manifestation, irait aux oeuvres sociales de la Ville. Dans ces conditions, il ne pourrait être question de réclamer aux organisateurs le coût de la location de l'Opéra. M. le Professeur PAGET mettra cette question au point avec M. le Maire.

En ce qui concerne les heures supplémentaires effectuées par le personnel des Théâtres, les organisateurs ont accepté le principe du paiement et M. GUENOT est chargé de régler cette affaire, étant entendu qu'il fera remarquer au personnel la bienveillance de l'Administration Municipale en cette circonstance.

#### VI- Logement des artistes

" Les Soirées Françaises " viennent jouer " Je t'aimais, inconstant". M. GUENOT signale qu'il ne trouve pas de logement pour les  
artistes

...../

tout étant déjà retenu dans les hôtels à l'occasion de la visite à Lille du Général de Gaulle.

Le logement des artistes en tournée ne constituant pas une obligation, la Commission laisse toute latitude à M. GUENOT pour rechercher une solution.

VII. - Réclamation du syndicat des chœurs.

M. le Professeur PAGET donne connaissance d'une lettre qu'il a reçue de M. SPILERS, Secrétaire du Syndicat des Chœurs. Celui-ci remercie de l'attribution de l'indemnité de 150 Frs pour les "petits rôles chœurs", mais demande que la rétribution pour les "petits rôles artistes" soit de 1.350 Frs.

M. GUENOT fait remarquer que Fédération et Syndicat donnent des chiffres différents. M. THIBAUT signale que la convention collective des choristes a été signée et que le chiffre de 150 Frs pour les "petits rôles artistes" a été fixé.

La Commission s'en tient à ce chiffre.

---

M. THIBAUT rappelle qu'en application des articles 22 et suivants du Cahier des Charges et afin de tenir compte des obligations imposées à la direction des théâtres municipaux, une subvention mensuelle de 2.500.000 Frs est attribuée au concessionnaire.

En raison des augmentations de salaires et des hausses de prix, cette subvention est insuffisante et il souligne la nécessité de présenter au Conseil Municipal un rapport pour permettre d'alimenter la caisse du Directeur des Théâtres.

Il précise également que le personnel, sauf les artistes, a droit à 20 jours de congé et qu'il y aura lieu d'en tenir compte au moment de la clôture anticipée de la saison théâtrale.

---

Avant de lever la séance, M. le Professeur PAGET remercie les membres de la Commission de Contrôle de la collaboration qu'ils lui ont apportée. Il dit que, malgré la clôture de la saison, la tâche n'est pas terminée, qu'il fait penser à demain et il leur demande de continuer à oeuvrer avec lui pour la sauvegarde des intérêts de la Cité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures.

Le Président,

Professeur M. PAGET.

ARCHIVES MUNICIPALES  
106  
98  
DE LILLE

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

ARCHIVES MUNICIPALES  
DE LILLE

Réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 1949

Procès-verbal N° 9

La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie le vendredi 1<sup>er</sup> Juillet 1949 à 18 heures 30, dans la salle du Conseil d'Administration, sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

- M.M. MAIRE, Adjoint au Maire,
- ROMBAUT, Adjoint au Maire,
- GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie
- LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint,
- THIBAUT, Contrôleur Financier.

Assistaient également à la réunion: Mme LEMAHIEU, secrétaire des Théâtres Municipaux, remplaçant M. GUENOT, Directeur, et M. LALLAU, Chef de Bureau, secrétaire de séance.

En ouvrant la séance, M. le Professeur PAGET charge M. THIBAUT de commenter le compte d'exploitation de la saison 1948/1949 des Théâtres Municipaux dont un exemplaire a été remis à chacun des membres de la Commission.

/.....

THEATRES MUNICIPAUX - SAISON 1948/1949

COMPTE D'EXPLOITATION

I° - Compte d'exploitation présenté par M. GUENOT, Directeur

<u>RECETTES</u>	<u>Theâtre</u> <u>Sébastopol</u>	<u>Opéra</u>	<u>Total</u>
Produit des entrées	: II.8II.626 :	: II.190.419 :	: 23.002.045 :
Abonnements	: 730.080 :	: 446.160 :	: I.176.240 :
Remboursement de frais occasionnés lors de prêts de salle.	: I.047.418 :	: 2.990.875 :	: 4.038.293 :
Recettes diverses	: 278.671 :	: 361.912 :	: 640.583 :
Subventions de la Ville	: I5.250.000 :	: I5.250.000 :	: 30.500.000 :
Recette Totale :	: 29.117.795 :	: 30.239.366 :	: 59.357.161 :

/.....

<u>DEPENSES</u>		Théâtre Sébastopol	Opéra	Total
Bordeaux de séances	(Personnel de salle	: 402.753	: 482.661	: 885.414
	(Figurants	: 38.684	: 147.591	: 186.275
	(Accessoires	: 10.633	: 4.218	: 14.851
	(Privileges	: 130.959	: "	: 130.959
	(Comité Consultatif du specta- cle-Taxe.	: 29.493	: 27.394	: 56.887
	(Droits d'auteurs dramatiques	: 1.316.774	: 938.816	: 2.255.590
	(Droits d'auteurs lyriques	: 13.566	: 6.517	: 20.083
	(Sces de surveillance-sapeurs pompiers.	: 63.360	: 70.680	: 134.040
	(Sces de surveillance-police	: 139.400	: 139.406	: 278.806
	(Taxe sur les spectacles	: 378.131	: 351.899	: 730.030
	(Taxe locale et de transaction	: 357.041	: 328.883	: 685.924
	Costumier	: 1.084.900	: 1.077.250	: 2.162.150
	Editeurs	: 335.130	: 268.445	: 603.575
	Location et achats de materiel	: 1.111.976	: 911.080	: 2.023.056
	Frais d'impressions	: 470.858	: 407.449	: 878.307
Frais d'affichage	: 457.058	: 427.863	: 884.921	
Publicité	: 245.217	: 223.799	: 469.016	
Frais généraux	: 864.779	: 650.794	: 1.515.573	
Artistes de la troupe	: 4.231.012	: 1.418.765	: 5.649.777	
Artistes en représentation	: 1.519.493	: 4.176.120	: 5.695.613	
Chefs d'orchestre, régisseurs	: 843.566	: 1.164.951	: 2.008.517	
Musiciens	: 5.790.470	: 5.790.469	: 11.580.939	
Choristes	: 3.525.808	: 3.525.808	: 7.051.616	
Danseuses	: 1.473.821	: 1.473.821	: 2.947.642	
Repetitrices	: 438.022	: 438.023	: 876.045	
Buralistes	: 178.221	: 178.220	: 356.441	
Charges sociales	( Assurances sociales	: 2.043.411	: 2.043.414	: 4.086.825
	( Impôt cedulaire 5 %	: 821.436	: 822.221	: 1.643.657
	( Congés Spectacles	: 33.787	: 33.786	: 67.573
	( Allocations familiales	: 2.031.243	: 2.031.244	: 4.062.487
Dépense totale :		: 30.381.002	: 29.561.587	: 59.942.589

B A L A N C E

DEPENSES.....	59.942.589
RECETTES.....	59.357.161
<hr/>	
excédent de dépenses :.....	585.428
<hr/>	

/.....

En réalité, le compte du Directeur accuse à la clôture des opérations un reliquat de caisse de 237.350 Frs mais il reste à régler une somme de 822.778 Frs représentant le montant des cotisations dues à la Caisse de Compensation des allocations familiales au titre des mois de Mars et Avril.

Il lui manque ainsi :

$$822.778f - 237.350 = 585.428 \text{ Frs}$$

pour apurer définitivement sa gestion.

S'agissant des charges sociales afférentes aux dépenses de personnel, il est proposé, en vue du règlement de cette dette, de verser au compte bancaire ouvert au nom du Directeur des Théâtres la somme de 585.428 Frs qui sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre XXXbis, article 3, du budget primitif. Il est proposé également de décider que le montant de la patente sera prise en charge par la Ville et imputée sur le même crédit.

Après cette lecture, M. THIBAUT fournit quelques explications complémentaires sur les différents postes du compte d'exploitation.

Au chapitre des Recettes :

- 1) Recettes diverses : A ce poste, figurent notamment le remboursement des timbres d'acquit, la vente des programmes, les subventions de la ville de Douai, le remboursement des garanties aux éditeurs, les intérêts sur fonds placés en compte bancaire.

Au chapitre des Dépenses :

- 1) Privilèges : Des éditeurs ont acheté certaines pièces; il faut donc accepter leurs conditions pour obtenir le droit de les jouer.
- 2) Comité Consultatif du spectacle-Taxe : Il s'agit d'une taxe de 0,25 % qui a été instituée, supprimée, puis rétablie.
- 3) Droits d'auteurs dramatiques : Le minimum des droits est actuellement de 6,60 % sur recette nette. A titre documentaire M. THIBAUT indique qu'il passera à 10 % à partir de la saison prochaine.

/.....

- 4) Droits d'auteurs lyriques : Il s'agit d'un droit à taux variable selon minutage appliqué lorsqu'un spectacle comporte un intermède.  
Par exemple : les attractions, dans les "Saltimbanques" le tour de chant chez Maxim's, au 3<sup>e</sup> acte de "La Veuve Joyeuse".
- 5) Services de surveillance-Police-Sapeurs Pompiers: Ils sont par séance de 1.900 Frs pour l'Opéra et 1.300 Frs pour Sébastopol, pour les services de police, et de 1.140 Frs pour l'Opéra et 720 Frs pour Sébastopol, pour les sapeurs-pompiers. Ils s'élèvent pour la saison à 412.846f et il ne semble pas possible de limiter le nombre des agents et des sapeurs-pompiers.

Les membres de la Commission soulignent l'importance des dépenses reprises aux postes :

Costumiers..... 2.162.150 Frs  
Location et achat de matériel. 2.023.056 Frs

et surtout pour les charges sociales :

Assurances sociales..... 4.086.825  
Impôt cédulaire..... 1.643.657  
Conges spectacles..... 67.573  
Allocations familiales.... 4.062.487

soit au total / 9.860.542 Frs

Enfin M. THIBAUT signale que la patente calculée primitivement à raison de 3/20 sur le montant d'une recette fictive complète multiplié par le centime le franc, est actuellement à 239.000 Frs en raison de l'abattement dû au taux porté à 1/50 du montant d'une recette fictive complète multiplié par le centime le franc.

On passe ensuite à l'examen du bilan général de l'exploitation comprenant à la fois les opérations effectuées par le Directeur et celles qui sont reprises au budget "Ville".

/.....

B I L A N    G E N E R A L

---

Bilan de l'exploitation.

---

<u>RECETTES</u>	Théâtre		
	Sébastopol	Opera	Total
A) <u>Direction</u>			
Recettes totales (y compris la subvention de la ville.)	29.117.795	30.239.366	59.357.161
B) <u>Ville</u>			
Subvention de l'Etat	1.500.000	1.500.000	3.000.000
Exploitation des rideaux annonces	126.000	126.000	252.000
Exploitation des vestiaires	7.500	7.500	15.000
Redevances sur vente de programmes	86.684	86.683	173.367
Total Général des recettes :	30.837.979	31.959.549	62.797.528

<u>DEPENSES</u>	Théâtre		
	Sébastopol	Opera	Total
A) <u>DIRECTION</u>			
Dépenses totales	30.381.002	29.561.587	59.942.589
B) <u>VILLE</u>			
Directeur	220.000	220.000	440.000
Personnel Administratif	255.753	255.753	511.506
Machinistes, Electriciens, concierges,	4.709.277	6.683.177	11.392.454
Personnel d'entretien.	736.361	1.581.074	2.317.435
Chauffage	629.750	2.219.953	2.849.703
Eclairage	206.114	425.020	631.134
Assurances des bâtiments, décors, artistes, spectateurs.	331.350	1.678.092	2.009.442
Transport des décors	152.702	152.702	305.404
Dépenses diverses.	749.327	55.034	804.361
Total général des dépenses :	38.371.636	42.832.392	81.204.028

B A L A N C E

DEPENSES.....	81.204.028
RECETTES.....	62.797.528
Déficit.....	18.406.500
Subvention de la Ville...	30.500.000
Charge totale de la Ville ...	48.906.500

Le poste des dépenses diverses attire l'attention des membres de la Commission en raison de la grande différence existant entre le Sébastopol (749.327) et l'Opéra ( 55.034) M. THIBAUT l'explique par le paiement des acomptes de la patente ( 700.000 Frs) qui est totalement supportée par le Sébastopol.

M. le Professeur PAGET achève l'examen du compte d'exploitation en donnant connaissance de la fin du rapport qui sera présenté au Conseil Municipal.

" En raison de la montée grandissante du déficit des  
" Théâtres Municipaux et par souci d'économie budgétaire,  
" nous n'avions pu que, sous certaines réserves d'ordre  
" financier, donner notre accord au cahier des charges  
" relatif à l'exploitation des Théâtres dans le cadre de  
" la décentralisation lyrique.

" La Direction des Arts et Lettres n'admit pas ces  
" réserves et, considérant que les conditions exigées  
" pour le versement de la subvention annuelle de 12 mil-  
" lions n'étaient plus réunies, en supprima l'attribution  
" alors que cette subvention, qui ne correspondait que de  
" très loin à l'effort de la Ville aurait dû logiquement  
" être au moins triplée.

" Au 31 Janvier le compte d'exploitation faisait ap-  
" paraître un déficit voisin de 30 millions, limite as-  
" signée par l'article 12 du Cahier des Charges de l'ex-  
" ploitation et la clôture de la saison fut décidée pour  
" le 31 Mars au cours de notre séance du 21 Février der-  
" nier.

" Les Théâtres furent pourtant fermés dès le 9 Mars  
" à la suite du mouvement de grève déclenché par les mu-  
" siciens.

" Le bilan dont vous avez pris connaissance accuse  
" un déficit de 49 millions et reprend en détail les opé-  
" rations effectuées de Août 1948 à Mars 1949 y compris  
" les congés payés du personnel réglés en Avril.

/.....

" Nous pouvons vous assurer que chaque poste a fait  
" l'objet d'un contrôle rigoureux. Nous nous sommes atta-  
" chés à faire rendre au maximum le produit des recettes  
" tandis que seules furent autorisées les dépenses abso-  
" lument indispensables. Par son Président, la Commission  
" de Contrôle réunie chaque mois a été tenue au courant  
" de la marche de l'exploitation, tant sur les plans tech-  
" nique et artistique que sur le plan financier.

" Nous estimons que le Ministère des Arts et Lettres  
" qui reconnaissait que la subvention annuelle de 12 mil-  
" lions accordée dès la saison 1946/1947 devait être révi-  
" sée compte tenu de l'augmentation générale des prix, mais  
" qui engageait néanmoins les collectivités locales à in-  
" tensifier leur action dans la " décentralisation " sans  
" leur accorder de légitimes garanties, est à l'origine  
" des difficultés financières de la Ville et des troubles  
" qui ont suivis.

" Nous vous prions de vouloir bien :

- " a) approuver le compte d'exploitation présenté par M.  
" GUENOT, directeur, et reconnu exact par la Commis-  
" sion de Contrôle;  
" b) donner quitus de sa gestion;  
" c) nous donner mandat de faire procéder au remboursement  
" du cautionnement de 200.000 Frs déposé en garantie  
" par ce dernier à la Trésorerie Générale;  
" d) nous autoriser à intervenir auprès des Ministres in-  
" téressés aux fins d'obtenir une subvention complémen-  
" taire la plus élevée possible."

M. le Professeur PAGET ajoute : "Nous étudions  
les dépenses futures, mais d'ores et déjà , on peut souli-  
gner que les dépenses de personnel vont être sérieusement  
augmentées, les choristes notamment réclamant un tarif qui  
les mettrait pratiquement sur le même pied que les musi-  
ciens dont les salaires seraient, d'ailleurs, identiques  
à ceux de la radiodiffusion.

Il informe les membres de la Commission du re-  
fus de la Ville de Strasbourg à l'octroi de la subvention  
et de son entretien avec Melle LAURENT, directrice des  
spectacles au Ministère, l'assurant d'une subvention de  
12.500.000 Frs si les Théâtres commençaient le 1<sup>er</sup> Juil-  
let avec les conditions de la décentralisation lyrique.  
Mais M. le Professeur PAGET a démontré l'impossibilité de  
commencer le 1<sup>er</sup> Juillet et a signalé qu'il serait pos-  
sible de reprendre l'exploitation des théâtres au 1<sup>er</sup> Sep-  
tembre 1949 sous les réserves que lui soit attribuée pour  
les 4 mois de 1949, la subvention de 12.500.000 Frs

/.....

abandonnée par Strasbourg et qu'une subvention importante, digne de l'effort financier supporté par la Ville et devant représenter au moins 50 % du déficit de la saison lui soit assuré par l'Etat. Les pourparlers se poursuivent avec la Direction des Arts et Lettres et il est permis d'escompter une réponse imminente.

M. le Professeur PAGET, approuvé par M.M. MAIRE et ROMBAUT, conclut en disant que, pour l'instant, si nous sommes obligés de supporter les charges, si l'Etat continue à ne pas faire son devoir, il est impossible d'envisager l'exploitation à l'année. Nous serons appelés à l'étude de la question lorsque nous aurons des précisions. Il faudra vraisemblablement envisager l'augmentation du prix des places.

M. THIBAUT signale que les tarifs syndicaux ont été déterminés par arrêté du 2 Février 1946 et qu'ils ont été abandonnés par la suite. Il semble donc qu'il y ait une tentative d'alignement des traitements par rapport à ceux qui sont alloués aux musiciens de la Radiodiffusion.

M. le Professeur PAGET fait remarquer qu'à la Radio les musiciens sont dans l'obligation matérielle d'effectuer leurs 34 services mensuels tandis qu'après pointage il apparaît que dans les Théâtres Municipaux le maximum de présences s'établit à 204 services sur 238, tandis que le minimum n'est que de 50.

De toutes manières il est impossible d'entreprendre la discussion du régime futur tant que la réponse inistérielle ne nous sera pas parvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 10.

LE PRESIDENT,

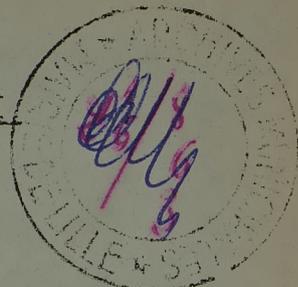
Professeur M. PAGET.



COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

REUNION DU 1er OCTOBRE 1949

PROCES VERBAL N° 10



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie le samedi 1er Octobre 1949 à 11 heures, à l'Hôtel de Ville, cabinet de M. l'Adjoint, sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire.

Etaient présents

M.M. ROMBAUT, Adjoint au Maire  
LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie.  
DOLLE, Contrôleur Financier.  
FRADY,

Assistaient également à la réunion : M. DERROJA, Directeur de la Scène des Théâtres Municipaux, mandataire de M. GUENOT, Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux, M. LAILLAU, Chef de Bureau, Secrétaire de séance.

-----  
M. le Professeur PAGET ouvre la séance et présente les excuses de :

Me. MARTINACHE, Adjoint au Maire, retenue à Paris.  
M. Gaston ROUSSEAU, Conseiller Municipal, souffrant et alité.  
M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie, retenu à Roubaix.

Il adresse les félicitations de la Commission à M. LEFEBVRE, récemment nommé CHEVALIER dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, et en même temps, ses condoléances à l'occasion du décès de son père.

Sur sa proposition, la Commission, envoie ses vœux de prompt rétablissement à M. GUENOT, victime d'un accident de la circulation.

M. le Professeur PAGET rappelle que la Commission instituée par délibération en date du 3 Août 1948, en application du décret du 30 Octobre 1935 relatif aux rapports entre les collectivités et les entreprises avec lesquelles elles ont passé des contrats, comprend notamment un délégué de la Préfecture dont il regrette l'absence.

Enfin, il signale que par arrêté municipal en date du 29 Septembre, M. Alban DERROJA, Directeur de la scène des Théâtres Municipaux, est agréé en tant que mandataire de M. GUENOT pour assurer l'intérim des fonctions de Directeur des Théâtres Municipaux de Lille jusqu'au retour de ce dernier.

CONTRATS DES ARTISTES DE LA TROUPE

La Commission donne son accord pour les contrats suivants:

- Roger EYMAEL - 1er Ténor Opérette - 2è Opéra Comique  
60.000 Frs pour 12 Représentations
- Henri GUEFFIER - Grand premier comique en Chef - 1è Basse bouffe  
60.000 Frs pour 12 Représentations
- Christian VANUCCI - (Andriani) 1er Trial  
40.000 Frs pour 15 Représentations  
et régisseur général opérette - 10.000
- Claude CRETIN - dit Cétin - 2è Basse - rôles distribués  
34.000 Frs par mois
- Alcide MILLEVILLE - (Robert VILLARS) 2è baryton et rôles distribués  
30.000 Frs par mois
- Denis POUJOL - 2è baryton Opéra Comique et Opérette  
30.000 Frs par mois
- Edgar DUVIVIER - Rôles de composition  
35.000 Frs par mois ( à partir du 15/10)
- Jacques NADAL - 2è Ténor Opéra Comique et Opérette  
30.000 Frs par mois ( à partir du 15/9)
- Edmond DASTAN - (Dramy) Comique en tous genres - Régisseur de scène  
25.000 Frs par mois  
avec possibilité de lui verser une indemnité lorsque  
son activité aura été très grande ( plus de 15 représen-  
tations par mois)
- Mona VANNY - ( née SCWENDEMANNE Simone) Fantaisiste Opérette  
40.000 Frs pour 15 Représentations
- Elvire TOBELLY ( née REMACLE Elvire) - Desclauzas Opérette et Opéra Comique  
40.000 Frs pour 15 Représentations
- Alban DERROJA - Directeur de Scène  
51.150 Frs par mois

...../

Marcel LUST - 2e régisseur Opéra et Opéra Comique .

25.000 Frs par mois.

Maurice VANSTEENKISTE - 2e Régisseur.

25.000 Frs par mois.

Pierre TELLIER - Chef d'Orchestre.

55.000 Frs par mois.

Gabriel DIOT - Chef d'Orchestre.

45.000 Frs par mois.

-----  
CONTRATS DES MUSICIENS.

M.le Professeur PAGET précise que pour la saison 1949-1950 les salaires des musiciens sont à parité de ceux des musiciens de la Radio. Les 34 services mensuels seront exigés; un règlement intérieur a été établi et chaque absence sera défalquée d'un 1/34e. Le nombre des musiciens est actuellement de 43 .

Pour procéder aux opérations de compression de personnel, il a été tenu compte des occupations principales des musiciens.

Les salaires minima garantis sont :

	Prix du service	Rémunération mensuelle pour 34 services
1ère catégorie	948 Frs	32.235 Frs
2ème "	899 "	30.556 "
3ème "	862 "	29.296 "

La Commission approuve ces dispositions.

-----  
CONTRATS DES CHORISTES .

M.le Professeur PAGET souligne que nous avons le même nombre de choristes que l'an dernier .

Les salaires mensuels garantis sont pour 173 heures de service par mois.

.....

Plus de 5 ans d'exercice de la profession.....	22.800 Frs
de 3 à 5 ans.....	21.810 "
de 2 à 3 ans .....	20.207 "
stagiaires.....	18.425 "

A ces salaires, s'ajoute une indemnité dite de garde-robe fixée: pour les hommes à ..... 1.300 Frs  
pour les dames à ..... 1.560 "

C'est maintenant à Lille que les artistes des chœurs sont les mieux payés.

La Commission approuve ces dispositions .

#### CONTRATS DES ARTISTES DU CORPS DE BALLET.

M. le Professeur PAGET fait remarquer qu'il n'y a pas de danseuse-étoile, ni de maître de ballet. Mme Pacary assume la direction du corps de ballet dont les salaires minima garantis, pour 173 heures de service par mois, indemnité de maquillage comprise sont :

Soli .....	25.554 Frs
Petits sujets .....	20.430 "
Coryphées .....	20.030 "
1er quadrille .....	18.72 "
2ème quadrille .....	14.862 "

Le métier de danseuse étant particulièrement pénible, les artistes du corps de ballet seront soumises à des examens médicaux périodiques .

La Commission approuve pleinement ces dispositions.

#### CONTRATS DES ARTISTES EN REPRESENTATION

La Commission approuve les contrats suivants :

#### O P E R A

ROL D'YS - 28 et 29/9/1949

Eugène BIGOT - Chef d'Orchestre  
20.000 Frs par représentation.

Lucien VONNA - " MYLIO"  
30.000 Frs par représentation.

Yvonne PONS - " Margared"  
30.000 Frs pour deux représentations .

.....

Pierre HERRY - " Karnac "

14.000 Frs par représentation.

Lillie GRANDVAL - " Rozem "

22.000 Frs par représentation.

Fernand DEBOUVER - " Le roi "

15.000 Frs par représentation.

---

FAUST - 5 et 6 Octobre

Jules FOREST - " Valentin "

17.000 Frs par représentation.

Louise BRACHET - " Marguerite "

15.000 Frs par représentation

Miro SKALA - " Faust "

25.000 Frs par représentation

Jane LAOUST - Danseuse Etoile.

8.000 Frs par représentation et 1.000 Frs de  
défraiement pour lundi 3 Octobre.

Fernand DEBOUVER - " Méphisto "

15.000 Frs par représentation

---

LES CONTES D'HOFFMANN 12 et 13 Octobre

Paulette TRILLIES - " rôle de la poupée "

25.000 Frs pour les deux représentations

Huguette SAINT-ARNAUD - " Julietta et Antonia "

35.000 Frs pour les deux représentations

Charles SOIX - 4 rôles

15.000 Frs par représentation

E. LIGNON - " Hoffmann " ténor

45.000 Frs pour les deux représentations.

Mme BUTTERFLY - 19 et 20 Octobre 1949

Jeanne SEGALA - " Cio Cio San "

20.000 Frs par représentation

Carlo BARONI - " Pinkerton "

2 représentations effectuées gracieusement en remplacement  
de celles non effectuées en Mars 1949.

Gabrielle GALLAND - " Souzouki "

5.000 Frs par représentation

MIGNON - 26 et 27 Octobre

Carlo BARONI - " Wilhem Meister "

25.000 Frs par représentation

TURBA RABIER - " Philine "

25.000 Frs par représentation

Jacques SCELLIER - " Lothario "

12.000 Frs par représentation

Maggy JACQUES - " Mignon "

35.000 Frs pour les deux représentations

PECHEURS DE PERLES - 3 et 4 Novembre 1949

Jules FOREST - " Zurga "

17.000 Frs par représentation

Carlo BARONI - " Nadir "

25.000 Frs par représentation

TURBA RABIER - " Léïla "

25.000 Frs par représentation

ORPHEE - 9 et 10 Novembre 1949

Huguette SAINT-ARNAUD - " Eurydice "

20.000 Frs par représentation

CARMEN - les 16 et 17 Novembre

Julien GIOVANETTI - "Escamillo"

18.000 Frs par représentation.

François GATTO - "Don José"

22.000 Frs par représentation.

Germaine PAPE - "Carmen"

20.000 Frs par représentation.

-----  
DON QUICHOTTE - 23 et 24 Novembre 1949

André PACTAT - Don Quichotte

20.000 Frs par représentation.

Lucienne FERRARI - "Dulcinée"

25.000 Frs pour les deux représentations.

-----  
LA TOSCA - 30/11 et 1/12/1949

Germaine PAPE - "Floria Tosca"

20.000 Frs par représentation.

-----  
MANON - 8 et 9 Décembre 1949

ENZO SERI - "Des Grieux"

25.000 Frs par représentation.

-----  
VIE DE BOHEME - 14 et 15 Décembre 1949

Carlo ZATTONI - "Rodolphe"

20.000 Frs par représentation.

-----  
FAUST - 22 et 23 Décembre 1949

Adrien LEGROS - "Méphisto"

18.000 Frs par représentation.

.....

THEATRE SEBASTOPOL

Chanson Gitane

DELACROIX ..... 8.000 Frs par représentation.  
NEGRO (attraction) ..... 9.000 Frs       "  
RIEDINGER ..... 5.500 Frs       "  
Edith JACQUES ..... 13.000 Frs       "

FLOSSIE

Suzel HA EGLIN ..... 7.000 Frs       "

LES SALTIMBANQUES .....

Germaine LABORDE ..... 8.000 Frs       "

LA CHASTE SUZANNE

IONE CLAIRE ..... 10.000 Frs       "

~~Les contrats de Mmes Suzy DESCHAUX et Helene REBELLY sont en cours.~~

CONTRATS DES FOURNISSEURS

La Commission approuve les contrats suivants :

GARDIN, Perruquier - précédemment 120.000 par mois.

demande 140.000  
accordé 130.000

du 16 Septembre 1949 au 31 Mars 1950.

HOUSSEN - Meubles et Accessoires - 50.000 Frs par mois  
avec 500 Frs par service du 11/9/49 au 31/3/50

CRETEUR - Costumier - 275.000 à partir du 1er Octobre 1949.

CHANSON GITANE - Décors et costumes - 30.000 Frs par représentation dont deux fournies gratuitement pour compenser ce qui n'a pas été fait en mars dernier.

MATERIEL MUSIQUE - 5.000 Frs par représentation dont deux gratuitement comme pour ci-dessus.

.....

Situation financière

M. le Professeur PAGET signale que les sept représentations de "l'Auberge du Cheval Blanc" constituent pour la Ville une opération financière particulièrement heureuse.

Les 25 % de la recette nous ont rapporté	:	374.547 Fr
le remboursement des salaires des choristes et musiciens . . . . .		112.952 Fr
notre quote-part sur la vente des programmes .		7.000 Fr
		<hr/>
au total . . . . .		494.499 Fr

Déduction faite des salaires du petit personnel l'opération se solde par un bénéfice net d'au moins 470.000 Fr.

PRIX DES PLACES POUR LA SAISON 1949-1950

THEATRE DE L'OPERA

Représen-  
tions lyriques Comédie Galas

Rez-de-chaussée

Fauteuils d'orchestre . . . . .	450	500	600
Fauteuils de parquet et baignoires.	400	450	500
Stalles de baignoires . . . . .	300	350	400

Première galerie

Loges de face . . . . .	450	500	600
Fauteuils de balcon . . . . .	450	500	600
Loges de côté . . . . .	400	450	500

Deuxième galerie

Loges et fauteuils de face . . . . .	400	450	450
Fauteuils de côté . . . . .	300	350	350

Troisième galerie

Fauteuils 1ère série . . . . .	180	200	300
Fauteuils 2ème série . . . . .	120	150	200

Quatrième galerie

Fauteuils . . . . .	80	90	150
Stalles . . . . .	60	70	100

Droit de timbre en sus

THEATRE SEBASTOPOL

		<u>Galas</u>
Orchestre, Loges, Balcons de Face.....	275	300
Balcons de côté 1ère série.....	250	275
Parquets.....	200	225
Balcons de côté, 2e série.....	150	170
Parterres.....	100	110
Secondes.....	100	100
Troisièmes.....	50	50

Droit de timbre en sus.

La Commission approuve.

-----

Avant de terminer la séance, M. FRADY soulève la question des abonnements au sujet des galas KARSENTY : les abonnés n'auront qu'une priorité d'inscription. M. le Professeur PAGET va revoir cette question.

M. le Professeur PAGET déclare que la rémunération du petit personnel est liée aux dispositions que doivent prendre incessamment les ministères intéressés.

-----

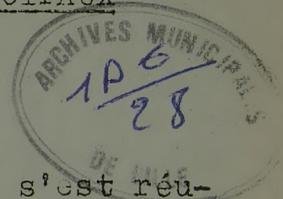
L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 H. 05.

Le Président,  
Professeur M. PAGET.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

REUNION DU 23 NOVEMBRE 1949

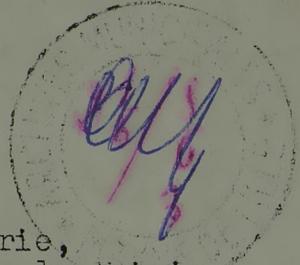
Procès-verbal N° II



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie le Mercredi 23 Novembre 1949 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M.l'Adjoint, sous la présidence de M.le Professeur PAGET, Adjoint au Maire .

Etaient présents :

M.M. MAIRE, Adjoint au Maire,  
ROMBAUT, Adjoint au Maire,  
ROUSSEAUX G., Conseiller Municipal,  
GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie,  
LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie  
FRADY , Conseiller Technique,  
DOLLE , Contrôleur Financier.



Assistaient également à la réunion : M. DERROJA, Directeur de la scène des Théâtres Municipaux, mandataire de M.GUENOT, Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux, M. LALLAU, Chef de Bureau, Secrétaire de séance .

Excusée : Me. MARTINACHE, Adjoint au Maire.

M. le Professeur PAGET ouvre la séance et invite M.DOLLE , Contrôleur financier, à faire connaître la situation financière au 31 Octobre 1949 .

EXPLOITATION DES THEATRES MUNICIPAUX

Situation Financière au 31 Octobre 1949

	<u>Théâtre Sébastopol</u>	<u>Grand Théâtre</u>
<u>RECETTES</u>		
a) <u>Exploitation</u>		
Produit des entrées....	5.771.752	2.670.800
Abonnements .....	-	-
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles .....	18.000	982.166
Recettes diverses.....	5.800	125.420
	<hr/> 5.795.552	<hr/> 3.778.386
		<hr/> 9.573.938
b) <u>Ville</u>		
Subventions de l'Etat.....		
Exploitation du rideau annonces.		
Exploitation des vestiaires & WC.		
Redevances sur vente de programmes		
Total général des RECETTES :	<hr/> 9.573.938	<hr/> 9.573.938
	=====	=====

DEPENSES

	Théâtre Sébastopol	Grand Théâtre	TOTAL
A) <u>Exploitation</u>			
Bordereaux de séances			
(Personnel de salle .....	90.969	117.622	208.591
(Figurants .....	6.956	14.946	21.902
(Aides Electriciens.....	-	-	-
(Accessoires .....	755	715	1.470
(Attractions de scène .....	-	-	-
(Privilèges .....	-	-	-
(Cté consultatif du spectacle..	10.899	5.045	15.944
(Droits d'auteurs dramatiques..	644.026	252.710	896.736
(Droits d'auteurs lyriques.....	8.887	-	8.887
(Services de surveillance -			
sapeurs-pompiers .....	18.000	11.400	29.400
d° de police .....	-	-	-
Taxe sur les spectacles .....	174.338	81.262	255.600
taxes locale et de transaction	144.363	66.767	211.130
Costumier .....	137.500	137.500	275.000
Editeurs.....	281.600	114.000	395.600
Locations & achats de matériel....	514.829	211.427	726.256
Frais d'impressions .....	-	-	-
Frais d'affichage .....	-	-	-
Publicité .....	-	-	-
Frais généraux .....	167.441	9.380	176.821
Artistes de la troupe.....	849.912	-	849.912
Artistes en représentation.....	690.996	845.262	1.536.258
Chefs d'orchestre,régisseurs.....	184.320	303.740	488.060
Musiciens.....	1.313.004	1.313.004	2.626.008
Choristes.....	943.918	943.918	1.887.836
Danseuses.....	288.683	288.683	577.366
Répétitrices.....	139.880	139.880	279.760
Buralistes .....	39.306	39.307	78.613
(Assurances sociales .....	444.755	444.755	889.510
Charges (Impôt cédulaire.....	176.778	176.779	353.557
Sociales (Congés spectacles .....	189.880	189.880	379.760
(Allocations familiales...	404.141	404.141	808.282
Total Section A.....	7.866.136	6.112.123	13.978.259

.....

	: Théâtre : Sébastopol	: Grand : Théâtre	:: : TOTAL
B) <u>Ville</u>			
Directeur . . . . .	55.000	55.000	110.000
Personnel Administratif . . . .	74.568	74.569	149.137
Machinistes, électriciens, concierges . . . . .	1.103.043	1.807.205	2.910.248
Personnel d'entretien . . . . .	187.468	409.482	596.950
Chauffage . . . . .	-	-	-
Eclairage . . . . .	-	-	-
Entretien des bâtiments . . . . .	-	-	-
Assurances des bâtiments, décors, artistes, spectateurs . . . . .	224.292	-	224.292
Transport des décors . . . . .	-	-	-
Mobilier, Achat et Entretien ..	-	-	-
Matériel de scène . . . . .	-	-	-
Atelier de décors - Personnel ..	-	247.785	247.785
d° - Matériel . .	-	92.957	92.957
Dépenses diverses - Patente -			
-- Impôt foncier . . . . .	11.570	13.039	24.609
	<hr/> 1.655.941	<hr/> 2.700.037	<hr/> 4.355.978
			<hr/> Total Section B . . . . . 4.355.978
			Rappel total Section A . . . . . 13.978.259
			<hr/> Total général des DEPENSES .. 18.334.237
			=====

Charge totale de la Ville dans l'exploitation  
des Théâtres Municipaux

RECETTES : 9.573.938

DEPENSES : 18.334.237

DEFICIT : 8.760.299

M. DOLLE signale que la situation au 30 Septembre s'établissait  
comme suit :

Recettes : 3.033.820

Dépenses : 8.500.188

Déficit : 5.466.368

Une discussion s'ouvre sur les différents postes de dépenses et M. le Professeur PAGET fait remarquer l'importance des droits d'auteurs, tandis que certains membres signalent la somme élevée pour les dépenses du personnel municipal (machinistes, etc..)

M. ROUSSEAU s'étonne des taux élevés pratiqués pour les artistes en représentation et fait une parallèle entre ces artistes et les machinistes mis en cause précédemment.

M. le Professeur PAGET fait entendre le point de vue des artistes qui soulignent les faits suivants : a) la saison ne compte que sept mois; b) la carrière d'un artiste semble être terminée après 15 ou 20 années d'activité; c) ils n'ont pas de retraite.

Un long échange de vues, auquel prennent part M.M. PAGET, ROMBAUT; MAIRE, FRADY, DERROJA, s'établit ensuite d'où il ressort que des spectacles ont besoin de "Vedettes" pour faire recette, ce qui explique éloquemment d'ailleurs les prétentions de celles-ci. Des chiffres impressionnants sont donnés et M. FRADY, pour illustrer la discussion, cite le cas d'une vedette aux prétentions élevées à qui il avait offert, à l'époque de son directorat, un chiffre de 25.000 Frs par exemple, plus une participation de 50 % dans les recettes, déduction faite des frais, et qui refusa cette combinaison. Evidemment, comme le fait remarquer M. MAIRE, quand on a une vedette, il faut augmenter le prix des places. Le Professeur PAGET fait remarquer que les tarifs ont été fixés et qu'il est impossible de dépasser ceux réclanés pour les galas.

-----

M. le Professeur PAGET et M. ROMBAUT regrettent l'existence à l'OPERA d'un appel d'air froid. Le Professeur PAGET a reçu de nombreuses plaintes à ce sujet. Il souligne que le fait ne date pas d'aujourd'hui et qu'il y a plusieurs années qu'il a pu se rendre compte personnellement de cette anomalie difficilement supportable par les spectateurs.

M. MAIRE donne les explications utiles : la Commission de Sécurité a demandé qu'on aménage un tirage pour l'évacuation de la fumée en cas de sinistre. Des trappes ont donc été installées; elles doivent rester fermées, mais, quelquefois, par négarde, elles restent ouvertes et créent ainsi un appel d'air dangereux et dont souffrent plus particulièrement les danseuses. Une seule précaution à prendre : avant la représentation, les machinistes devraient vérifier la fermeture des dites trappes.

-----

Sur 4 chaudières, deux sont actuellement en service parce qu'une d'entre elles est indisponible et l'autre sera réparée dans les jours suivants.

La Commission de Contrôle demande instamment qu'une démarche pressante soit faite auprès de "Chauffage-Service" pour que la chaudière indisponible soit remplacée d'urgence.

-----

M. MAIRE montre combien il est difficile de s'en tenir à la stricte observation des demandes de la Commission de Sécurité. A ce sujet il raconte qu'au point de vue "Assurance" il a chargé M. LEMOINE Ingénieur, de se rendre à Paris et de se faire désigner le théâtre type, celui qui remplit toutes les conditions exigées en l'occurrence; c'est la salle des Folies Bergères qui lui a été désignée. Or nos théâtres sont beaucoup mieux protégés que cette salle. La cause paraît donc entendue.

PROGRAMME DES SPECTACLES

M. le Professeur PAGET donne communication aux membres du programme des spectacles à l'Opéra et au Sébastopol

THEATRE DE L'OPERA

PROGRAMME DES SPECTACLES à partir du 23 Novembre 1949

Mercredi 23 soirée .....	DON QUICHOTTE
Jeudi 24 soirée .....	d°
Samedi 26 soirée .....	HUIT CLOS & LA RESPECTUEUSE
Dimanche 27 matinée et soirée.	d°
Lundi 28 matinée .....	RECEPTION DE LA REINE ELISABETH DE BELGIQUE
Mercredi 30 Novembre soirée...	LA TOSCA
Jeudi 1er Décembre soirée ....	d°
Samedi 3 soirée .....	PLUME AU VENT (KARSENTY)
Dimanche 4 matinée et soirée..	d°
Mardi 6 soirée .....	CONCERT RADIO
Mercredi 7 soirée .....	PLUME AU VENT
Jeudi 8 soirée .....	MANON
Vendredi 9 soirée .....	MANON
Samedi 10 soirée .....	LE PRINTEMPS DE LA St-MARTIN (RASIMI)
Dimanche 11 matinée.....	d°
Mercredi 14 soirée .....	LA VIE DE BOHEME
Jeudi 15 soirée .....	d°
Samedi 17 soirée .....	ARDELE ou LA MARGUERITE (KARSENTY)
Dimanche 18 matinée et soirée.	d°
Mercredi 21 soirée .....	d°
Jeudi 22 soirée .....	FAUST
Vendredi 23 soirée .....	d°
Samedi 24 soirée .....	LE GRELUCHON DELICAT (FONSON)
Dimanche 25 matinée et soirée.	d°
Mercredi 28 soirée.....	LA TRAVIATA
Jeudi 29 soirée .....	d°
Samedi 31 soirée .....	INTERDIT AU PUBLIC (RASIMI)
Mercredi 4 Janvier soirée ....	LAKME
Jeudi 5 soirée .....	d°
Mercredi 11 soirée .....	RIGOLETTO
Jeudi 12 soirée .....	d°
Vendredi 13 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 14 soirée .....	LES OEUFs DE L'AUTRUCHE
Dimanche 15 matinée et soirée	d°
Mercredi 18 soirée .....	d°

Vendredi 20, soirée .....	CONCERT RADIO
Mercredi 25 soirée .....	THAIS
Jeudi 26 soirée .....	d°
Vendredi 27 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 28 soirée .....	HAMLET
Dimanche 29 matinée et soirée.....	d°
Mercredi 1er Février soirée .....	LA WALKYRIE
Vendredi 3 soirée.....	d°
Dimanche 4 matinée et soirée.....	LIGUE DU BIEN PUBLIC
Mercredi 8 soirée .....	WERTHER
Jeudi 9 soirée .....	d°
Samedi 11 soirée.....	UNE FEMME LIBRE (KARSENTY)
Dimanche 12 matinée et soirée ....	d°
Mardi 14 soirée .....	CONCERT RADIO
Mercredi 15 soirée .....	UNE FEMME LIBRE
Samedi 18 Février matinée .....	FAUST
Dimanche 19 Février matinée.....	d°
Mercredi 22 soirée .....	MIREILLE
Jeudi 23 soirée .....	d°
Samedi 25, soirée .....	CARMEN
Dimanche 26 matinée .....	d°
Mercredi 1er Mars soirée.....	CAVALLERIA RUSTICANA - PAILLASSE & BALLET SYLVIA
Jeudi 2 soirée .....	-- d° --
Samedi 4 soirée .....	LES VIGNES DU SEIGNEUR (KARSENTY)
Dimanche 5 matinée et soirée.....	-- d° --
Jeudi 9 soirée .....	LE BARBIER DE SEVILLE
Samedi 11 soirée .....	SILHOUETTE 1950
Lundi 13 soirée .....	RECITAL CORTOT
Mercredi 15 soirée.....	HERODIADE
Jeudi 16 soirée .....	-- d° --
Vendredi 17 soirée .....	CONCERT RADIO
Samedi 18 soirée .....	TOURNEE FRANCO SUISSE
Dimanche 19 matinée et soirée ....	-- d° --
Mercredi 22 soirée .....	MANON
DU 23 au 28 Mars .....	L'ECOLE DES FEMMES (Louis JOUVET)
Mercredi 29 soirée .....	SAMSON & DALILA
Jeudi 30 soirée .....	-- d° --

-----  
THEATRE SEBASTOPOL

Programme des spectacles à partir du 26 Novembre 1949

Samedi 26 Novembre soirée .....	VALSES DE VIENNE
Dimanche 27 matinée et soirée ....	-- d° --
Lundi 28 soirée .....	CONCERT RADIO
Jeudi 1er Décembre matinée .....	MATINEE ENFANTINE DE Cie de FIVES- LILLE
Jeudi 1er Décembre soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 3 soirée.....	LE PAYS DU SOURIRE
Dimanche 4 matinée et soirée .....	-- d° --
Lundi 5 matinée et soirée St ELOI .....	-- d° --
Samedi 10 soirée .....	LES CLOCHES DE CORNEVILLE
Dimanche 11 matinée et soirée.....	-- d° --

.....

Jouidi 15 Décembre soirée.....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 17 soirée .....	LA BELLE DE CADIX
Dimanche 18 matinée et soirée.....	- d° -
Jouidi 22 matinée .....	LE CHAT BOTTE
Vendredi 23 soirée .....	CONCERT CONSERVATOIRE
Samedi 24 matinée .....	MATINEE ENFANTINE MUNICIPAUX
Samedi 24 soirée .....	LA BELLE DE CADIX
Dimanche 25 matinée et soirée.....	- d° -
Mardi 27 matinée .....	MATINEE ENFANTINE P.T.T.
Samedi 31 matinée .....	" " Electricité de France
Samedi 31 soirée .....	LA BELLE DE CADIX
Dimanche 1er Janvier matinée et soirée	-d°-
Samedi 7 matinée .....	MATINEE ENFANTINE COTONNIERE DE FIVES
Samedi 7 soirée .....	LA DANSE DES LIBELLULES
Dimanche 8 matinée et soirée.....	- d° -
Samedi 14 soirée .....	RIP
Dimanche 15 matinée et soirée .....	d°
Jouidi 19 matinée .....	BRITANNICUS
Samedi 21 soirée .....	VICTORIA & SON HUSSARD
Dimanche 22 matinée et soirée.....	- d° -
Samedi 28 soirée .....	- d° -
Dimanche 29 matinée et soirée .....	- d° -
Samedi 4 Février soirée .....	LE GRAND MOGOL
Dimanche 5 matinée et soirée.....	-d°-
Vendredi 10 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 11 soirée .....	MONSIEUR BEUCAIRE
Dimanche 12 matinée et soirée.....	-d°-
Vendredi 17 matinée .....	LE BARBIER DE SEVILLE
Samedi 18 soirée .....	PELE MELE ?
Dimanche 19 matinée et soirée .....	-d°-
Vendredi 24 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 25 soirée .....	LE MARIAGE DE Melle BEULEMANS ?
Dimanche 26 matinée et soirée.....	-d°-
Jouidi 2 Mars matinée .....	LE CID
Samedi 4 soirée.....	FLOSSIE ?
Dimanche 5 matinée et soirée.....	-d°-
Vendredi 10 soirée.....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 11 soirée .....	VALSES DE VIENNE ?
Dimanche 12 matinée et soirée.....	-d°-
Samedi 18 soirée .....	HANS LE JOUEUR DE FLUTE
Dimanche 19 matinée et soirée.....	-d°-
Vendredi 24 soirée.....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 25 soirée.....	PRINCESSE CZARDAS
Dimanche 26 matinée et soirée.....	-d°-

---

M. le Professeur PAGET décide qu'un exemplaire de ces programmes sera envoyé immédiatement à chaque membre de la Commission et demande à Mme LEMAHIEU de rappeler aux organisateurs des représentations du Théâtre J.P.SARTRE leur intention généreuse de faire un don aux oeuvres sociales de la Ville.

---

CONTRATS DES ARTISTES EN REPRESENTATION.-

THEATRE DE L'OPERA

Artistes venus en représentation - Contrat non repris au  
Procès-verbal de la réunion du 1.10.1949

LES CONTES D'HOFFMANN - 12 et 13 octobre

Huguette St ARNAUD (Juliette et Antonia)  
a été remplacée par Janine MULLER - 15.000 frs par représentation

Juliette CIARY (le Portrait) 5.000 frs "

MADAME BUTTERFLY - 19 et 20 octobre

Donyse THERY (Kate Pinkerton) 2.500 frs "

MIGNON - 26 et 27 octobre

Sinone DALLUIN (Frédéric) - 2.500 frs par représentation

ORPHEE - 10 novembre Représentation donnée au bénéfice des journalistes  
Orphée - Suzanne LEFORT - 40.000 frs  
Chef d'Orchestre - BIGOT - 30.000  
L'Amour - Yvette LARDY - 3.000 frs

CARMEN - 16 et 17 novembre

Micaëla - Andrée LEQUENNE - 15.000 frs par représentation  
Frasquita - Donyse THERY - 2.500 "  
Mercédès - Gabrielle GALLIAND - 5.000 "  
Petit Monde de Roubaix - 14.000 "  
(y compris le transport)

THEATRE SEBASTOPOL

Artistes venus en représentation - Contrats non repris au  
Procès-verbal de la réunion du 1.10.1949

CHANSON GITANE - 17 septembre au 2 octobre

(Jeannette) Sinone DALLUIN - 2.000 frs par représentation

LE COMTE DE LUXEMBOURG - 15 et 16 octobre

(Suzanne) Suzy DESCHAUX - 13.000 frs par représentation

LA MISCOTTE - 22 et 23 octobre

(Bettina) Suzy DESCHAUX - 13.000 frs par représentation  
(Fianetta) Emilienne RANSON - 5.500 frs "

Après intervention de M.M. ERADY et DERROJA, la Commission exprime le vœu que Melle Emilienne RANSON fasse des progrès dans l'Opérette.

-----

LA VEUVE JOUEUSE - 29,30 et 31 octobre

(Missia) Suzy DESCHAUX - 13.000 frs par représentation  
(Nadia) Emilienne RANSON, 5.500 frs "  
(Manon) Simone DALLUIN - 2.500 frs "

-----

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT - 5 et 6 novembre

(Simone) Tina BARITZA - 10.000 frs par représentation  
(Marie) Emilienne RANSON 5.500 frs "  
(Agathe) Simone DALLUIN 2.500 frs "

-----

LES SALTIMBANQUES - 11,12 et 13 novembre

(Suzon) Emilienne RANSON - 5.500 frs par représentation  
Attraction CHOURY 16.000 frs par jour

-----

LA CHASTE SUZANNE - 19 et 20 novembre

(Jacqueline) Emilienne RANSON - 5.500 frs par représentation  
(Ponarel) NICK LAIR - forfait 10.000 frs pour les trois

-----

THEATRE DE L'OPERA

Artistes en représentation à partir du 23 novembre 1949  
Contrats non repris au procès-verbal de la réunion  
du 1.10.1949

-----

DONQUICHOTTE - 23 et 24 novembre

Garcias ( Emilienne RANSON - 5.500 frs par représentation  
Pedro - Denyse THERY - 2.500 frs "  
SANCHO - Claventy - 20.000 frs "

-----

LA TOSCA - 30 Novembre et 1er Décembre

Floria Tosca - Vera PEETERS - 15.000 frs par représentation  
en remplacement de Germaine  
PAPE

Mario - André KERNEVEZ - 15.000 frs par représentation

Scarpia - Gérald ETIENNE - 12.000 " " "

A la suite d'une remarque de M. FRADY,  
M. DERROJA signale que les artistes de l'Opéra  
et de l'Opéra-Comique sont maintenant autori-  
sés à donner 4 à 5 représentations par an en  
province.

---

MANON - 8 et 9 Décembre

Manon - Yvonne YSAÏE - 17.500 frs par représentation

Javette - Donyse THERY - 2.500 " " "

Poussette - Em. RANSON - 5.500 " " "

Lescart - GIOVANETTI - 18.000 " " "

Le Comte - SCELLIER - 12.000 " " "

---

LA VIE DE BOHEME - 14 et 15 Décembre

Mimi - Martha ANGELICCI - 26.000 frs par représentation

Musette - Juliette CLARY - 12.000 " " "

---

FAUST - 22 & 23 Décembre

Faust - José DEL VALA - 25.000 frs par représentation

M. FRADY trouve le prix élevé tandis que  
M. DERROJA signale que M. DEL VALA avait  
demandé 30.000 frs.

La Commission de Contrôle décide de s'en  
tenir au chiffre de 20.000 frs.

Marguerite - Louise BRACHET - 15.000 frs par représentation

Valentin - Jules FOREST - 17.000 frs par représentation

---

LA TRAVIATA - 28 et 29 Décembre

Violetta - Henriette BONI - 25.000 frs par représentation

Rodolphe - Louis RIALLAND - 20.000 frs " "

d'Orbel - Jules FOREST - 17.000 frs " "

LAKME - 4 et 5 janvier 1950

Lakmé - Mado Robin ou Odette TURBA RABIER?  
La Commission souhaiterait qu'on puisse avoir  
Mme Odette Turba Tabier

Gérald - Carlo BARONI - 25.000 frs par représentation

M. FRADY que <sup>signale</sup> cet artiste n'avait jamais joué  
"Mignon" où il l'a trouvé peu comédien

Bilakantha - CABANEL - 20.000 frs par représentation

Mallika - Juliette CLAY - 5.000 frs "

-----

RIGOLETTO - II et 12 janvier

Rigoletto - Ugo UGIRO - 25.000 frs par représentation

Le Duc - Carlo ZATTONI - 20.000 frs "

Gilda - Rosita ARGUELLO - 18.000 frs "

M. FRADY tient à faire préciser par M. DERROJA  
si cette artiste joue vraiment les rôles employés  
à l'Opéra. Dans l'affirmative, il trouve le  
prix convenable

Madeleine - Gab. GALLAND - 6.000 frs "

Sparafucide - SCELLIER - 12.000 frs "

-----

MADAME BUTTERFLY - 19 janvier

Cio Cio San - Huguette RIVIERE ? ou SEGALA ?

Pinkerton - Carlo BARONI - 25.000 frs par représentation

Zouzouki - Gab. GALLAND - 5.000 frs "

Sharpless - CIOVANETTI - 18.000 frs "

Kate - Denyse THERY - 2.500 frs "

-----

THAIS - 25 et 26 janvier

Thaïs - Jeanne SEGALA ou Huguette RIVIERE ?

Athanaël - NCUGARO - 30.000 frs par représentation

Palémon - SCELLIER - 12.000 frs "

-----

WALKYRIE - 1er et 3 Février 1950

Artistes à engager

---

WERTHER - 8 et 9 Février

Werther ?

Charlotte - Juliette CLARY - 12.000 Fr par représentation

Le Bailli - SCEILLIER 12.000 Fr "

Sophie - Em. RANSON 5.500 Fr "

---

FAUST - 18 et 19 Février

Méphisto - CABANEL 20.000 Fr "

Marguerite ?

Faust - LAROSE ?

---

MIREILLE - 22 et 23 Février

Mireille - Jeanne SEGALA 25.000 Fr par représentation

La commission approuve le chiffre de 25.000 Fr  
par représentation

Vincent ?

Ramon - SCEILLIER 12.000 Fr par représentation

---

CARMEN - 25 et 26 Février

Carmen - Edith JACQUES - 18.000 Fr par représentation

Don José ?

Escamillo - GIOVANETTI 18.000 Fr "

Micaëla - Em. RANSON 5.500 Fr "

Frasquita - Denyse THERY 2.500 Fr "

Mercédés - Gab. GAILLAND 5.000 Fr "

---

CAVALIERIA RUSTICANA - PAILLASSE & BALLET DE SYLVIA - 1er & 2 Mars

Artistes à engager

---

LE BARBIER DE SEVILLE - 9 Mars

Artistes à engager.

...../

HERODIADE - 15 et 16 Mars

5 artistes à engager

---

MANON - 22 Mars

Artistes à engager

---

SAMSON & DALILA - 29 et 30 Mars

3 artistes à engager

---

THEATRE SEBASTOPOL

Artistes en représentation à partir du 26 Novembre 1949  
Contrats non repris au procès-verbal de la  
réunion du 1/10/1949

---

VALSES DE VIENNE - 26 et 27 Novembre

La Comtesse - Régine AFFIERO	10.000 Fr	par représentation
Rési - Paulette TRILIES	10.000 Fr	"
Fanny - Simone DALLUIN	2.500 Fr	"

---

LE PAYS DU SOURIRE - 3, 4 et 5 Décembre

Lisa - Hélène REGELLY	12.000 Fr	"	(série)
-----------------------	-----------	---	---------

Après remarque de M. FRADY la commission  
accepte ce chiffre.

---

LES CHOCHES DE CORNEVILLE - 10 et 11 Décembre

Scrapolette - Hélène REGELLY	12.000 Fr	par représentation
Germaine - Em. RANSON	5.500 Fr	"

---

LA BELLE DE CADIX - 17 Décembre au 1er Janvier

María Luisa - France AUBERT	8.000 Fr	"
Miss Hampton - DALLUIN	2.000 Fr	"

---

...../

LA DANSE DES LIBELLULES - 7 & 8 Janvier 1950

Divette à engager

Charlotte Baròn - DALLUIN - 2.500 par représentation

---

RIP - 14 & 15 Janvier

RIP - Henri REGARD - 9.000 Frs par représentation

NELLY - Jane FRANCELLE 7.000 " "

---

VICTORIA & SON HUSSARD - 21 - 22 - 28 & 29 Janvier

Victoria - Hélène REGELLY - 14.000 Frs par représentation

Lio San - Em. RANSON 5.500 " "

---

LE GRAND MOGOL - 4 & 5 Février

Irma - Jane FRANCELLE 7.000 Frs par représentation

Bengaline - Em. RANSON 5.500 " "

---

MONSIEUR BEUCAIRE - 11 & 12 Février

Lady Mary - Paulette TRILLES 10.000 Frs par représentation

Lady Lucy - Em. RANSON 5.500 " "

---

en instance { FLOSSIE - 4 & 5 Mars

I artiste à engager pour le rôle de Sarah

---

en instance { MAM'ZELLE NITOUCHE ( ou Valses de Vienne ) 11 & 12 Mars

Nitouche - Suzy DESCHAUX - 13.000 par représentation

---

HANS LE JOUEUR DE FLUTE - 18 & 19 Mars

Lisbeth - Suzy DESCHAUX - 13.000 par représentation

---

PRINCESSE CZARDAS - 25 & 26 Mars

Sylva - Suzy DESCHAUX - 13.000 Frs par représentation

---

La Commission de Contrôle ayant adopté tous les contrats sous les réserves formulées pour quelques cas particuliers, M. le Professeur PAGET donne connaissance d'une lettre de la Compagnie DIEGO ..... qui offre sa troupe pour Février 1950. La Commission décide de ne pas donner suite à cette demande, puisque notre troupe joue déjà les spectacles proposés.

#### Aide-Costumier

La Commission décide d'accorder une indemnité mensuelle de 3.500 Frs à l'aide-costumier.

#### Figuration.

Les figurants sont recrutés parmi les étudiants. Ils sont rétribués sur la base suivante :

150 Frs pour les figurants

200 Frs pour le chef-figurant

et sollicitent l'examen de leur situation.

La Commission décide d'accorder :

250 Frs pour les figurants

300 Frs pour le chef-figurant

à compter de l'ouverture de la saison 1949-1950.

#### SOIREE DE DON QUICHOTTE

L'artiste qui fait Don Quichotte ne veut pas exécuter la charge contre les moulins; c'est donc un figurant - un étudiant qui a fait son service militaire dans la cavalerie - qui va le doubler. M. DERROJA demande une indemnité spéciale pour ce figurant et la Commission accorde 500 Frs.

#### SERVITUDES

M. ROUSSEAUX souhaiterait connaître le mobile des modifications apportées au régime des servitudes.

M. le Professeur PAGET fait savoir que l'Administration des Contributions Directes a exigé l'application dans nos théâtres du règlement relatif aux servitudes. Ce règlement précise que, par journée de représentation, 18 places sont exonérées de la taxe d'état qui est de 15 Frs au Théâtre Sébastopol et 25 Frs à l'Opéra. Il a donc fallu s'incliner, mais M. le Professeur PAGET rappelle que la loge d'avant scène est toujours à la dispositions des membres de la Commission de Contrôle, après entente directe avec le Secrétariat des Théâtres.

/.....

M. ROUSSEAU enregistre ces explications et exprime le vœu de voir revenir en usage le système des trois tours pour la distribution des servitudes. M. le Professeur PAGET précise qu'il ne s'occupe plus de cette question et transmet à M. GRANGEON le soin d'en discuter et de la mettre au point avec le Cabinet de M. le Maire.

En ce qui concerne le paiement de la taxe d'Etat, M. GRANGEON signale qu'il sera difficile administrativement d'en faire opérer le règlement par la Ville et qu'il serait peut-être préférable de demander au directeur des Théâtres de le prendre en charge. Sur la proposition de M. le Professeur PAGET, la Commission décide, pour le cas où cette dernière combinaison s'avèrerait impraticable, de faire supporter le paiement de la taxe d'Etat, à tour de rôle, par les bénéficiaires des servitudes, c'est d'ailleurs ce qui est déjà fait par lui-même et plusieurs autres collègues.

M. le Professeur PAGET souligne toutefois que pour les Galas Karsenty, ce sont des loges de côté qui seront mises à la disposition des bénéficiaires des servitudes et qu'il n'y aura pas de servitudes pour la représentation du samedi.

CONGE RECUPERATEUR -

M. DERROJA informe la Commission que le Lundi 29 Novembre aura lieu la réception de la reine Elisabeth de Belgique. A cette occasion le personnel municipal travaillera, bien que le lundi soit son jour de repos.

Les machinistes ont demandé que le jour de congé soit fixé au Vendredi 25 Novembre.

M. ROUSSEAU exprime son étonnement de cette demande et fait remarquer qu'il ne paraît pas indiqué d'accorder le congé récupérateur avant que le service supplémentaire ait été effectué.

La Commission prend acte.

La séance est levée à 19h. 45

Le Secrétaire,

R. LALLAU

VU:

Le Président de la Commission  
de Contrôle des Théâtres Municipaux,

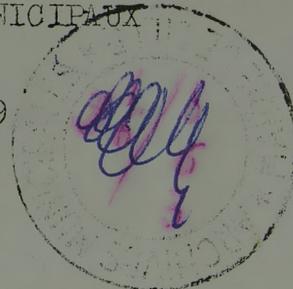
Professeur M. PAGET.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX



Réunion du 23 Décembre 1949

Procès-Verbal n° 12



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la présidence de M. le Professeur PAGET, adjoint au Maire, le jeudi 23 Décembre 1949, à 17 heures 45, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents: M.M. MAIRE, adjoint au Maire  
ROMBAUT, Adjoint au Maire  
ROUSSEAU G. Conseiller municipal  
GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie  
LEFEBVRE, Secrétaire Général-Adjoint  
de la Mairie  
FRADY, Conseiller Technique  
DOLLE, Contrôleur financier

Assistait également à la réunion: M. DERROJA, Directeur de la scène des Théâtres Municipaux, mandataire de M. GUENOT, Directeur des Théâtres Municipaux.

Absente: Me MARTINACHE, adjointe au Maire.

-----

M. le Professeur PAGET, en ouvrant la séance, fait connaître que M. GUENOT l'a informé de sa sortie de clinique et l'a prié de transmettre son respectueux bonjour aux membres de la Commission. De son côté, M. LALLAU, Chef de Bureau, Secrétaire de séance, actuellement en congé de maladie, s'est excusé par lettre de ne pouvoir tenir aujourd'hui son rôle de secrétaire.

La Commission de Contrôle, par la voix de son Président, formule des vœux de prompt rétablissement pour chacun d'eux.

-----

M. le Professeur PAGET demande si le procès-verbal de la précédente réunion peut être adopté sans observation.

Seul M. ROUSSEAU, Conseiller municipal, demande quelques explications sur la position prise par les machinistes à l'occasion de la journée de grève du 25 Novembre.

M. le Président donne la parole à M. DERROJA.

...../

Celui-ci précise qu'avant le 25, il avait reçu une demande du chef machiniste tendant à ce que la journée de congé que le personnel municipal des Théâtres ne pouvait prendre le lundi 29 novembre, par suite des nécessités de service, lui soit accordée le vendredi 25. M. DERROJA en avait d'ailleurs informé la Commission.

Mais le lendemain, 26 Novembre; par l'intermédiaire d'un délégué, les machinistes faisaient connaître qu'ils revenaient sur leur position et demandaient que la journée du 25 Novembre fut considérée comme un jour de grève et non comme un jour de repos.

M. le Professeur PAGET aborde immédiatement la question de l'incident provoqué par Carlo ZATTONI, ténor engagé pour tenir le rôle de Rodolphe dans " La Vie de Bohême ".

M. ROUSSEAUX demande qui a auditionné ce Monsieur.

M. DERROJA est invité par M. le Professeur PAGET à donner à la Commission quelques explications à ce sujet.

M. DERROJA fait connaître qu'il est allé lui-même à la Salle Pleyel à Paris et que Carlo ZATTONI était présenté et recommandé par l'impresario CAMBARRO. Assistaient à cette audition : le Directeur de la Pacific, M. le Professeur PAGET et M. ROMBAUT, M. GUENOT ainsi que d'autres Directeurs de Théâtres et notamment le Directeur d'Alger, Carlo ZATTONI a laissé, à tous ceux qui l'ont, entendu alors, l'impression d'un artiste doué d'une voix splendide. Il avait chanté avec 5 ou 6 autres, un air de la Vie de Bohême.

Il est venu ensuite à Lille et M. DERROJA a insisté pour qu'il chantât pendant la répétition générale avec l'orchestre mais il a invoqué la délicatesse de sa trachée et de son larynx pour se dérober; il prétendait ménager sa voix pour la représentation. Le lendemain M. DERROJA l'a à nouveau fait répéter jusqu'à 18 heures; la représentation a prouvé qu'il ne connaissait pas son rôle.

Pour éviter le retour de semblables faits et devant la difficulté de juger à priori de la valeur vocale d'un artiste, M. le Professeur PAGET, en sa qualité d'adjoint délégué aux Théâtres, a, dès le lendemain de la première représentation de " La Vie de Bohême ", sollicité le concours technique de M. FRADY et l'a invité à assister aux répétitions générales afin de conjuguer son jugement avec celui de M. DERROJA.

Cette décision de M. le Professeur PAGET satisfait pleinement M. ROUSSEAUX qui se proposait de la lui soumettre. Il estime qu'il est nécessaire, sans pour cela minimiser la valeur professionnelle de M. DERROJA, de lui adjoindre un Conseiller technique : M. FRADY.

M. FRADY souligne la nécessité de s'informer, préalablement à tout engagement avec un nouvel artiste, des Villes où il a déjà joué. M. le Professeur PAGET ajoute que les répétitions générales doivent ensuite permettre de décider si tel artiste peut être retenu.

Dans le cas présent M. le Président regrette que M. DERROJA n'ait pas jugé opportun de l'aviser du refus de C. ZATTONI.

Mlle Mona VANNY, fantaisiste, s'est blessée. Elle souffrirait d'une déchirure du muscle fessier. M. le Professeur PAGET se réjouit d'une part, d'avoir fait faire une déclaration à la Sécurité Sociale et d'autre part, d'avoir découvert une autre fantaisiste qui vient dès ce soir.

M. DERROJA soumet à l'approbation de M. le Professeur PAGET le dossier des

CONTRATS A REGULARISER  
pour les futures représentations

M. Carlo ZATTONI a signé, dès le lendemain de sa première représentation, la radiation de son contrat. Il ne lui sera réglé qu'une seule représentation.

THEATRE SEBASTOPOL

Artistes venus en représentation - Contrats non repris  
au procès-verbal de la réunion du 23/II/49

IE PAYS DU SOURIRE - 3 - 4 - 5 - 10 et 11 Décembre

Lisa - Suzy DESCHAUX - 13.000 Fr par représentation (en remplacement d'Hélène REGELLY, malade)

Laure - Denyse THERY - 1.500 Fr par représentation

Mi - Linc MAY - 5.000 Fr par représentation (en remplacement de Mona VANNY)

IA BELLE DE CADIX - 17 et 18 Décembre

Pepa - Linc MAY - 5.000 Fr par représentation (en remplacement de Mona VANNY, blessée)

Perrucha - Denyse THERY - 1.500 Fr par représentation

THEATRE DE L'OPERA

Artistes venus en représentation - Contrats non repris au  
procès-verbal de la réunion du 23/II.49

---

MANON - 8 et 9 décembre

Des Grieux - Louis ARNOULT - 30.000 frs par représentation  
(en remplacement de Enzo SERI, malade)

---

LA VIE DE BOHEME - 14 et 15 Décembre

Colline - Charles COUSSART - 15.000 frs pour les 2 représen-  
tations  
Rodolphe - Pierre GIANOTTI - 25.000 frs (représentation du 15  
décembre - en remplacement de  
Carlo ZATTONI jugé insuffisant)

---

THEATRE DE L'OPERA

Artistes en représentation à partir du 23 décembre - Contrats  
non repris au procès-verbal de la réunion  
du 23.II.49

---

LA TRAVIATA - 28 et 29 décembre

Annette - Denyse THERY - 2.500 frs par représentation

---

LAKME - 4 et 5 janvier 1950

Lakmé - Denise DUPLÉIX - 16.000 frs par représentation (Mme  
Odette TURBA RABIER n'est pas libre)

Miss Ellen - Emilienne RANSON - 5.500 frs par représentation

Miss Rose - Denyse THERY - 2.500 frs "

---

RIGOLETTO - 11 et 12 janvier

Le Duc - Un ténor à engager en remplacement de Carlo ZATTONI,  
jugé insuffisant lors de la première représentation  
de LA VIE DE BOHEME.

Le Page - Denyse THERY - 2.500 frs par représentation

---

MADAME BUTTERFLY - 19 Janvier

Cio Cio San - Yvonne YSAYE - 17.500 frs (Huguette RIVIERE n'est pas libre )

Pinkerton - Raymond MALVASIO en instance ( maximum 20.000).

-----  
THAIS - 25 et 26 Janvier

Thaïs - Jeanne SEGALA - 25.000 frs par représentation

Albine - Juliette CLARY - 5.000 frs " "

Crobyle - Em. RANSON - 5.500 frs " "

Myrtale - Denyse THERY - 2.500 frs " "

-----  
THEATRE SEBASTOPOL

Artistes en représentation à partir du 23 Décembre- Contrats non repris au procès-verbal de la réunion du 23.II.49

-----  
LA BELLE DE CADIX - 24 décembre au 1<sup>o</sup> janvier

Pepa - Anny ALTA - 7.500 frs par représentation

Perrucha - Denyse THERY - 1.500 frs par représentation

-----  
LES CLOCHES DE CORNEVILLE - 7 et 8 Janvier 1950

Serpolette - Colette HERENT - 10.000 frs par représentation

Germaine - Emilienne RANSON - 5.500 frs " "

Nanette - Simone DALLUIN - 2.500 frs " " (en remplacement de la DANSE DES LIBELLULES)

-----  
Projet de CONTRATS pour Février

FAUST - LAROZE - 30.000 frs

CARMEN - Edith Jacques n'est pas libre. La Commission propose de pressentir d'abord Germaine PAPE qui a déjà joué le rôle de CARMEN et, seulement dans le cas où celle-ci serait empêchée, de faire appel à Solange MICHEL, titulaire du rôle à l'Opéra en lui indiquant toutefois que la Commission a fixé un palier de 25.000 frs qu'il n'est pas possible de dépasser.

M. le Professeur PAGET annonce qu'une firme propose un spectacle susceptible d'obtenir un très gros succès : Récital Maurice CHEVALLIER. Deux solutions sont envisagées : louer la salle en ordre de marche : 40.000 frs ou bien 85/15.

La dernière est certainement la plus intéressante pour la Ville; les fauteuils se loueront facilement 1.000 frs pour un spectacle de ce genre, qui serait, d'ailleurs, repris par un Cinéma si la Ville ne s'y intéressait pas.

Dans ces conditions, la Commission donne son accord pour les dates probables des 4 et 5 février.

-----

M. le Professeur PAGET a également été pressenti pour un spectacle Pêle-Mêle Cadoricin. Les organisateurs proposent de retenir la formule du "spectacle acheté" afin d'être exonéré des taxes. La recette serait répartie à raison de 70% pour la troupe et 30% pour le Théâtre avec toutefois un minimum garanti.

La Commission partage tout à fait l'avis de son Président qui n'accepte pas cette formule de "spectacle acheté".

-----

M. G. ROUSSEAU demande s'il ne serait pas possible de prendre contact avec ROGER NICOLAS pour lui demander de venir jouer à Lille. M. ROUSSEAU estime qu'il plairait davantage au peuple que Maurice CHEVALLIER.

M. le Professeur PAGET lui fait observer que la province n'intéressera pas cette vedette tant que Paris pourra le satisfaire.

-----

Sur la proposition de M. le Professeur PAGET, la Commission accepte la proposition qui lui est présentée d'accorder à M. DOLLE, Contrôleur financier des Théâtres, outre l'indemnité de 3.000 frs qu'il percevait déjà, celle de 4.000 frs dont bénéficiait précédemment M. THIBAUT, M. Dollé assurant seul à présent, les fonctions de Contrôleur financier.

-----

M. Claude CETIN, artiste remarquable, demande la révision de son contrat. Il a signé, en effet, de très bonne foi un engagement sans limitation du nombre des représentations.

Or, il a donné en septembre ..... 9 représentations,  
en octobre ..... 19 représentations  
en novembre ..... 17 représentations  
en décembre ..... 23 représentations

Etant donné la qualité de cet artiste, la Commission donne son accord à la proposition qui lui est soumise : 34.000 Frs pour 15 représentations, les représentations supplémentaires étant payables au prorata avec rappel à compter du 1er Octobre .

M.le Professeur PAGET informe la Commission qu'une deuxième représentation gratuite en faveur des indigents est prévue pour le 7 Janvier avec au programme : " Les Cloches de Corneville" .

M. DOLLE, Contrôleur financier , à la demande de M.le Professeur PAGET, donne connaissance de la situation financière des Théâtres au 30 Novembre :

	Théâtre Sébastopol	Grand Théâtre
<u>RECETTES</u>		
a) <u>Exploitation</u>		
Produit des entrées . . . . .	9.192.057	4.001.065
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles . . . . .	176.000	1.781.486
Recettes diverses . . . . .	19.515	125.420
	9.387.572	5.907.971
		15.295.543
b) <u>Ville</u>		
Subventions de l'Etat . . . . .	-	-
Exploitation du rideau-annonces . . . . .	-	-
Exploitation des vestiaires & W.C. . . . .	-	-
Redevances sur vente de programmes . . . . .	-	-
Total général des RECETTES :		15.295.543

DEPENSES

	Théâtre Sébastopol	Grand Théâtre	TOTAL
<u>A) Exploitation</u>			
(Personnel de salle .....	154.209	189.870	344.079
(Figurants .....	13.912	52.687	66.599
(Aides électriciens .....	-	-	-
(Accessoires .....	1.245	6.990	8.235
Bordereaux (Attractions de scène .....	54.200	-	54.200
de (Privilèges .....	58.446	-	58.446
séances (Comité consultatif du spectacle	17.359	7.555	24.914
(Droits d'auteurs dramatiques .	991.429	378.522	1.369.951
(Droits d'auteurs lyriques ....	19.484	-	19.484
(Services de surveillance- -sapeurs-pompiers ....	27.360	19.380	46.740
( d° - police .....	33.800	19.000	52.800
(Taxe sur les spectacles .....	278.026	122.477	400.503
(Taxe locale et de transaction	229.879	100.022	329.901
Costumier.....	288.500	288.500	577.000
Editeurs .....	298.600	114.000	412.600
Locations & achats de matériel .....	643.686	340.284	983.970
Frais d'impressions .....	63.545	63.545	127.090
Frais d'affichage .....	111.130	111.129	222.259
Publicité .....	-	-	-
Frais généraux .....	210.462	43.605	254.067
Artistes de la troupe .....	1.325.872	-	1.325.872
Artistes en représentation.....	956.844	1.481.220	2.438.064
Chefs d'orchestre, régisseurs .....	278.860	455.610	734.470
Musiciens .....	1.988.451	1.988.451	3.976.902
Choristes .....	1.408.412	1.408.412	2.816.824
Danseuses .....	438.268	438.268	876.536
Répétitrices .....	206.402	206.402	412.804
Buralistes .....	65.595	65.596	131.191
(Assurances sociales .....	677.457	677.457	1.354.914
Charges (Impôt cédulaire .....	274.850	274.852	549.702
sociales (Congés spectacles .....	288.627	288.627	577.254
(Allocations familiales .....	616.180	616.181	1.232.361
Total Section A .....	12.021.090	9.758.642	21.779.732

B) ville

	Théâtre Sébastopol	Grand Théâtre	TOTAL
Directeur .....	82.500	82.500	165.000
Personnel administratif .....	112.840	112.841	225.681
Machinistes, électriciens, concierges .....	1.707.764	2.728.654	4.436.418
Personnel d'entretien .....	281.529	614.079	895.608
Chauffage .....	35.414	---	35.414
Eclairage .....	---	138.143	138.143
Entretien des bâtiments .....	5.343	5.655	10.998
Assurances des bâtiments, décors, artistes, spectateurs .....	224.292	573.588	797.880
Transport des décors .....	---	---	---
Mobilier. Achat et entretien .....	---	---	---
Matériel de scène .....	---	---	---
Atelier de décors - Personnel ...	---	392.688	392.688
d° - Matériel .....	---	194.538	194.538
Dépenses diverses - Patente - Impôt foncier .....	15.542	13.039	28.581
	2.465.224	4.855.725	7.320.949

Total Section B: 7.320.949  
 Rappel total Section A: 21.779.732  
 Total général des DEPENSES : 29.100.681  
 =====

Charge totale de la ville dans l'exploitation des Théâtres Municipaux  
 -----

RECETTES : 15.295.543  
 DEPENSES : 29.100.681  
 -----  
 DEFICIT : 13.805.138  
 =====

M. le Professeur PAGET ajoute que chaque représentation de "La Belle de Cadix" donnée actuellement laisse un bénéfice appréciable. De même les contrats Karsenty sont extrêmement fructueux. La recette de Faust sera également intéressante.

En conclusion, la situation des Théâtres est bonne dans l'ensemble et sputient avantageusement la comparaison avec Bordeaux par exemple.

La séance est levée à 19 heures 15.



COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

---

REUNION DU 9 FEVRIER 1950

---

PROCES-VERBAL N° 13

La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la présidence de M. le Professeur PAGET, adjoint au Maire, le jeudi 9 Février 1950 à 17 H 30 à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents :

M.M. MAIRE, Adjoint au Maire,  
ROMBAUT, Adjoint au Maire,  
ROUSSEUX, Conseiller municipal,  
GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie,  
LEFEBVRE, Secrétaire général adjoint de la Mairie,  
FRADY, Conseiller technique,  
DOLLE, Contrôleur financier.

Assistaient également à la réunion :

M.M. DEROJA, Directeur de la Scène des Théâtres Municipaux, mandataire de M. GUENOT, Directeur des Théâtres Municipaux.  
LALLAU, Chef de Bureau, Secrétaire de séance.

Excusée : Me MARTINACHE, Adjoint au Maire.

---

Le Procès-verbal de la réunion du 23 Décembre 1949 est adopté sans observations. M. ROUSSEUX souhaite que l'ordre du jour de la réunion soit communiqué au préalable. M. le Professeur PAGET fait remarquer qu'à chaque séance, on peut considérer que la Commission aura à examiner les contrats d'artistes et la situation financière.

---

CONTRATS DES ARTISTES EN REPRESENTATION

Artistes venus en représentation - contrats non repris  
au procès-verbal de la réunion du 23/12/49

.....

THEATRE DE L'OPERA

MADAME BUTTERFLY - 19 Janvier

Pinkerton - Louis RIALLAND -	20.000 Frs
Sharpless - Willy TUBIANA -	20.000 Frs

-----  
LES PECHEURS DE PERLES - 2 Février

Leïla - Hélène BACHELET -	18.000 Frs
Nadir - Pierre GIANOTTI -	25.000 Frs
Zurga - Gustave WION -	15.000 Frs

-----  
WERTHER - 8 et 9 Février

Werther - Roger BARNIER -	30.000 Frs par représentation
---------------------------	-------------------------------

-----  
Artistes en représentation à partir du 10 Février - contrats non repris au procès-verbal de la réunion du 23/12/49.

-----  
FAUST - 18 et 19 Février

Marguerite - Janine MULLIER -	15.000 Frs par représentation
Faust - André LAROZE -	30.000 Frs "

-----  
MIREILLE - 22 et 23 Février

Mireille - Odette TURBA-RABIER	30.000 Frs par représentation
Vincent - François GATTO	22.000 Frs "
Ourrias - Gérald ETIENNE	12.000 Frs "
Vincenette - Denyse THERY	2.500 Frs "
Taven - Juliette CLARY (A)	5.000 Frs "

(A) Cette artiste n'a pas été bonne dans "Werther" et M. FRADY fait un rapprochement avec le cas de Mme ARGUELIO sans cacher ce qu'il pense de l'attitude de l'artiste à l'égard du chef d'orchestre lors de la représentation de " Rigoletto "

...../

CARMEN - 25 et 26 Février

Carmen - Germaine PAPE -	20.000	Frs	par	représentation.
Don José-François GATTO -	22.000	"	"	"
Escamillo- Gérald ETIENNE -	12.000	"	"	"
Mercédès- Juliette CLARY -	5.000	"	"	"

---

CAVALLERIA RUSTICANA - 1er et 2 Mars .

Turrido -Roger YACAZZI -	20.000	Frs	par	représentation.
Santuzza -Germaine PAPE -	20.000	"	"	"
Lola - Emil. RANSON -	5.500	"	"	"

---

PAILLASSE - 1er et 2 Mars .

Canio - André LAROZE -	30.000	"	"	"
Nedda - Ginette CLAVERIE-	15.000	"	"	"

---

LE BARBIER DE SEVILLE - 9 Mars .

Rosine - Renée DORJA -	25.000	Frs		
Figaro - Marcel ENOT -	25.000	"		
Basile - Paul CABANEL -	20.000	"		

---

SAMSON & DALILA - 15 et 16 Mars

Dalila - Suzanne LEFORT -	30.000	Frs	par	représentation.
Samson - Marian POREBSKI-	30.000	"	"	"
Grand Prêtre- Jules FOREST-	17.000	"	"	"
Vieillard Hébreu- COUSSART -	8.000	"	"	"

---

.....

MANON - 22 Mars (c)

Manon - Henriette BONI -	30.000	Frs
Des Grieux - José DEL VALA -	25.000	Frs
Le Comte - Paul CABANEL -	20.000	Frs
Lescaut - Jean VIEUILLE ( en instance)		
Poussette - Em. RANSON -	5.500	Frs
Javotte - Denyse THERY -	2.500	Frs

(C) Après intervention de différents membres, la Commission pense que la recette de cette représentation sera maigre en raison de la proximité des représentations Jovet. Le président rappelle qu'il avait été entendu que le chiffre de 30.000 frs était un plafond qui serait rarement atteint. Il demande à M. Deroja de se souvenir de la raison d'être de la Commission et de discuter, à l'avenir, sans s'engager fermement, les conditions réclamées par les artistes- M.DEROJA fait justement remarquer qu'un certain nombre d'engagements antérieurs sont imputables à M. GUENOT- La Commission approuve .

-----

HERODIADE - 29 et 30 Mars

Hérodias- Suzanne LEFORT -	30.000	Frs	par	représentation
Jean - Marian POREBSKI -	30.000	Frs	"	"
Hérode - Jules FOREST -	17.000	Frs	"	"
Phanuel- Charles COUSSART -	8.000	Frs	"	"
Salomé - Louise BRACHET -	15.000	Frs	"	"

.....

Artistes venus en représentation- contrats non repris au  
procès-verbal de la réunion du 23/12/1949

---

THEATRE SEBASTOPOL -

VICTORIA & SON HUSSARD - 21 Janvier au 5 Février -

9 représentations  
+ I pour les assistés.

Victoria- Odette DYNES (7)- 12.000 Frs par représentation  
6.000 Frs pr la rep. gratuite

Victoria- Jane FRANCELLE (3) 7.000 " par représentation  
Odette DYNES a remplacé Hélène REGELLY, malade.  
N'étant plus libre pour la prolongation des 4 et 5  
Février, Jane FRANCELLE, engagée pour ces dates pour  
"VERONIQUE" a interprété le rôle de Victoria.

Lia San- Anny ALTA - 7.500 Frs par représentation  
en remplacement d'Emilienne RANSON, Lia San étant un  
rôle de fantaisiste.

---

Artistes en représentation à partir du 10 Février 1950  
contrats non repris au procès-verbal de la réunion  
du 23 Décembre 1949.

---

VERONIQUE - 11 et 12 Février - Les représentations du GRAND  
MOGOL qui étaient prévues ne peuvent avoir lieu  
en raison du privilège.

Véronique - Emilienne RANSON - 5.500 Frs par représentation

Agathe - Jane FRANCELLE - 7.000 Frs " "

Denise - Simone DALLUIN - 2.500 Frs " "

---

VALSES DE VIENNE - 11 et 12 Mars

La Comtesse - Evelyne TRANTOUL- 15.000 Frs par représentation

Rési - Denise DUPLEIX - 12.000 Frs " "

Fanny - Simone DALLUIN - 2.500 Frs " "

---

HANS LE JOUEUR DE FLUTE - 18 et 19

Ketchen - Denyse THERY - 1.500 Frs par représentation

Ketly - Simone DALLUIN - 2.500 Frs " "

---

PROGRAMME DES SPECTACLES DES THEATRES MUNICIPAUX

à partir du 10 Février 1950

THEATRE SEBASTOPOL

Vendredi 10 Février soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 11 soirée .....	VERONIQUE
Dimanche 12 matinée et soirée ..	d°
Jeu-di 16 matinée classique .....	LE BARBIER DE SEVILLE (BORELLI)
Samedi 18 soirée .....	PELE MELE (PARIS SPECTACLES)
Dimanche 19 matinée et soirée ..	d°
Vendredi 24 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 25 soirée .....	LE MARIAGE DE Mlle BEULEMANS (FONSON)
Dimanche 26 matinée et soirée ..	d°
Mercredi 1er Mars soirée .....	Gala d'Accordéon (Fernand LALY)
Jeu-di 2 matinée classique .....	LE CID (Noël VINCENT)
Samedi 4 soirée .....	MONSIEUR BEAUCAIRE
Dimanche 5 matinée et soirée ..	d°
Vendredi 10 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 11 soirée .....	VALSES DE VIENNE
Dimanche 12 matinée et soirée ..	d°
Samedi 18 soirée .....	HANS LE JOUEUR DE FLUTE
Dimanche 19 matinée et soirée ..	d°
Jeu-di 23 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES
Samedi 25 soirée .....	PRINCESSE CZARDAS
Dimanche 26 matinée et soirée ..	d°
Mardi 28 matinée .....	BARBERINE (BORELLI)
Jeu-di 30 soirée .....	JEUNESSES MUSICALES

THEATRE DE L'OPERA

Samedi 11 Février soirée .....	UNE FEMME LIBRE (KARSENTY)
Dimanche 12 matinée et soirée ..	d°
Mardi 14 soirée .....	CONCERT RADIO (1°)
Mercredi 15 soirée .....	UNE FEMME LIBRE
Samedi 18 soirée .....	FAUST
Dimanche 19 matinée .....	d°
Mercredi 22 soirée .....	MIREILLE
Jeu-di 23 soirée .....	d°
Samedi 25 soirée .....	CARMEN
Dimanche 26 matinée .....	d°
Mercredi 1er Mars soirée .....	CAVALLERIA RUSTICANA -PAILLASSE & BALLETS
Jeu-di 2 soirée .....	d°
Vendredi 3 soirée .....	OEUVRES SOCIALES DES FINANCES (en instance)
Samedi 4 soirée .....	LES VIGNES DU SEIGNEUR (KARSENTY)
Dimanche 5 matinée et soirée ..	d°
Mercredi 8 soirée .....	d°
Jeu-di 9 soirée .....	LE BARBIER DE SEVILLE
Vendredi 10 soirée .....	AUTOMOBILE CLUB DU NORD DE LA FRANCE
Samedi 11 soirée .....	SILHOUETTE 50 - Ballets de Monte Carlo (2°)

THEATRE DE L'OPERA (suite)

Dimanche 12 Mars matinée et soirée ..	BICHON avec Armand BERNARD (RASIMI)
Lundi 13 soirée .....	RECITAL CORTOT
Mardi 14 soirée .....	LE DUEL avec Vera Korène (en instance Richard Cayez)
Mercredi 15 soirée .....	SAMSON & DALILA
Jedi 16 soirée .....	d°
Vendredi 17 soirée .....	CONCERT RADIO
Samedi 18 Mars soirée .....	REVUE FRANCO-SUISSE
Dimanche 19 matinée et soirée .....	d°
Mercredi 22 soirée .....	MANON
Jedi 23 soirée .....	Louis JOUVET - l'Ecole des Femmes
Vendredi 24 soirée .....	Louis JOUVET - d°
Samedi 25 soirée .....	( Louis JOUVET - Knock ou le Triomphe de la Médecine
Dimanche 26 matinée et soirée .....	)
Lundi 27 soirée .....	Louis JOUVET - l'Ecole des Femmes
Mardi 28 soirée .....	Louis JOUVET - Knock ou le Triomphe de la Médecine
Mercredi 29 Mars soirée .....	HERODIADE
Jedi 30 soirée .....	d°
Dimanche 2 Avril matinée et soirée ..	Revue "LES MAINS PROPRES" avec MAURICET par les Tournées BARET

OBSERVATIONS.-

- 1°- Pour le "Concert Radio" prévu le mardi 14 Février à l'Opéra, M. le Professeur PAGET signale que des concerts, offerts gratuitement au public, amènent des protestations de la part des Sociétés Musicales et Chorales, qui ont de grosses charges et aucune aide officielle substantielle. Il semble donc que la question soit à revoir pour la saison prochaine.
- 2°- Pour "Silhouette 50 (ballots de Monte Carlo)" du 11 Mars à l'Opéra, M. le Professeur PAGET informe la Commission qu'il avait été appliqué le tarif 75/25. Or, les organisateurs viennent de lui écrire en demandant location de la salle car toutes les places vont être gratuites. Dès la confirmation écrite, M. le Professeur PAGET demandera 60.000 frs de location, plus les frais de service de sécurité. La Commission approuve.

.....

SITUATION FINANCIERE AU 31 JANVIER 1950

	Théâtre Sébastopol	Grand Théâtre
<u>RECETTES</u>		
a) <u>Exploitation</u>		
Produit des entrées . . . . .	17.124.524	7.737.602
Abonnements . . . . .	-	-
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles . . . . .	358.940	3.076.697
Recettes diverses . . . . .	25.973	127.378
	<u>17.509.437</u>	<u>10.941.677</u>
	28.451.114	
b) <u>Ville</u>		
Subventions de l'Etat . . . . .		-
Exploitation du rideau-annonces . . . . .		165.000
Exploitation des vestiaires et W.C. . . . .		8.000
Redevances sur vente de programmes. . . . .		-
		<u>173.000</u>
Total Général des RECETTES : . . . . .		<u>28.624.114</u>

	<u>Sébastopol</u>	<u>Opéra</u>	<u>Total</u>
<u>DEPENSES</u> . . . . .	25.492.381	27.602.283	53.094.664

Charge Totale de la Ville dans l'Exploitation des  
Théâtres Municipaux.

RECETTES :	28.624.114
DEPENSES :	53.094.664
DEFICIT :	<u>24.470.550</u>
	=====

Une telle gestion déclare le Professeur PAGET laisse espérer des décisions heureuses pour demain.

-----  
Au sujet de "Chanson Gitane".

M. le Professeur PAGET rappelle que pour les costumes de "chanson gitane", un cautionnement de 50.000 frs avait été versé. Non seulement il n'est pas remboursé, mais le fournisseur réclame actuellement 46.000 frs pour frais de nettoyage des dits costumes.

Après avoir fait remarquer a) la nécessité de contrôler si de Lille les décors sont partis vers Mons ou Verviers; b) que cette affaire est d'Octobre 1949 et la réclamation du début de Février 1950, c'est à dire formulée après la demande de remboursement de la caution, M. le Professeur PAGET déclare celle-ci irrecevable et invite M. DEROJA à écrire sans tarder à la firme en question. L'action, affirme-t-il, n'aurait pu être engagée plus vite.

-----  
Pour la Saison Théâtrale 1950/1951

Le problème de la troupe est actuellement posé. Certaines propositions sont faites et en cours d'étude.

Au cours de cet échange de vues M. FRADY fait connaître qu'il a reçu une lettre de SERVAL, l'informant que le Conseil Municipal de Toulouse, par délibération en date du 23 Janvier 1950, avait décidé que le "Capitole" serait fermé à la date du 30 Avril pour différentes raisons dont les plus marquantes sont: insuffisance de la subvention de l'Etat, injonction du Préfet pour des mesures de sécurité, travaux, etc.. La réouverture du "Capitole" serait prévue pour Décembre prochain.

M. le Professeur PAGET souligne l'importance de cette nouvelle qui apporte tardivement mais sûrement un argument en faveur de la position adoptée par l'actuelle administration de la Ville de Lille.

-----  
Salaires du petit personnel

Le petit personnel souhaite que la Commission étudie sa situation.

Voici les tarifs actuellement pratiqués pour le petit personnel :

Taux actuel par vacation.

Contrôleur général (I) ) Buraliste I° Bureau Opéra ( ) Contrôleurs de salle )	222,--
Contrôleurs .....	189,--
Tapissier (Sébastopol).....	189,--
Habilleuses .....	189,--
Aides-Electriciens.....	287,--
Ouvreuses .....	92,--

En ce qui concerne les ouvreuses, le tarif est doublé pour les représentations gratuites.

(I)- vacations non réglées les jours de semaine en matinée .

---

La Commission sur proposition du Professeur PAGET décide d'attribuer les taux suivants :

Contrôleur général ) Buraliste I° Bureau Opéra ( ) Contrôleurs de salle .... )	300,--
Contrôleurs.....	250,--
Tapissier (Sébastopol) .....	250,--
Habilleuses.....	250,--
Aides-Electriciens.....	325,--

Pour les ouvreuses, M. le Professeur PAGET pense qu'il serait souhaitable de tenir compte que les pourboires sont moins importants " aux galeries supérieures " qu'au rez-de-chaussée. On pourrait donc appliquer les tarifs suivants :

OUVREUSES.

<u>Opéra</u>	250 Frs	pour les 4° Galeries
	200 Frs	pour les 5° galeries
	150 "	pour les 2° galeries
	100 "	pour les 1ères galeries et Rez-de-Chaussée.

---

SEBASTOPOL

La même progression pourrait être observée, mais il importe de préciser d'abord s'il existe un roulement. Dans ces conditions, M. DEROJA est invité à voir le Contrôleur Général et la décision sera prise par M. le Professeur PAGET qui fixera en même temps la date d'application de cette mesure.

La séance est levée à 19 h. 40.

Le Secrétaire,

R. IALLAU

Vu:

Le Président de la Commission  
de Contrôle,

Professeur M. PAGET



COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

REUNION DU 10 MARS 1950.

La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la présidence de M. le Professeur PAGET, adjoint au Maire, le Vendredi 10 Mars 1950 à 18 heures à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.



Etaient présents :

Me MARTINACHE, Adjoint au Maire,  
M.M. MAIRE, Adjoint au Maire,  
ROUSSEAU, Conseiller Municipal,  
GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie,  
FRADY, Conseiller Technique,  
DOLLE, Contrôleur Financier.

Assistaient également à la réunion:

M.M. DEROJA, Directeur de la scène des Théâtres Municipaux, mandataire de M. GUENOT, Directeur des Théâtres Municipaux.

LALLAU, Chef de Bureau, Secrétaire de séance.

Excusés :

M.M. ROMBAUT, Adjoint au Maire,  
LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie.

Le Procès Verbal de la réunion du 9 Février 1950 est adopté sans observation.

ARTISTES EN REPRESENTATIONS.

Contrats à régulariser - non repris au procès-verbal de la réunion du 9 Février 1950.

OPERA

MIREILLE - 22 et 23 Février 1950

Vincenette - Em. RANSON - 5.500 Frs par représentation en remplacement de Denyse THERY, malade.

/....

LE BARBIER DE SEVILLE - 9 Mars 1950 -

Figaro - Lucien HUBERTY - 20.000 Frs - en remplacement  
de Marcel ENOT, retenu à l'Opéra Comique.

MANON - 22 Mars 1950 -

Lescaut - Le contrat de Jean VIEUILLE était en instance -  
cet artiste demandant un cachet trop élevé, le  
rôle sera confié à RAMOIN.

THEATRE SEBASTOPOL

HANS LE JOUEUR DE FLUTE - 18 et 19 Mars 1950 -

Ketchen - Em. RANSON - 5.500 Frs par représentation, en  
remplacement de Denyse THERY.

La Commission donne son accord.

SITUATION FINANCIERE AU 28 FEVRIER 1950

	<u>Théâtre Sébastopol</u>	<u>Grand Théâtre</u>
<u>RECETTES</u>		
a) <u>Exploitation</u>		
Produit des entrées.....	18.392.805	10.283.352
Abonnements.....	-	-
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles.....	715.652	3.595.840
Recettes diverses.....	25.973	127.378
	<u>19.134.430</u>	<u>14.006.570</u>
	33.141.000	
b) <u>Ville</u>		
Subventions de l'Etat.....	50.000	
Exploitation du rideau-annonce.	330.000	
Exploitation des vestiaires & W.C.	16.000	
Redevances sur vente de programmes.	167.795	
	<u>Total général des recettes:.....</u>	<u>33.704.795</u>

/.....

	<u>Sébastopol</u>	<u>Opéra</u>	<u>Total</u>
<u>DEPENSES:</u>	30.626.221	33.642.796	64.269.017

-----  
Charge totale de la Ville dans l'exploitation des Théâtres Municipaux.

RECETTES : 33.704.795

DEPENSES : 64.269.017

-----  
DEFICIT :..... 30.564.222  
=====

-----  
La situation financière est satisfaisante. Eu égard à la situation des artistes, M. le Professeur PAGET propose à la Commission d'Envisager une prolongation de la saison théâtrale. Bien entendu il n'est pas question de prolonger jusqu'au moment où nous aurons un déficit aussi important que l'année dernière; mais un mois de prolongation ne nous amènerait vraisemblablement qu'à un chiffre compris entre 40 et 42 millions. et le Président pense que l'Administration Municipale voudra bien le suivre dans cette voie.

M. Gaston ROUSSEAU exprime sa satisfaction de cette mesure et demande si l'Etat n'a toujours pas revu sa position au point de vue de la subvention. M. le Professeur PAGET répond négativement, l'exemple de Toulouse confirme cette réponse.

Le principe d'une prolongation est donc accepté par tous les membres de la Commission.

-----  
M. le Professeur PAGET va solliciter une subvention de l'Etat pour cette prolongation et il demande à la Commission de vouloir bien étudier le projet de programme pour le mois d'Avril 1950 qu'a préparé M. DEROJA.

OPERA DE LILLE

dimanche	2 Avril - matinée et soirée	LES MAINS PROPRES Tournées Baret.
Jeudi	6 Avril - RIGOLETTO	avec UGO UGARO-Renée DORIA André LAROZE ?-
Samedi	15 Avril - FAUST	(avec Louise BRACHET
Dimanche	16 Avril - FAUST	André LAROZE
(Ligue Bien Public)	matinée et soirée.	André PACTAT ??? /...

Jeudi 20 Avril LA TRAVIATA avec Lucien HUBERTY  
Renée DORIA  
Louis RIALLAND

Jeudi 27 Avril MIGNON ou  
ROMEO & JULIETTE

en instance : Jean CHEVRIER dans l'"HOMME QUI ASSASINA"- un samedi  
et un dimanche.

-----

THEATRE SEBASTOPOL

Samedi 1er Avril ( PRINCESSE CZARDAS  
dimanche 2 Avril M & S ) 2<sup>e</sup> semaine)

Samedi 8 Avril ( )  
dimanche 9 " M & S ) LA BELLE DE CADIX  
lundi 10 " M & S ( )

Samedi 15 Avril ( NINA ROSA  
Dimanche 16 " M & S ) (Tournées FRANCK & JACQUET

Samedi 22 Avril ( )  
Dimanche 23 " M & S ) LA VEUVE JOYEUSE

Samedi 29 Avril ( LE PAYS DU SOURIRE  
Dimanche 30 " M & S ) ou VALSES DE VIENNE

ou du 22 au 30 Avril reprise de CHANSON GITANE.

-----

OBSERVATIONS : Ce projet de programme amène quelques observations  
au sujet de :

a) de FAUST 15/16 Avril

M. FRADY se demande s'il est possible aux artistes  
de jouer FAUST trois fois en suivant et il suggère de remplacer  
une des représentations de Faust par celle de la Fille du Tam-  
bour Major par exemple.

b) ROMEO & JULIETTE

La Commission unanimement préfère CARMEN.

c) de CHANSON GITANE

M. DEROJA donne l'assurance que l'affaire des cos-  
tumes va s'arranger et que le cautionnement de 50.000 Frs se-  
rait remboursé.

/....

d) de NINA ROSA

M. le Professeur PAGET fait connaître les conditions particulières : 80/20, orchestre à la charge de la tournée, 75.000 minimum pour les trois séances.

-----  
Sur la proposition de M. le Professeur PAGET la Commission accepte en principe ce programme et invite M. DEROJA à étudier les modifications à y apporter compte tenu des remarques de la Commission.

-----  
POUR LA SAISON THEATRALE 1950 / 1951

La Commission envisage les engagements pour la saison théâtrale 1950 et se réunira ultérieurement pour arrêter les solutions définitives.

-----  
M. le Professeur PAGET donne connaissance d'une Lettre du Directeur du Théâtre Municipal d'Aix en Provence au sujet de M. PRUVOST ainsi que de la réponse qu'il a été amené à faire.

-----  
M. le Professeur PAGET a revu M. GUENOT et donne des nouvelles de sa santé, M. GUENOT se rétablit et pense pouvoir un jour reprendre son activité.

-----  
SALAIRE DU PETIT PERSONNEL

La commission sur proposition de M. le Professeur PAGET a décidé d'attribuer les taux suivants :

Contrôleur général (	
Buraliste I <sup>o</sup> Bureau Opéra )	300,--
Contrôleurs de salle..... (	
Contrôleurs.....	250,--
Tapissier (Sébastopol).....	250,--
Habilleuses.....	250,--
Aides-Electriciens.....	325,--

/.....

OUVREUSES :

Opéra 250 Frs pour les 4<sup>e</sup> Galeries (service actuellement  
assuré par contrôleurs)  
200 Frs pour les 3<sup>e</sup> galeries  
150 Frs pour les 2<sup>e</sup> galeries  
100 Frs pour les 1<sup>ères</sup> galeries et Rez-de-Chaussée.

-----  
SEBASTOPOL -

Tarif unique : 150 Frs.

En ce qui concerne les représentations gratuites, le  
tarif des ouvreuses est fixé uniformément à 200 Frs.

-----  
La date d'application est fixée au 16 Février 1950.  
-----

La séance est levée à 20 heures 35.

Le Secrétaire,

R. LALLAU.

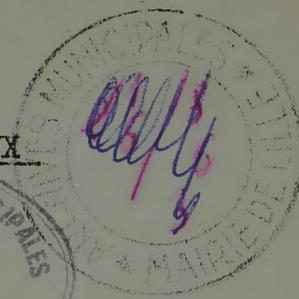
Vu :  
Le Président de la Commission  
de Contrôle,

Professeur M. PAGET.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

REUNION DU 20 JUIN 1950.

PROCES VERBAL N° 15



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la présidence de M. le Professeur PAGET, adjoint au Maire, le Mardi 20 Juin 1950 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents :

Me MARTINACHE, Adjoint au Maire  
M.M. MAIRE, Adjoint au Maire  
GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie  
LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie  
FRADY, Conseiller Technique  
DOLLE, Contrôleur financier.

Assistaient également à la réunion :

M. GUENOT, Directeur des Théâtres Municipaux  
Mme LEMAHIEU, Secrétaire " "  
M. LALLAU, Chef de la 4<sup>e</sup> Division, secrétaire de séance.

Excusés : Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

M. ROUSSEAU, Conseiller Municipal.

-----

Le Procès-Verbal de la réunion du 10 Mars 1950 est adopté sans observation.

-----

I - COMPTE D'EXPLOITATION DE LA SAISON 1949/1950

M. le Professeur PAGET présente le compte d'exploitation des Théâtres Municipaux et le bilan général de l'exploitation tablé pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> Septembre 1949 et le 30 Avril 1950.

SAISON 1949 - 1950

-----

Compte d'exploitation présenté par M. GUENOT, Directeur.

-----

/.....

RECETTES	Théâtre Sébastopol	Opéra	Total
Produit des entrées	24.957.52I	I2.675.I75	37.632.696
Remboursement de frais occasionnés lors de prêts de salles.	845.652	5.268.793	6.II4.445
Recettes diverses.	I09.06I	I72.7I0	28I.77I
Subventions de la Ville.	I7.500.000	I7.500.000	35.000.000
<b>Recette totale :</b>	<b>43.4I2.234</b>	<b>35.6I6.678</b>	<b>79.028.9I2</b>

DEPENSES	Théâtre Sébastopol	Opéra	Total
Personnel de salle	468.588	649.634	I.II8.222
Figurants	73.273	I36.300	209.573
Accessoires	6.605	8.690	I5.295
Attractions de scène	55.700	-	55.700
Privilèges	I96.997	-	I96.997
Comité consultatif spectacle.	47.092	23.889	70.98I
Droits d'auteurs dramatiques.	2.636.879	I.I97.7II	3.834.590
Droits d'auteurs lyriques.	67.4I9	7.392	74.8II
Services surveillance			
Sapeurs pompiers	87.248	69.96I	I57.209
Police	I4I.700	II9.700	26I.400
Taxe sur spectacles	756.430	39I.024	I.I47.454
Taxe locale et de transaction.	643.6I0	329.2I8	972.828
Costumier	I.030.000	I.030.000	2.060.000
Editeurs	473.947	I98.000	67I.947
Location et achat de matériel	I.308.837	I.004.220	2.3I3.057
Frais d'impressions	4I0.455	395.240	805.695
Frais d'affichage	596.906	596.906	I.I93.8I2
Publicité	I90.868	I90.866	38I.734
Frais généraux	364.827	3I0.764	675.59I
Artistes de la troupe	3.762.427	-	3.762.427
Artistes en représentation	2.I3I.399	4.493.I06	6.624.505
Chefs d'orchestre, Régisseurs	7I6.0I0	I.2I4.960	I.930.970
Musiciens	5.40I.848	5.40I.848	IO.803.696
choristes	3.688.407	3.688.407	7.376.8I4
Danseuses	I.332.2I5	I.332.2I5	2.664.430
Répétitrices	603.I73	603.I73	I.206.346
Buralistes	208.257	208.257	4I6.5I4
<b>à reporter :</b>	<b>27.40I.II7</b>	<b>23.60I.48I</b>	<b>5I.002.598</b>

/....

Report :	27.401.117	23.601.481	51.002.598	
Charges sociales	Assurances sociales	1.793.427	1.793.421	3.586.848
	Contribut. forf. 5 %	757.445	757.449	1.514.894
	Congés spectacles	778.977	778.980	1.557.957
	Allocations familiales	1.678.622	1.678.626	3.357.248
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
Versements en espèces à la Recette Municipale.	32.409.588	28.609.957	61.019.645	
	8.750.000	8.750.000	17.500.000	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	
Total :	41.159.588	37.359.957	78.519.545	

B A L A N C E

RECETTES = 79.028.912

DEPENSES = 78.519.545

Excédent de recettes = 509.367

Cet excédent de caisse a été versé à la Recette Municipale

BILAN DE L'EXPLOITATION

RECETTES	Théâtre Sébas topol	Opera	Total
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
a/ <u>DIRECTION</u>			
Recettes totales( y compris la subvention Ville)	43.412.234	35.616.678	79.028.912
b/ <u>VILLE</u>			
Subvention Etat	25.000	25.000	50.000
Exploitation des rideaux annonces	165.000	165.000	330.000
Exploitation des vestiaires	10.000	10.000	20.000
Redevances sur programmes	112.343	112.343	224.686
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	43.724.577	35.929.021	79.653.598
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<u>Dépenses</u>			
a/ <u>DIRECTION</u>			
Dépenses totales	41.159.588	37.359.957	78.519.545
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

b/ VILLE

Directeur	220.000	220.000	440.000
Personnel Administratif	355.558	355.559	711.117
Machinistes, électriciens, concierges.	5.083.796	8.214.315	13.298.111
Personnel d'entretien	887.184	1.772.281	2.659.465
Chauffage	537.053	2.060.374	2.597.427
Eclairage	621.568	689.868	1.311.436
Entretien des bâtiments	1.120.572	172.898	1.293.470
Assurances : bâtiments, décors, artistes, spectateurs.	224.292	680.906	905.198
Mobilier, achat, entretien.	8.614	1.127	9.741
Matériel de scène.	-	68.483	68.483
Atelier de décors-personnel-	4	1.432.900	1.432.900
- - Matériel -	-	1.206.166	1.206.166
Dépenses diverses-Patente - Impôt foncier.	25.668	46.696	72.364
Total - section b	9.084.305	16.921.573	26.005.878
Total - section a	41.159.588	37.359.957	78.519.545
Total général des dépenses:	50.243.893	54.281.530	104.525.423

B A L A N C E

RECETTES :	79.653.598
DEPENSES :	<u>104.525.423</u>
Excédent de dépenses :	24.871.825
	=====
Subvention de la Ville :	17.500.000
	-----
DEFICIT :	42.371.825
	=====

M. le Professeur PAGET fait remarquer :

Le déficit de la saison 1949 - 1950 tel qu'il apparait à la clôture des comptes d'élève à 42.371.825 Frs.

Soulignons toutefois que la Ville recouvrera sur les droits perçus par l'Administration des Contributions Indirectes au cours des représentations, 764.969 Frs au titre de la taxe sur les spectacles et 391.404 Frs au titre de la taxe locale soit un total de : 1.156.373 Frs, ramenant ainsi à 41.215.452 Frs la charge totale de la Ville dans l'exploitation des théâtres municipaux.

/.....

Ce déficit, comparé à ceux des saisons 1948-1949 et 1947-1948 qui s'élevaient respectivement à 48.427.530 Frs et 49.415.238 Frs est en diminution sensible. Encore, convient-il de souligner que la saison a été prolongée d'un mois et que cette mesure n'a pu être envisagée que grâce aux économies réalisées.

M. le Professeur PAGET invite M. DOLLE à commenter quelques postes de recettes et de dépenses.

Après avoir souligné l'exagération des droits d'auteurs qui s'élèvent presque à 10 % du déficit, la Commission, sur la proposition du Président, approuve le compte de gestion. Elle décide également de ne pas envisager, à l'heure actuelle, l'augmentation du prix des places au Théâtre Sébastopol, plus particulièrement en ce qui concerne les fauteuils d'orchestre.

-----  
II - ORGANISATION DE LA SAISON 1950/1951.

M. le Professeur PAGET donne connaissance du Tableau de la Troupe pour la saison 1950/1951.

a) Tableau de la Troupe

1° chanteuse d'opérette.....	en représentation
2° chanteuse classique.....	id (Ranson)
chanteuse fantaisiste.....	Mona VANNY
desclauzas.....	Elvire TOBELLY
2° mezzo.....	<u>à engager</u>
1° baryton d'opérette.....	en représentation
1° ténor d'opérette.....	Roger EYMAEL
2° ténor, opérette - opéra comique..	Jacques NADAL
2° baryton, opéra comique - opérette.	Robert VILLARS
2° " " " "	Denis POUJOL
Grand 1° comique.....	Fernand QUERTANT
Jeune 1° comique, trial.....	Christian ANDRIANI
2° trial.....	<u>à engager</u>
Rôles de composition.....	Edgar DUVIVIER
2° basse, basse bouffe.....	<u>à engager</u>
Comique marqué.....	Edmond DRAMY
-----	
Régisseur general..... Opéra.....	Godefroy LANDRY
Régisseur general..... Opérette.....	Edgar DUVIVIER
Second régisseur Opéra.....	Marcel LUST
d° Opérette.....	Maurice VANSTEENKISTE
Chef d'orchestre..... Opéra.....	Pierre TELLIER
d° Opérette.....	Gabriel DIOT

/....

Maîtresse de ballet..... Ginette PACARY  
Première danseuse..... Francine DUBOIS  
Première danseuse I/2 caractère... Gyse DORVAL(Gisèle Callebout)  
  
Première danseuse travestie..... Marie FRANCE

b) REPERTOIRE DU SEBASTOPOL.

Le Président donne ensuite lecture du répertoire envisagé pour la saison théâtrale 1950/1951 au Théâtre Sébastopol.

du 2 au 11 Septembre - Tournée Franck & Jacquet - LE TOUR DU MONDE EN 80 Jours.  
pourcentage 80/20 - minimum 25.000 Frs par séance.

		<u>artistes en représentation</u>	
<u>SEPTEMBRE</u>	- du 16/9 au 1/10	Sidonie Panache	Raedingen
<u>OCTOBRE</u>		La Mascotte	Deschaux
		Le Tzarewitch	"
		Frasquita	"
		La dernière Valse.	"
<u>NOVEMBRE</u>		Coups de Roulis	"
		La Fille du Tambour Major	"
		Les Mousquetaires au Couvent	"
		La Veuve Joyeuse.	"
<u>DECEMBRE</u>		Victoria & son Hussard	Francelle
		Chanson d'Amour	"
		Comtesse Maritza	Chambard
		Au Soleil du Mexique	"
<u>JANVIER</u>		Les 28 jours de Clairette	Deschux
		Princesse Czardas	"
		Reve de Valse	"
		Valses de Vienne	"
			et Daubert
<u>FEVRIER</u>		Le Pays du Sourire	Daubert
		Les Cloches de Corneville	"
		La Belle de Cadix	"
<u>MARS</u>		La Belle de Cadix	"
		Chanson Gitane	Edith Jacques

les 17 et 18 Février) engagement de Tournées au Théâtre Sébastopol  
10 et 11 Mars ) pour donner de l'Opera au Grand Théâtre.

/....

c) REPERTOIRE DE L' OPERA

Le repertoire envisagé à l'Opéra pour la saison 1950/1951, dont l'ouverture serait fixée au 4 Octobre 1950, comprendrait, par ordre de présentation :

Boris Godounow - Mme Butterfly - La Traviata - La Vie de Bohême  
Othello - La Tosca - Don Juan - Manon - Werther - l'Aiglon - Mignon  
Lakmé - Faust - Carmen - Thaïs - Aïda - Les Pêcheurs de Perles -  
Le Barbier de Seville - Les Maîtres Chanteurs - Rigoletto - La Passion -  
La Dame Blanche.

BORIS GODOUNOW  
LES MAITRES CHANTEURS } avec le concours des meilleurs éléments de  
la Chorale Municipale.

d) GALAS DE COMEDIE

Enfin, M. le Professeur PAGET fait connaître l'état des pourparlers engagés pour les galas de Comédie.

Les Galas Karsenty comportent :

Samedi 4 dimanche 5 mercredi 15	{ Novembre	MISS MABEL de R.C. sheriff - version française de Claude André Puget, et d'Hélène Lara, le grand succès du Th. St Georges avec le concours de ses principaux créateurs: Ludmilla PITOEFF, Marcel ANDRE, Jean d'YB.
samedi 16 dimanche 17 mercredi 20	{ décembre	L'HOMME DE JOIE, de Paul Gérauld et Robert Spitzer, le grand succès du Th. de la Michodière, avec le concours de J.P. AUMONT dans le rôle qu'il jouait à Paris.
samedi 13 dimanche 14 mercredi 17	{ janvier	LA SOIF d'Henry Bernstein, le récent succès du Th. des Ambassadeurs. Pour ce qui est de la distribution de ce spectacle rien n'est encore décidé. engagements en cours.
samedi 10 dimanche 11 mercredi 14	{ Février	LE DON D'ADELE de Pierre Barillet, l'actuel gros succès de la Comédie Wagram Prix Tristan Bernard 1950.
samedi 31 Mars dimanche 1 <sup>er</sup> Avril Mercredi 4	{ Avril.	CHERI de Colette et Léopold Marchand; l'actuel succès triomphal du Th. de la Madeleine avec le concours de ses principaux créateurs Valentine TESSIER et Jean MARAIS.

-----  
/....

D'autres galas de comédie sont assurés, en particulier :

- 1) NINA, d'André Roussin, le triomphal succès du Th. des Bouffes Parisiens avec Elvire POPESCO.
- 2) FRANCE MONDE PRODUCTIONS présentera : LE PETIT CAFE, de Tristan BERNARD avec Albert PREJEAN, Marcel VALLEE, Betty SPELL et Tati POPESCO.
- 3) et la COMPAGNIE DU REGAIN : HAMLET.

Des négociations sont en cours avec M.M. FENSON et RASIMI. Communication des résultats sera donnée à la prochaine réunion de la Commission de Contrôle.

-----

Pour terminer, M. le Professeur PAGET signale que les masses vont être légèrement augmentées ( 4 musiciens supplémentaires une danseuse stagiaire, et le chœur completé à 42 choristes) et que la saison se terminerait le 1er Avril 1951 pour bénéficier des représentations du Dimanche.

-----

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

-----

A V I S



Les Membres de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux sont informés qu'une loge leur est réservée :

au Théâtre de l'Opéra - avant-scène droite - le mercredi  
rez-de-chaussée

au Théâtre Sébastopol - loge n° 7 - le samedi

et ce, à titre strictement individuel et pour les représentations ne comportant pas de servitudes au bénéfice des intéressés.

Cette autorisation est valable uniquement pour les oeuvres du répertoire lyrique données avec le concours de notre troupe, à l'exclusion de tout autre spectacle (comédie, récital, variétés, etc..).

Lille, le 14 Octobre 1950

Le Président de la Commission de Contrôle,

Professeur PAGET.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX



Réunion du II Septembre 1950

Procès-verbal N° I6



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire, le lundi II septembre 1950 à 17 heures à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint .

Etaient présents: Me. Rombaut, Adjoint au Maire,  
MM. Rousseaux, Conseiller Municipal,  
Lefebvre, Secrétaire Général Adjoint de  
la Mairie,  
Frady, Conseiller Technique,  
Dollé, Contrôleur financier .

Assistaient également à la réunion:

MM. Guénot, Directeur des Théâtres Municipaux,  
Mme Lemahieu, Secrétaire des d° d°  
Secrétaire de Séance,

Excusés : M. Maire, Adjoint au Maire,  
M. Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie

Absente : Me. Martinache, Adjoint au Maire.

Le procès-verbal de la réunion du 20 Juin 1950 est adopté sans observation.

+  
+ +

M. le Professeur Paget ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. Guénot qui a repris ses fonctions et donne immédiatement le résultat des pourparlers engagés pour compléter la troupe sédentaire.

Mme Tany GRAN, mezzo, appointements mensuels 34.000 Frs pour 15 représentations.

M. André Willem, 2ème trial, d° d° 32.000 Frs

M. Jean West, 2ème Basse, d° d° 26.000 " pour 15 représentations.

pour ce dernier artiste, le salaire étant inférieur au tarif syndical, M. le Professeur Paget propose de l'augmenter par la suite s'il nous donne satisfaction. Proposition adoptée.

Tableau complet de la troupe - SAISON 1950/1951 .

Voir tableau N° I en annexe.

En ce qui concerne les salaires, M. le Président fait part d'une demande de la Fédération du Spectacle en vue d'un nouvel examen des traitements du personnel, principalement en faveur des musiciens.

Renseignements pris auprès de diverses municipalités ( Lyon - Marseille - Toulouse) aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Toutefois, les musiciens de la Radio ont obtenu une indemnité provisionnelle et d'attente de 5.000 Frs par mois .

M. le Professeur Paget souligne avoir personnellement envisagé déjà la répercussion possible d'une augmentation à laquelle nous pourrions être contraints et qui se traduirait par une majoration de 10 à 15% pour les salaires inférieurs à 30.000 Frs par mois, étant entendu qu'il s'agit ici d'un personnel saisonnier.

.....

M. le Président donne ensuite connaissance des spectacles établis jusqu'à fin Décembre avec les artistes engagés pour chacun d'eux.

Voir tableau N° 2 en annexe.

Voir tableau N° 3 en annexe.

Artistes en représentation - A la suite d'une enquête ouverte par diverses Municipalités, M. le Professeur PAGET a été amené à signaler que le plafond des cachets accordés aux Théâtres Municipaux de Lille ne dépassait jamais 30.000 Frs. Il fait part d'une lettre de M. NOUGARO engagé pour 4 représentations ( 2 Othello - 2 Aïda) aux conditions précitées et qui, reprenant sa parole, demande un cachet de 50.000 Frs. Cette lettre étant rédigée dans des termes offensants pour le Président de la Commission de Contrôle, soulève une protestation unanime des Membres de la dite Commission.

Sur la demande de M. GUENOT, José BECKMANS sera engagé pour le rôle de Jogo dans Othello, en remplacement de M. NOUGARO.

Reprenant particulièrement les représentations de "Boris Godounov", M. le Professeur PAGET fait part de l'engagement de M. Robert LANNON, Directeur du Conservatoire de Lille, qui conduira l'ouvrage et qui en assure déjà les répétitions. Les chœurs seront renforcés par la Chorale Municipale.

Communication est ensuite donnée des spectacles organisés par des Tournées et qui seront présentés dans chacun des deux théâtres;

Voir tableau N° 4 en annexe.

Voir tableau N° 5 en annexe.

M. le Président signale que les recettes du "Tour du Monde en 80 jours" dont 13 représentations ont été données au Théâtre Sébastopol du 2 au 11 Septembre ont été déficitaires.

Le minimum garanti de 25.000 Frs par séance ayant été sauvegardé, il en résulte néanmoins, pour l'Administration Municipale, un bénéfice qui n'est pas négligeable.

Prix des Places. - Etant donné les frais considérables d'exploitation et l'augmentation des salaires à prévoir, M. le Professeur PAGET se voit contraint d'envisager la majoration des tarifs appliqués la saison dernière et qui sont bien inférieurs à ceux en vigueur dans d'autres villes. Après discussion, les tarifs suivants sont adoptés.

Voir tableau N° 6 en annexe.

Sur la proposition de M. le Président, la Commission donne un avis favorable pour la fermeture des portes au début de chaque acte, et ce dans le but de ne pas troubler l'exécution des ouvrages. Un avis dans ce sens sera mis sur les affiches.

M. ROUSSEAU demande la parole et fait les remarques suivantes:

"Heure de la réunion qu'il souhaiterait voir maintenue à 18 h.

"Réengagement du ténor EYMAEL qui avait été jugé inopportun lors d'une réunion de la Commission de Contrôle. A ce sujet, après

un échange de vues, M. le Professeur PAGET charge M. GUENOT de faire travailler NADAL, second ténor, en vue de remplacer éventuellement EYMAEL dans certains ouvrages.

M. ROUSSEAU demande en outre s'il ne serait pas possible d'intercaler "RIP" dans le répertoire d'opérettes.

D'autre part, il propose un nouvel aménagement des servitudes municipales, notamment à l'opéra pour les représentations de comédie - aménagement qui permettrait de placer tous les Elus dans les cinq premières rangées des fauteuils d'orchestre - M. le Professeur PAGET signale à ce sujet que les abonnés des galas Karsenty auront la priorité des places souscrites la saison dernière mais qu'aucune nouvelle demande ne sera agréée. Les places non reprises deviendront donc vacantes, mais il importe de tenir compte des droits des spectateurs et de leurs récriminations éventuelles.

M. LEFEBVRE, en l'absence de M. GRANGEON, est chargé d'étudier la question.

Enfin, M. ROUSSEAU demande l'augmentation des tarifs des contrôleurs. M. le Professeur PAGET répond avoir déjà envisagé cette question et promet d'en poursuivre l'étude.

La séance est levée à 18 heures 30.

## TROUPE - SAISON 1950/1951

I° chanteuse d'opérette	en représentation			
2° chanteuse, opérette & opéra-comique	Emilienne RANSON	en représentation - cachet 6.000 Frs		
fantaisiste.....	Mona VANNY	40.000 Frs pour 15 représentations		
desclauzas .....	Elvire TOBELLY	40.000 " " d°		
Mezzo.....	Tany GRAN	34.000 " " d°		
3° chanteuse.....			en représentation	
			Sinone DALLUIN	
			Denise THERY	
I° Ténor.....	Roger EYMAEL	60.000 Frs pour 12 représentations		
G <sup>d</sup> Ier comique .....	Fernand QUERTANT	80.000 " " 12	"	
Ier Baryton.....	en représentation			
Jeune Ier Comique-trial..	Christian ANDRIANI	45.000 " " 15	"	
2ème Trial.....	André WILLEM	32.000 Frs		
Rôles de Composition....	Edgar DUVIVIER	35.000 Frs + 10.000 Frs pour la régie		
2ème ténor.....	Jacques NADAL	34.000 "		
2ème Baryton.....	Robert VILLARS	34.000 "		
2ème Baryton .....	Denis POUJOL	34.000 "		
2ème Basse.....	Jean WEST	26.000 " pour 15 représentations		
Comique marqué .....	Edmond DRAMY	25.000 "		

CHEFS DE SERVICE

Régisseur général- metteur en scène	Théâtre de l'Opéra.....	MM. LANDRY.....	55.000 Frs par mois
Second régisseur .....	id .....	LUST.....	27.500 "
Régisseur général - metteur en scène	Théâtre Sébastopol.....	DUVIVIER .....	( voir troupe)
Second régisseur .....	id .....	VANSTEENKISTE.....	27.500 "
Régisseur de scène .....	id .....	DRAMY .....	( voir troupe)
Chef d'orchestre - Théâtre de l'Opéra .....		ARCHAINBAUD.....	50.000 Frs
id - Sébastopol .....		DIOT .....	50.000 "
Maîtresse de ballet .....		Ginette PACARY	35.000 "

=====

BALLET -- 3 sujets (Francine DUBOIS - Gisèle CALLEBOUT - Marie FRANCE)..... 26.500 Frs par mois  
 14 danseuses

CHOEURS -42 choristes - M.LETURCQ Choriste - indemnité de 3.500 Frs par mois pour les costumes  
 I souffleuse-  
 I costumière.

ORCHESTRE - 45 musiciens - I chef des chœurs - 6 répétitrices .

=====

THEATRE SEBASTOPOL

Dates	Nombre de soirs	OUVRAGES	Artistes en Représentation	Montant des cachets
<u>SEPTEMBRE</u>				
16/9 au 1/10, 50	10	SIDONIE PANACHE	Colette RIEDINGER Robert BOULAN	12.000.- 5.000.-
<u>OCTOBRE</u>				
7 et 8/10	3	LA MASCOTTE	Raymond DORLIAC Claude CETIN	4.000.- 3.500.-
14 et 15/10	3	LE TZAREWITCH	Suzy DESCHAUX Charles BOURGUES	14.000.- 12.000.-
21 et 22/10	3	LA DERNIERE VALSE	Suzy DESCHAUX Charles BOURGUES	14.000.- 12.000.-
28 et 29/10	3	FRASQUITA	Suzy DESCHAUX	14.000.-
<u>NOVEMBRE</u>				
3 et 5/11	3	COUPS DE ROULIS	Suzy DESCHAUX	14.000.-
11 et 12/11	4	LA FILLE DU TAMBOUR MAJOR	Suzy DESCHAUX Jacques RAMOIN	14.000.- 8.000.-
18 et 19/11	3	VEUVE JOYEUSE	Suzy DESCHAUX Jean VALERE	14.000.- 9.500.-
<u>DECEMBRE</u>				
2 - 3 et 4/12	5	VICTORIA & SON HUSSARD	Jane FRANCELLE Jean VALERE Amy ALTA	9.500.- 9.500.- 6.500.-

(TABLEAU N°2)

-THEATRE SEBASTOPOL -

DECEMBRE (suite)

9 et 10/12	3	CHANSON D'AMOUR	Jane FRANCELLE Jean VALERE	9.500.- 9.500.-
16 et 17/12	3	COMTESSE MARITZA	Jacqueline CHAMBARD Jean VALERE	9.000.- 9.500.-
23/12 au 1/1/51	10	AU SOLEIL DU MEXIQUE	Jacqueline CHAMBARD Charles BOURGUES	10.000.- 12.000.-

---

GRAND THEATRE

Tableau N° 3

Date	Nombre de séances	Ouvrages	Artistes en représentation	Montant des cachets	
<u>OCTOBRE</u> 4 et 5	2	BORIS GODOUNOW	MM. CABANEL DEBOUVER BOURGUES SCELLIER DUFOIT DELFOSSÉ Mme COURTIN	25.000 18.000 12.000 13.000 16.500 20.000	cachet à fixer
11 et 12	2	MADAME BUTTERFLY	MM. MALVASIO BOURGUES Mles CAMART CHAPPAZ	25.000 12.000 25.000 6.500	
18 et 19	2	LA TRAVIATA	MM. RIALLAND BOURGUES	25.000 12.000	rôle de Violetta à pourvoir
25 et 26	2	LA VIE DE BOHEME	MM. GIANNOTTI BOURGUES Mme RIVIERE	25.000 12.000 30.000	
<u>NOVEMBRE</u> 8 et 9	2	OTHELLO	MM. POREBSKI NOUGARO (?) DELFOSSÉ Mle BRACHET	30.000 30.000 18.000	cachet à fixer
16	1	LA TOSCA	MM. MALVASIO CABANEL Mme SEGALA M. DELFOSSÉ	25.000 20.000 30.000	

Tableau N° 3 (Suite)

Dates	Nombre de séances	Ouvrages	Artistes en représentation	Montant des cachets	
<u>NOVEMBRE</u> 22 et 23	2	MANON	M. CLAVENSY Mme Anna Maria CORTES	20.000 30.000	rôle de Des Grieux à pourvoir id Lescaut "
29 et 30	2	DON JUAN	M. BECKMANS CABANEL GIVAUDAN DUTOIT Mmes SEGALA COURTIN	30.000 22.000 20.000 16.500 30.000 25.000	
<u>DECEMBRE</u> 6 et 7	2	WERTHER	M. BARNIER RAMOIN Mme Edith JACQUES	25.000 8.000 20.000	
13 et 14	2	L'AIGLON	M. PACTAT TYSSANDIER	20.000 14.000 30.000	voir SEGALA pour le rôle de l'Aiglon
21	1	LIGNON	M. GIVAUDAN SCHELLIER Mmes Maggy JACQUES TURBA RABIER	20.000 13.000 22.000 30.000	
27 et 28	2	LAKME	M. GIANNOTTI MEZAMAT RAMOIN Mme DORIA	25.000 15.000 8.000 25.000	

THEATRE DE L'OPERA  
TOURNÉES ET LOCATIONS DE SALLE

Tableau N° 4

Dates	Nombre de séances	Ouvrages	Impresari i	Conditions	Observations
30.9 Soirée 1.10 Matinée	2	INTERDIT AU PUBLIC avec Mary MARQUET	Tournées RASHI I	Pourcentage 75/25 minimum 30.000	Sécurité et police au bordereau
8.10 Matinée	1	LES CALES LAIQUES Le Contrôleur des Wagons Lits		Location gratuite personnel contrôle sécurité - police à la charge des organismes	
Lundi 9.10		CONCERT RADIO		Location 30.000 +	Sécurité et police
Vendr. 13.10		DICITAL REUCHESEL		"	"
Samedi 14.10 ) Dimanche 15.10 )	3	LES GAITES DE L'ESCADRON par la Cie Grenier Hussenot	Tournées RASHI I	Pourcentage 80/20 minimum 30.000	Sécurité et police au bordereau
Samedi 21.10 ) Dimanche 22.10 )	3	HAMLET par la Cie du REGAIN	Directeur M. CASADESUS	Pourcentage 75/25 minimum 30.000	id
Samedi 28.10 Dimanche 29.10		SALHO avec Mary MARQUET	FONSON de Bruxelles	id	<u>en instance</u>
<u>NOVEMBRE</u> 4 - 5 et 15	4	MISS LABEL	Galas KARSENTY	Pourcentage 80/20 minimum 30.000	
6		CONCERT RADIO		Location salle 30.000 +	sécurité et police
11 et 12	3	LA MARIEE EST TROP BELLE avec A. LUGUER	FONSON	Pourcentage 75/25 minimum 30.000	<u>en instance</u>

Tableau N° 4 (suite)

18 et 19/II	3	LE BAL DES VOLEURS d'Anouilh	THEATRE DE L.Atelier	pourcentage 70/30 minimum 30.000.--	sécurité et poli- ce au bordereau
25 et 26/II	3	LE PETIT CAFE	FRANCE MONDE PRODUCTIONS	id	id
<u>DECEMBRE</u>					
2 et 3/12	3	L'ANNONCE FAITE A MARIE	THEATRE HEBERTOT	pourcentage 75/25 minimum 30.000.--	id
10/12	2	LES MAITRES NAGEURS avec Henri Vilbert	TOURNEES BARET	pourcentage 70/30	id
11/12	2	CONCERT RADIO		location salle 30.000.--	+ sécurité et police .
16-17 & 20/12	4	L'HOMME DE JOIE	GALAS KARSENTY	pourcentage 80/20	
30 et 31/12	3	LA VIE PARISIENNE ( en comédie)	GALAS FONSON	pourcentage 75/25	sécurité et police au bordereau. en instance .

TOURNEES & LOCATIONS DE SALLE

Mardi 3.IO	I Rep <sup>ion</sup>	CHARLES TRENET	pourcentage 80/20 minimum 30.000 Frs
Jeudi 19.IO	Matinée classique Soirée	Noël VINCENT - "ATHALIE" d°	location 20.000 Frs + sécurité et police
		"LE MAITRE DE FORGES"	pourcentage 75/25 minimum 25.000 Frs
Jeudi 16.II	Matinée classique	BORELLI - "LE MISANTHROPE" "LES PRECIEUSES RIDICULES"	location 20.000 Frs + sécurité et police
Vendredi 17.II		JEUNESSES MUSICALES Concert symphonique	location 18.000 Frs + sécurité et police
Jeudi 30.II		JEUNESSES MUSICALES Musique de Chambre	d°
Jeudi 14.I2		JEUNESSES MUSICALES Musique de Chambre	d°
Lundi 18.I2	Matinée classique	Noël VINCENT - "POLYEUCTE"	location 20.000 Frs + sécurité et police

PROPOSITIONS AUGMENTATION PRIX DES PLACES

Tableau N° 6

Nombre de places (servitudes déduites)	Prix actuels	Propositions		
		Prix ordinaires	Prix de gala	
<u>OPERA</u>				
Fauteuils d'orchestre	236	450	500	600
Baignoires .....	44	400	450	500
Parquets .....	142	400	450	500
Stalles de baignoires	64	300	330	400
<u>1° Galerie</u>				
Loges de face.....	49	450	500	600
Loges de côté.....	74	400	450	500
Balcons de face.....	56	450	500	600
Balcons de côté.....	70	450	500	600
<u>2° Galerie</u>				
Loges.....	52	400	450	450
Fauteuils de face....	27	400	450	450
Fauteuils de côté	108	300	350	350
<u>3° Galerie</u>				
Loges.....	88	120	120	150
Fauteuils 1° série...	58	180	180	200
Fauteuils 2° série...	104	120	120	150
<u>4° Galerie</u>				
Fauteuils.....	100	80	80	90
Stalles.....	177	60	60	70
total	1449			
(strapontins compris)				
(109 servitudes déduites)				

Nombre de places (servitudes déduites)	Prix actuels	Propositions		
		<u>Prix ordinaires</u>	<u>Prix de Gala Opérette à grands spectacle</u>	
<u>THEATRE SEBASTOPOL.</u>				
Loges .....	48	275	300	350
Fauteuils orchestre ...	365	275	300	350
Balcons de face .....	104	275	300	350
Balcons 1ère série ....	84	250	270	300
Parquets .....	180	200	220	250
Balcons 2ème série ....	292	150	170	190
Parterres .....	282	100	100	120
Secondes .....	116	100	100	120
Troisièmes .....	185	50	50	60
Total ..... strapontins compris ( 70 servitudes déduites)	1.656			

COMMISSION de CONTROLE des THEATRES MUNICIPAUX

---

Réunion du 20 Novembre 1950

---

Procès-Verbal n° 17

---



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire, le Lundi 20 Novembre 1950 à 18 heures à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents: MM. MAIRE, Adjoint au Maire  
ROMBAUT, d°  
ROUSSEAU, Conseiller Municipal  
GRANGEON, Secrétaire Général  
LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint  
FRADY, Conseiller technique  
DOLIE, Contrôleur financier.



Assistaient également à la réunion :

M. GUENOT, Directeur des Théâtres Municipaux  
Mme TEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux - Secrétaire de Séance

Absente : Me MARTINACHE, Adjoint au Maire.

---

Le procès-verbal de la réunion du 11 Septembre 1950 est adopté après une demande de rectification de M. ROUSSEAU concernant le paragraphe ayant trait à l'aménagement des servitudes municipales. M. ROUSSEAU précise avoir demandé simplement :

a) de placer les servitudes dans les 5 premières rangées des fauteuils d'orchestre, pour les représentations lyriques;

b) de ne plus mettre les Elus dans les loges pour les Galas KARSENTY.

M. le Professeur PAGET reconnaît le bien fondé de cette mise au point. Rectification sera faite dans le prochain procès-verbal.

...

Exploitation des Théâtres Municipaux  
-----

Situation financière au 31 Octobre 1950  
-----

	Théâtre Sébastopol	Grand Théâtre
<u>RECETTES</u>		
a) <u>Exploitation</u> -----		
Produit des entrées . . . . .	6.362.790	1.658.867
Abonnements . . . . .	-	-
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles . . . . .	492.652	366.509
Recettes diverses . . . . .	156.069	15.000
	7.011.511	2.040.376
	9.051.887	
b) <u>Ville</u> -----		
Subventions de l'Etat . . . . .	-	
Exploitation du rideau-annonces . . . . .	-	
Exploitation des vestiaires & W.C. . . . .	-	
Rodevances sur vente de programmes . . . . .	-	
	9.051.887	
Total général des Recettes .	9.051.887	

DEPENSES

	Théâtre Sébastopol	Grand Théâtre	TOTAL
<u>A) Exploitation</u>			
(Personnel de salle .....	175.916	113.255	289.171
(Figurants .....	96.328	14.660	110.988
(Aides électriciens .....	-	-	-
( Accessoires .....	1.840	1.152	2.992
Bordereaux (Attractions de scène .....	-	-	-
de (Privilèges .....	86.390	-	86.390
séances (Comité consultatif du spectacle	12.028	3.119	15.147
(Droits d'auteurs dramatiques	676.667	156.390	833.057
(Droits d'auteurs lyriques	-	-	-
(Services de surveillance - sapeurs-pompiers .....	21.344	11.752	33.096
( d° - police .....	10.415	-	10.415
(Taxe sur les spectacles ....	192.852	51.643	244.475
(Taxes locale et de transaction	174.973	45.613	220.586
Costumier .....	148.575	148.575	297.150
Editeurs .....	348.510	262.000	610.510
Locations & achats de matériel .....	594.000	227.515	821.515
Frais d'impressions .....	84.665	82.450	167.115
Frais d'affichage .....	32.829	32.829	65.658
Publicité .....	55.335	55.337	110.672
Frais généraux .....	138.720	37.290	176.010
Artistes de la troupe .....	939.719	-	939.719
Artistes en représentation .....	694.061	678.116	1.372.177
Chefs d'orchestre, régisseurs .....	202.648	294.639	497.287
<b>Musiciens</b> .....	1.391.547	1.391.548	2.783.095
Choristes .....	952.211	952.211	1.904.422
Danseuses .....	327.136	327.136	654.272
Répétitrices .....	199.668	199.668	399.336
Buralistes .....	48.292	48.293	96.585
(Assurances sociales .....	468.139	468.139	936.278
Charges (Impôt cédulaire .....	191.702	191.703	383.405
sociales (Congés spectacles .....	196.712	196.712	393.424
(Allocations familiales .....	427.868	427.869	855.737
 Total Section A .....	 8.891.070	 6.419.614	 15.310.684

=====

B) Ville

	Théâtre Sébastopol	Grand Théâtre	TOTAL
Directeur .....	55.000	55.000	110.000
Personnel administratif .....	103.104	103.104	206.208
Machinistes, électriciens, concierges .....	1.353.480	2.206.835	3.560.315
Personnel d'entretien .....	228.059	477.231	705.290
Chauffage .....	13.972	-	13.972
Eclairage .....	-	-	-
Entretien des bâtiments .....	-	-	-
Assurances des bâtiments, décors, artistes, spectateurs .....	-	-	-
Transport des décors .....	-	-	-
Mobiliers. Achat & Entretien .....	-	-	-
Matériel de scène .....	-	-	-
Atelier de décors - Personnel -	-	352.334	352.334
d° - Matériel	-	7.907	7.907
Dépenses diverses - Patente -	276.030	20.713	296.743
- Impôt foncier .....			
	2.029.645	3.223.124	5.252.769
		Total Section B.	5.252.769
		Rappel total Section A.	15.310.684

Total général des DEPENSES : 20.563.453

Charge totale de la Ville dans l'exploitation  
des Théâtres municipaux

RECETTES	:	9.051.887
DEPENSES	:	20.563.453
Déficit	:	11.511.566
		=====

M. le Président remarque que ce déficit est de l'ordre de celui de la saison dernière et attire l'attention des membres de la Commission sur l'exagération des droits réclamés par les auteurs.

Sébastopol 676.667.- Opéra 156.390.-  
soit au total 835.057.-

Il signale avoir demandé une entrevue à M. Roger Ferdinand, Président de la Société des Auteurs Dramatiques, dans le but d'étudier cette question, et n'avoir pas obtenu de réponse.

Il fait remarquer que les auteurs exigent, en sus de la perception des droits :

Auteurs dramatiques : 2 places par représentation pour les spectacles lyriques ou de comédie

6 places par représentation pour les récitals.

Auteurs lyriques : 2 places par représentation quel que soit le genre.

De nombreux ouvrages sont tombés dans le "Domaine Public" et pourtant les auteurs perçoivent les droits, par exemple pour les pièces de Molière, il est réclamé 8,35 %.

+  
+ +

Me ROMBAUT fait part des doléances de Roubaisiens et de Tourquennois relatives au manque de publicité dans les journaux de leur région. Il lui est indiqué que la "Voix du Nord" annonce nos spectacles dans les éditions de Lille- Roubaix - Tourcoing (prix à la ligne 180 frs alors que pour l'édition de Lille le prix est de 100 frs).

D'autre part, 20 affiches sont apposées à Roubaix et 10 à Tourcoing.

+  
+ +

Envisageant un à un les divers postes de Recettes et de Dépenses, M. le Professeur PAGET fait un parallèle entre les recettes enregistrées au Théâtre Sébastopol qui atteignent le maximum possible et celles, hélas moins brillantes, réalisées au Théâtre de l'Opéra malgré l'effort très net de la Direction au point de vue artistique.

En ce qui concerne les représentations de Comédie il donne lecture d'une lettre, incorrecte dans son fond et dans sa forme, d'un imprésario nommé Herbert qui proteste contre le minimum de 30.000.- exigé par séance. Ce minimum, décidé par la Commission de Contrôle, est légitime et ne peut être discuté.

M. le Président informe les Membres de la Commission d'un accord intervenu avec la Cie des Tramways de Lille au sujet du transport des voyageurs à l'issue des représentations - accord aux termes duquel il suffira à la Direction des Théâtres d'indiquer, en temps utile, à la dite Cie l'heure de la fin du spectacle, compte tenu du vestiaire, pour que celle-ci puisse organiser son service en conséquence.

Un avis sera publié dans ce sens dans la presse.

+  
+ +

M. MAIRE critique les représentations données au Théâtre Sébastopol : fausses manoeuvres de rideaux, mauvaise tenue des artistes.

Un échange de vues s'engage au cours duquel MM. GUENOT et FRADY reconnaissent que généralement on peut constater un certain relâchement le dimanche soir - relâchement dû en partie à la fatigue et à la nervosité des artistes.

D'autre part, lors des dernières représentations des "Mousquetaires au Couvent" le ténor EYMAEL et le baryton RAINOIN ont exagéré le côté grivois de leurs scènes et ont même été inconvenants (principalement au 2<sup>e</sup> acte).

M. GUENOT est chargé par M. le Professeur PAGET d'attirer l'attention de M. DUVIVIER, metteur en scène, sur la gravité de ces faits qui ne doivent plus se renouveler.

M. le Président informe la Commission d'un incident survenu avec le ténor EYMAEL au sujet d'une clause du contrat concernant les représentations d'opéra-comique. M. le Professeur PAGET ayant maintenu son point de vue, M. EYMAEL a demandé et obtenu la résiliation de son contrat. M. EYMAEL sera donc libre à la fin de ce mois.

Conformément à l'avis donné par la Commission, lors de la réunion du 11 Septembre, M. GUENOT a confié le rôle du baron Franz de "Chanson d'Amour" à M. Jacques NADAL, 2<sup>e</sup> ténor de notre troupe, qui a passé une excellente audition le 18 Novembre dernier - audition au cours de laquelle il a interprété notamment différents airs de cet ouvrage, ainsi que de la "Dame Blanche".

+  
+ +

M. LEFEBVRE suggère, afin d'augmenter la clientèle de l'opéra, de faire appel aux "Jeunesses Musicales" pour les représentations lyriques. M. le Professeur PAGET est assez sceptique sur le rendement de cet appel mais donne néanmoins un avis favorable pour l'octroi de réductions aux membres de cette organisation, en même temps qu'aux employés de diverses administrations, lors de certaines séances.

+  
+ +

M. ROUSSEAU fait part des doléances de ses collègues concernant la désignation des "tours" de servitudes, il estime que les jours de spectacles ne sont pas équitablement répartis entre les élus municipaux.

Il propose l'établissement d'un roulement entre les différents "tours".

- a) pour les représentations lyriques - Théâtre de l'Opéra.
- b) " " " " - Théâtre Sebastopol.
- c) pour les comédies et autres spectacles.

M. le Professeur PAGET déclare ne pouvoir prendre aucun engagement à ce sujet car il craint de compliquer singulièrement la tâche du Secrétariat en opérant de cette façon. Il charge M. le Secrétaire Général d'étudier la question.

+  
+ +

M. le Président donne ensuite connaissance du programme des spectacles envisagés à partir du 1<sup>er</sup> décembre avec l'indication des artistes en représentation.

voir tableaux I - 2 - 3 - 4 en annexe

et demande à la Commission de ratifier les contrats d'artistes non visés au cours de la réunion du 11 septembre pour les mois d'octobre et novembre (tableau n° 5 en annexe).

M. le Professeur Paget fait part d'une lettre de l'Impresario de Georges THILL en réponse à une proposition de M. Guenot pour le rôle de "Don José" dans Carmen, lettre dans laquelle il est indiqué que ce ténor perçoit dans les Villes de Bordeaux, Lyon, Marseille, un cachet supérieur à 100.000 frs.

A l'unanimité la Commission décide de ne donner aucune suite à cette affaire.

M. le Professeur Paget signale également avoir abandonné son projet de représenter les "Maîtres Chanteurs".

En remplacement, deux représentations de "Boris Godounov" seront données le samedi 17 et dimanche 18 février 1951.

+  
+ +

M. le Président informe la Commission de Contrôle qu'à la suite d'une démarche des responsables de la "Mutuelle des Agents Municipaux de Lille", en vue de l'organisation d'un spectacle à leur profit, il a décidé d'accorder à cette caisse le bénéfice de la représentation de la "Veuve Joyeuse" du samedi 25 novembre.

La Commission approuve cette décision.

+  
+ +

Différents membres du personnel artistique s'étant inquiétés de la clôture de la saison à fin mars prochain, ont demandé à M. le Président de la Commission de Contrôle son appui en vue de la réalisation de représentations d'opérettes pendant la Foire Internationale "Textile".

Dans le but de venir en aide aux artistes et "masses" de notre troupe, M. le Professeur Paget s'est montré favorable à ce projet et a donné son accord pour la mise à leur disposition, à titre gracieux, du Théâtre Sébastopol, étant entendu que tout le personnel serait employé par roulement.

Les artistes se sont groupés et étudient actuellement l'organisation de cette intersaison dont la durée n'excéderait pas trois mois.

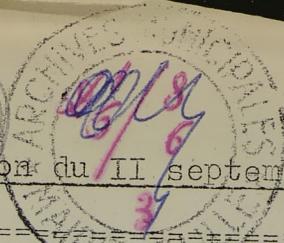
Il est entendu que la responsabilité de la Ville, au point de vue financier, ne sera pas engagée dans cette affaire; toutefois, M. le Professeur Paget envisage de solliciter de l'Administration Municipale l'octroi d'une subvention destinée à aider cette heureuse initiative.

Après échange de vues, la Commission donne un avis favorable à ce projet.

La séance est levée à 19 h.30.

THEATRE SEBASTOPOL

Contrats d'artistes en représentation non visés à la réunion du II septembre 1950



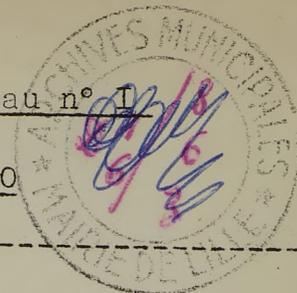
Dates	Nombre de Représentations	Ouvrages	Artistes	Montant des cachets
<u>SEPTEMBRE</u>				
I6/9 au I/IO	IO	SIDONIE PANACHE	Em. RANSON	6.000
<u>OCTOBRE</u>				
7 et 8	3	LA MASCOTTE	Em. RANSON	6.000
I4 et I5	3	LE TZAREWITCH	Robert BOULAN Simone DALLUIN	5.000 2.500
2I et 22	3	DERNIERE VALSE	Raymond DORLIAC Simone DALLUIN	4.000 2.500
28 et 29	4	FRASQUITA	Robert LIZET	3.000
<u>NOVEMBRE</u>				
4 et 5	3	COUPS DE ROULIS	Em. RANSON	6.000
I8 et I9	3	MUSQUETAIRES AU COUVENT	Suzy DESCHAUX J.J. RAMOIN Em. RANSON Simone DALLUIN	I4.000 8.000 6.000 2.500
25 et 26	4	LA VEUVE JOYEUSE	Em. RANSON Simone DALLUIN	6.000 2.500

THEATRE DE L'OPERA



Tableau n° 1

Artistes en représentation à partir du 1er Décembre 1950



Dates	Nombre de représentations	Ouvrages	Artistes	Montant des cachets
<u>DECEMBRE</u>				
6 & 7	2	WERREHER	Roger BARNIER J.J. RAMOIN Edith JACQUES Em. RANSON Elie DELFOSSE	25.000 8.000 20.000 6.000 6.000
13 & 14	2	L'AIGLON	Joanne SEGALA André PACTAT Charles TYSSANDIER Em. RANSON Elie DELFOSSE Denyse THERY	30.000 20.000 14.000 6.000 6.000 2.500
21	1	MIGNON	Jean GIVAUDAN Maggy JACQUES Odette TURBA RABIER Jacques SCELLIER Em. RANSON	20.000 22.000 30.000 13.000 6.000
27 & 28	2	LAKME	Pierre GIANNOTTI André MEZAMAT J.J. RAMOIN Renée DORIA Denyse THERY	25.000 15.000 8.000 25.000 2.500

Dates	Nombre de représentations	Ouvrages	Artistes	Montant des cachets	
<u>JANVIER</u>					
3 & 4	2	FAUST	Jeanne SEGALA André LAROZE Adrien LEGROS Em. RANSON	30.000 30.000 21.000 6.000	
10 & 11	2	CARMEN	ténor ?  Edith JACQUES Adrien LEGROS Jacqueline CELLIER Elie DELFOSSE Denyse THERY	  20.000 21.000 15.000 6.000 2.500	rôle de Don José à pourvoir
18	1	THAIS	Jeanne SEGALA Paul CABANEL Elie DELFOSSE Denyse THERY	30.000 20.000 6.000 2.500	
24 & 25	2	HERODIADE	Marian POREBSKI Georgette CAMART Lucienne DELVAUX André PACTAT	30.000 25.000 25.000 20.000	
31 & 1 <sup>o</sup> Février	2	MANON	ténor ?  Huguette RIVIERE Charles CLAVENSY Charles BOURGUES Denyse THERY	  30.000 20.000 12.000 2.500	rôle de Des Grieux à pourvoir
<u>FEVRIER</u>					
7 & 8	2	PECHEURS DE PERLES	Pierre GIANOTTI Charles BOURGUES TURBA RABIER	25.000 12.000 30.000	

Dates	Nombre de représentation	Ouvrages	Artistes	Montant des cachets	
Février (Suite)					
15	1	LE BARBIER DE SEVILLE	Charles BOURGUES TURBA RABIER Paul CABANEL ténor ?	12.000 30.000 20.000	rôle d'Almaviva à pourvoir
17 & 18	2	BORIS GODOUNOW	José BECKMANS Roger BARNIER André PACTAT Jean GIVAUDAN Gustave DUTOIT Em. RANSON Denyse THERY I <sup>o</sup> chanteuse	30.000 25.000 20.000 20.000 16.500 6.000 2.500	rôle de Marina à pourvoir
21 & 22	2	AIDA	Georgette CAMART Lucienne DELVAUX Roger BARNIER André PACTAT Gustave DUTOIT	25.000 25.000 25.000 20.000 16.500	
28 & 1 <sup>o</sup> Mars	2	RIGOLETTO	Ugo UGARO Renée DORIA Nino LOLLINI Paul CABANEL Elie DELFOSSE	25.000 25.000 30.000 20.000 6.000	
<u>MARS</u>					
7 & 8	2	FAUST	Raymond MALVASIO Lyne CUMIA Paul CABANEL Em. RANSON	25.000 25.000 20.000 6.000	

Dates	: Nombre de : : représen- : : tation :	Ouvrages	Artistes	: Montant des : : cachets :
<u>MARS (Suite)</u>				
10 - 11 14 & 15	4	LA PASSION	Marian POREBSKI Jeanne SEGALA Jacqueline COURTIN Paul CABANEL Gustave DUTOIT Em. RANSON Elie DELFOSSE	30.000 30.000 25.000 25.000 16.500 6.000 6.000
21 & 22		Spectacle à arrêter		
28 & 29		Spectacle à arrêter		

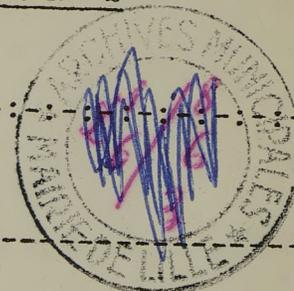
THEATRE SEBASTOPOL



Artistes en représentation à partir du 1er DECEMBRE 1950

Tableau N° 2

Dates	Nombre de représentations	Ouvrages	Artistes	Montant des cachets	
<u>DECEMBRE</u>					
2 - 3 & 4	5	VICTORIA & SON HUSSARD	Jane FRANCELLE Jean VALERE Anny ALTA Raymond DORLIAC Georges PIERSON	9.500 9.500 6.500 4.000 5.000	conditions exceptionnelles à titre d'audition
9 & 10	3	CHANSON D'AMOUR	Jane FRANCELLE Jean VALERE Em. RANSON Simone DALLUIN	9.500 9.500 6.000 2.500	
16 & 17	3	COMTESSE MARITZA	Jacqueline CHAMBARD Jean VALERE ?	9.000 9.500	rôle de Populescu à pourvoir (1er comique)
23 au 1er janvier	II	AU SOLEIL DU MEXIQUE	Jacqueline CHAMBARD Jean VALERE Evelyne TRANTOUL Simone DALLUIN	10.000 9.500 150.000 2.000	forfait pour II Représ.
<u>JANVIER</u>					
3 & 7	3	LES 28 JOURS DE CLAIRETTE	Suzy DESCHAUX Em. RANSON Baryton	14.000 6.000	
13 & 14	3	PRINCESSE CZARDAS	Suzy DESCHAUX Jean VALERE	14.000 9.500	rôle de Gibard à pourvoir



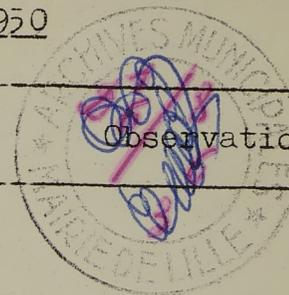
Dates	Nombre de représen- tation	Ouvrages	Artistes	Montant des Cachets	
<u>JANVIER</u> (suite)					
20 & 21	3	REVE DE VALSE	Suzy DESCHAUX Jean VALERE Em. RANSON ténor ?	14.000 9.500 6.000	rôle de Moussy à pourvoir
27 & 28	3	VALSES DE VIENNE	Suzy DESCHAUX Maryse DAUBERT Jean VALERE Simone DALLUIN	14.000 11.000 9.500 2.500	
<u>FEVRIER</u>					
3 & 4	3	PAYS DU SOURIRE	Maryse DAUBERT Simone DALLUIN	11.000 2.500	rôle de SOU CHANG à pourvoir
10 & 11	3	LES CLOCHES DE CORNEVILLE	Charles BOURGUES Maryse DAUBERT Em. RANSON ténor ?	12.000 11.000 6.000	rôle de Grenicheux à pourvoir
24 & 25	3	LA BELLE DE CADIX	Maryse DAUBERT ténor ? Simone DALLUIN	11.000 2.500	rôle de Carlos à pourvoir
<u>MARS</u>					
3 & 4	3	LA BELLE DE CADIX	d°		
17 au 1° Avril	11	CHANSON GITANE	Edith JACQUES Charles BOURGUES Attraction NEGRO Simone DALLUIN ténor	17.000 12.000 10.000 2.000	rôle d'Hubert à pourvoir

## THEATRE DE L'OPERA



Tableau N° 3

## TOURNEES ET LOCATIONS DE SALLE A PARTIR DU 1er DECEMBRE 1950



Dates	Nombre de Rions	Ouvrages	Impresarii	Conditions	Observations
<u>DECEMBRE</u>					
2 et 3	3	L'ANNONCE FAITE A MARIE	Théâtre Hebertot	pourcentage 75/25 minimum 30.000.- Sécurité et Police au Bordereau	
11, 12	1	CONCERT RADIO (I)		location salle 20.000 + sécurité et 20.000 police	
16, 17 & 20	4	L'HOMME DE JOIE	GALAS KARSENTY	pourcentage 80/20 minimum 30.000.-	
23 matinée	1	MATINEE ENFANTINE	COTONNIERE DE FIVES	location de salle 30.000 + sécurité et police	
24 soirée 25 matinée	2	LUIS MARIANO	Jules BORKON	pourcentage 80/20 sécurité et police minimum 30.000.- au bordereau	
<u>JANVIER</u>					
8 soirée	1	CONCERT RADIO		location de salle 20.000 + sécurité et police	
13, 14 & 17	4	LA SOIF	GALAS KARSENTY	pourcentage 80/20 minimum 30.000.-	
<u>FEVRIER</u>					
3 & 4	3	TOURNEE FRANCO-SUISSE	NICO RIVA	pourcentage 70/30 sécurité et police minimum 30.000.- au bordereau	
10, 11 & 14	4	CHERI	GALAS KARSENTY	pourcentage 80/20	

Dates	Nombre de R ions	Ouvrages	Impresarii	Conditions	Observations
<u>MARS</u>					
12 soirée	1	CONCERT RADIO		location salle + 20.000.-	sécurité et police
24 & 25	3	FRIC FRAC avec Michel SIMON	FRANCE MONDE PRODUCTIONS	pourcentage 75/25 minimum 30.000	sécurité et police au bordereau
31 Mars 1 <sup>o</sup> & 4 Avril	4	LE DON D'ADELE	GALAS KARSENTY	pourcentage 80/20	

(I) À noter que les conditions pour les concerts de la Radio sont de 20.000.- (Sécurité et Police en sus) au lieu de 30.000.-, chiffre indiqué par erreur dans la dernier procès-verbal du II.9.50.

COMMISSION de CONTROLE des THEATRES MUNICIPAUX



Réunion du 20 Novembre 1950

Procès-Verbal n° 17



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire, le Lundi 20 Novembre 1950 à 18 heures à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents: MM. MAIRE, Adjoint au Maire  
ROMBAUT, d°  
ROUSSEAUX, Conseiller Municipal  
GRANGEON, Secrétaire Général  
LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint  
FRADY, Conseiller technique  
DOLIE, Contrôleur financier.

Assistaient également à la réunion :

M. GUENOT, Directeur des Théâtres Municipaux  
Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux - Secrétaire de Séance

Absente : M<sup>e</sup> MARTINACHE, Adjoint au Maire.

Le procès-verbal de la réunion du 11 Septembre 1950 est adopté après une demande de rectification de M. ROUSSEAUX concernant le paragraphe ayant trait à l'aménagement des servitudes municipales. M. ROUSSEAUX précise avoir demandé simplement :

a) de placer les servitudes dans les 5 premières rangées des fauteuils d'orchestre, pour les représentations lyriques;

b) de ne plus mettre les Elus dans les loges pour les Galas KARSENTY.

M. le Professeur PAGET reconnaît le bien fondé de cette mise au point. Rectification sera faite dans le prochain procès-verbal.

...

Exploitation des Théâtres Municipaux

-----  
 Situation financière au 31 Octobre 1950  
 -----

	Théâtre Sébastopol	Grand Théâtre
<u>RECETTES</u>		
a) <u>Exploitation</u>		
Produit des entrées . . . . .	6.362.790	1.658.867
Abonnements . . . . .	-	-
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles . . . . .	492.652	366.509
Recettes diverses . . . . .	156.069	15.000
	-----	-----
	7.011.511	2.040.376
		-----
		9.051.887
b) <u>Ville</u>		
Subventions de l'Etat . . . . .	-	
Exploitation du rideau-annonces . . . . .	-	
Exploitation des vestiaires & W.C. . . . .	-	
Redeuvances sur vente de programmes . . . . .	-	
		-----
Total général des Recettes . . . . .		9.051.887
		=====

DEPENSES

	Théâtre Sébastopol	Grand Théâtre	TOTAL
<b>A) <u>Exploitation</u></b>			
(Personnel de salle .....	175.916	113.255	289.171
(Figurants .....	96.328	14.660	110.988
(Aides électriciens .....	-	-	-
( Accessoires .....	1.840	1.152	2.992
<b>Bordereaux</b> (Attractions de scène .....	-	-	-
<b>de</b> (Privilèges .....	86.390	-	86.390
<b>séances</b> (Comité consultatif du spectacle	12.028	3.119	15.147
(Droits d'auteurs dramatiques	676.667	156.390	833.057
(Droits d'auteurs lyriques	-	-	-
(Services de surveillance - sapeurs-pompiers .....	21.344	11.752	33.096
( d° - police .....	10.415	-	10.415
(Taxe sur les spectacles .....	192.832	51.643	244.475
(Taxes locale et de transaction	174.973	45.613	220.586
<b>Costumier</b> .....	148.575	148.575	297.150
<b>Editeurs</b> .....	348.510	262.000	610.510
<b>Locations &amp; achats de matériel</b> .....	594.000	227.515	821.515
<b>Frais d'impressions</b> .....	84.665	82.450	167.115
<b>Frais d'affichage</b> .....	32.829	32.829	65.658
<b>Publicité</b> .....	55.335	55.337	110.672
<b>Frais généraux</b> .....	138.720	37.290	176.010
<b>Artistes de la troupe</b> .....	939.719	-	939.719
<b>Artistes en représentation</b> .....	694.061	678.116	1.372.177
<b>Chefs d'orchestre, régisseurs</b> .....	202.648	294.639	497.287
<b>Musiciens</b> .....	1.391.547	1.391.548	2.783.095
<b>Choristes</b> .....	952.211	952.211	1.904.422
<b>Danseuses</b> .....	327.136	327.136	654.272
<b>Répétitrices</b> .....	199.668	199.668	399.336
<b>Buralistes</b> .....	48.292	48.293	96.585
(Assurances sociales .....	468.139	468.139	936.278
<b>Charges</b> (Impôt cédulaire .....	191.702	191.703	383.405
<b>sociales</b> (Congés spectacles .....	196.712	196.712	393.424
(Allocations familiales .....	427.868	427.869	855.737
 <b>Total Section A</b> .....	 8.891.070	 6.419.614	 15.310.684

=====

B) Ville

	Théâtre Sébastopol	Grand Théâtre	TOTAL
Directeur .....	55.000	55.000	110.000
Personnel administratif .....	103.104	103.104	206.208
Machinistes, électriciens, concierges .....	1.353.480	2.206.835	3.560.315
Personnel d'entretien .....	228.059	477.231	705.290
Chauffage .....	13.972	-	13.972
Eclairage .....	-	-	-
Entretien des bâtiments .....	-	-	-
Assurances des bâtiments, décors, artistes, spectateurs .....	-	-	-
Transport des décors .....	-	-	-
Mobiliers. Achat & Entretien .....	-	-	-
Matériel de scène .....	-	-	-
Atelier de décors - Personnel -	-	352.334	352.334
à° - Matériel	-	7.907	7.907
Dépenses diverses - Patente -	276.030	20.713	296.743
- Impôt foncier .....			
	2.029.645	3.223.124	5.252.769

Total Section B. 5.252.769

Rappel total Section A. 15.310.684

Total général des DEPENSES : 20.563.453

Charge totale de la Ville dans l'exploitation  
des Théâtres municipaux

RECETTES : 9.051.887

DEPENSES : 20.563.453

Déficit : 11.511.566

=====

M. le Président remarque que ce déficit est de l'ordre de celui de la saison dernière et attire l'attention des membres de la Commission sur l'exagération des droits réclamés par les auteurs:

Sébastopol 676.667.- Opéra 156.390.-

soit au total 835.057.-

Il signale avoir demandé une entrevue à M. Roger Ferdinand, Président de la Société des Auteurs Dramatiques, dans le but d'étudier cette question, et n'avoir pas obtenu de réponse.

Il fait remarquer que les auteurs exigent, en sus de la perception des droits :

Auteurs dramatiques : 2 places par représentation pour les spectacles lyriques ou de comédie

6 places par représentation pour les récitals.

Auteurs lyriques : 2 places par représentation quel que soit le genre.

De nombreux ouvrages sont tombés dans le "Domaine Public" et pourtant les auteurs perçoivent les droits, par exemple pour les pièces de Molière, il est réclamé 8,35 %.

+

+ +

Me ROMBAUT fait part des doléances de Roubaisiens et de Tourquennois relatives au manque de publicité dans les journaux de leur région. Il lui est indiqué que la "Voix du Nord" annonce nos spectacles dans les éditions de Lille- Roubaix - Tourcoing (prix à la ligne 180 frs alors que pour l'édition de Lille le prix est de 100 frs).

D'autre part, 20 affiches sont apposées à Roubaix et 10 à Tourcoing.

+

+ +

Envisageant un à un les divers postes de Recettes et de Dépenses, M. le Professeur PAGET fait un parallèle entre les recettes enregistrées au Théâtre Sébastopol qui atteignent le maximum possible et celles, hélas moins brillantes, réalisées au Théâtre de l'Opéra malgré l'effort très net de la Direction au point de vue artistique.

En ce qui concerne les représentations de Comédie il donne lecture d'une lettre, incorrecte dans son fond et dans sa forme, d'un imprésario nommé Herbert qui proteste contre le minimum de 30.000.- exigé par séance. Ce minimum, décidé par la Commission de Contrôle, est légitime et ne peut être discuté.

M. le Président informe les Membres de la Commission d'un accord intervenu avec la Cie des Tramways de Lille au sujet du transport des voyageurs à l'issue des représentations - accord aux termes duquel il suffira à la Direction des Théâtres d'indiquer, en temps utile, à la dite Cie l'heure de la fin du spectacle, compte tenu du vestiaire, pour que celle-ci puisse organiser son service en conséquence.

Un avis sera publié dans ce sens dans la presse.

+

+ +

M. MAIRE critique les représentations données au Théâtre Sébastopol : fausses manoeuvres de rideaux, mauvaise tenue des artistes.

Un échange de vues s'engage au cours duquel MM. GUENOT et FRADY reconnaissent que généralement on peut constater un certain relâchement le dimanche soir -- relâchement du en partie à la fatigue et à la nervosité des artistes.

D'autre part, lors des dernières représentations des "Mousquetaires au Couvent" le ténor EYMAEL et le baryton RAINOIN ont exagéré le côté grivois de leurs scènes et ont même été inconvenants (principalement au 2è acte).

M. GUENOT est chargé par M. le Professeur PAGET d'attirer l'attention de M. DUVIVIER, metteur en scène, sur la gravité de ces faits qui ne doivent plus se renouveler.

M. le Président informe la Commission d'un incident survenu avec le ténor EYMAEL au sujet d'une clause du contrat concernant les représentations d'opéra-comique. M. le Professeur PAGET ayant maintenu son point de vue, M. EYMAEL a demandé et obtenu la résiliation de son contrat. M. EYMAEL sera donc libre à la fin de ce mois.

Conformément à l'avis donné par la Commission, lors de la réunion du 11 Septembre, M. GUENOT a confié le rôle du baron Franz de "Chanson d'Amour" à M. Jacques NADAL, 2è ténor de notre troupe, qui a passé une excellente audition le 18 Novembre dernier - audition au cours de laquelle il a interprété notamment différents airs de cet ouvrage, ainsi que de la "Dame Blanche".

+ +

M. LEFEBVRE suggère, afin d'augmenter la clientèle de l'opéra, de faire appel aux "Jeunesses Musicales" pour les représentations lyriques. M. le Professeur PAGET est assez sceptique sur le rendement de cet appel mais donne néanmoins un avis favorable pour l'octroi de réductions aux membres de cette organisation, en même temps qu'aux employés de diverses administrations, lors de certaines séances.

+ +

M. ROUSSEAU fait part des doléances de ses collègues concernant la désignation des "tours" de servitudes, il estime que les jours de spectacles ne sont pas équitablement répartis entre les élus municipaux.

Il propose l'établissement d'un roulement entre les différents "tours".

- a) pour les représentations lyriques - Théâtre de l'Opéra.
- b) " " " - Théâtre Sebastopol.
- c) pour les comédies et autres spectacles.

M. le Professeur PAGET déclare ne pouvoir prendre aucun engagement à ce sujet car il craint de compliquer singulièrement la tâche du Secrétariat en opérant de cette façon. Il charge M. le Secrétaire Général d'étudier la question.

+ +

M. le Président donne ensuite connaissance du programme des spectacles envisagés à partir du 1er décembre avec l'indication des artistes en représentation.

voir tableaux I - 2 - 3 - 4 en annexe

et demande à la Commission de ratifier les contrats d'artistes non visés au cours de la réunion du 11 septembre pour les mois d'octobre et novembre (tableau n° 5 en annexe).

M. le Professeur Paget fait part d'une lettre de l'Impresario de Georges THILL en réponse à une proposition de M. Guenot pour le rôle de "Don José" dans Carmen, lettre dans laquelle il est indiqué que ce ténor perçoit dans les Villes de Bordeaux, Lyon, Marseille, un cachet supérieur à 100.000 frs.

A l'unanimité la Commission décide de ne donner aucune suite à cette affaire.

M. le Professeur Paget signale également avoir abandonné son projet de représenter les "Maîtres Chanteurs".

En remplacement, deux représentations de "Boris Godounov" seront données les samedi 17 et dimanche 18 février 1951.

+  
+ +

M. le Président informe la Commission de Contrôle qu'à la suite d'une démarche des responsables de la "Mutuelle des Agents Municipaux de Lille", en vue de l'organisation d'un spectacle à leur profit, il a décidé d'accorder à cette caisse le bénéfice de la représentation de la "Veuve Joyeuse" du samedi 25 novembre.

La Commission approuve cette décision.

+  
+ +

Différents membres du personnel artistique s'étant inquiétés de la clôture de la saison à fin mars prochain, ont demandé à M. le Président de la Commission de Contrôle son appui en vue de la réalisation de représentations d'opérettes pendant la Foire Internationale "Textile".

Dans le but de venir en aide aux artistes et "masses" de notre troupe, M. le Professeur Paget s'est montré favorable à ce projet et a donné son accord pour la mise à leur disposition, à titre gracieux, du Théâtre Sébastopol, étant entendu que tout le personnel serait employé par roulement.

Les artistes se sont groupés et étudient actuellement l'organisation de cette intersaison dont la durée n'excéderait pas trois mois.

Il est entendu que la responsabilité de la Ville, au point de vue financier, ne sera pas engagée dans cette affaire; toutefois, M. le Professeur Paget envisage de solliciter de l'Administration Municipale l'octroi d'une subvention destinée à aider cette heureuse initiative.

Après échange de vues, la Commission donne un avis favorable à ce projet.

La séance est levée à 19 h.30.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

REUNION DU 1er OCTOBRE 1951

PROCES-VERBAL N° 19



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire, le lundi 1er Octobre 1951 à 17 heures à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents :

M.M. MAIRE, Adjoint au Maire  
ROMBAUT, Adjoint au Maire  
GRANGEON, Secrétaire Général  
LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint  
FRADY, Conseiller Technique  
DOLLE, Contrôleur Financier

Assistaient également à la réunion :

M. DERROJA, Directeur des Théâtres Municipaux  
Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux  
Secrétaire de séance.

Excusés :

Me MARTINACHE, Adjoint au Maire  
M. ROUSSEAUX, Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion du 28 Juin est approuvé sans observation.

M. le Professeur PAGET ouvre la séance et informe la Commission que la saison d'Opéra débutant par FAUST le 4 Octobre, il a tenu à réunir pour cette représentation, des artistes de tout premier ordre :

JACQUELINE BRUMAIRE, titulaire du rôle de Marguerite à l'Opéra  
CHARLES CAMBON, titulaire du rôle de Valentin à l'Opéra  
ANDRE LAROZE, récemment engagé aux théâtres de l'Opéra et de l'Opéra Comique  
VLADIMIR RESNICK, de la Monnaie de Bruxelles,  
GENEVIEVE KERGRIST, 1ère danseuse étoile de l'Opéra Comique

Des conditions spéciales ont été consenties exceptionnellement pour cette soirée d'ouverture notamment à

.... / ....

Mme Jacqueline BRUMAIRE et M. André LAROZE.

La Commission donne son approbation et sur la proposition de M. le Président qui souligne que depuis l'Administration Municipale actuellement en exercice, c'était la Ville de Lille qui payait le moins les artistes en représentation (dont les exigences, d'ailleurs, sont excessives et injustifiées); elle décide d'élever à 40.000 frs le plafond des cachets et ce, à titre exceptionnel et pour des vedettes notoirement connues, ceci afin de tenir compte des exigences nouvelles des artistes.

M. le Professeur PAGET donne ensuite connaissance du programme complet établi dans chacun des deux théâtres jusqu'à fin décembre 1951.

THEATRE DE L'OPERA

dates	Ouvrages	Artistes en représentation
<b>OCTOBRE</b>		
Mercredi 3 - S.	: RECITAL REUSCHEL	:
Judi 4 - S.	: FAUST	:
Vendredi 5 - S.	: LA PETITE HUTTE	:
Samedi 6 - S.	: d'André ROUSSIN	:
Dimanche 7 - M. & S.	(G. Las KARSENTY)	:
Judi 11 - S.	: CARMEN	: Lucienne DELVAUX : Albert DELHAYE (de la Monnaie) : Emilienne RANSON Petit Monde de Rx
Vendredi 12 - S.	: RECITAL Jean DOYEN	:
Samedi 13 S.	: SINCEREMENT	:
Dimanche 14 - M & S	: de Michel DURAN (Théâtre des Capucines)	:
Judi 18 - S.	: MIREILLE	: Martha ANGELICI (titul. du rôle de Mireille à l'O.C.) : Louis RIALLAND (titul. du rôle de Vincent à l'Op.C.) : Paul CABANEL (de l'Opéra) : Gérald Etienne (de l'Op. Comique)
Samedi 20 - S.	: NINA	: France Monde Prod.
Dimanche 21 - M. & S.	: d'André ROUSSIN	: Elvire POPESCO
Mardi 23 - S.	: CORPS et AMES	: Théâtre du Parc
Mercredi 24 - S.	de Maxence Van Der MEERSCH	de Bruxelles

Jeu*di* 25 - S. : FANNY THIBOUD : Association Fran-  
et sa compagnie caise d'Action  
Artistique

Sa*m*edi 27 - S. : CLERAMBARD : France Monde Pro-  
de Marcel AYME duction  
avec : Jacques DUMESNIL

NOVEMBRE

Sa*m*edi 3 - S. : NOUS NE SOMMES PAS  
Dimanche 4 - M. MARIES : Tournée RASIMI  
de Michel DURAN : Pierre BLANCHAR  
avec

Jeu*di* 8 - S. : LA TRAVIATA : Renée DORIA,  
de l'Opéra et de  
l'Opéra Comique  
Louis RIALLAND de  
l'Opéra Comique  
Charles BOURGUES

Ven*dr*edi 9 - S. : CE SOIR à SAMARCANDE: Galas KARSENTY  
Sa*m*edi 10 - S. de Jacques DEVAL  
Dimanche 11 - M. & S. : d'

Jeu*di* 15 - S. : RIGOLETTO : J. BORTHAYRE, de l'  
Opéra  
: Nino LOLLINI  
: Renée DORIA, de  
l'Opéra et de l'  
Opéra Comique  
: Xavier DEPRAZ

Ven*dr*edi 16 - S. : RECITAL WALTER RUMMEL

Sa*m*edi 17 - S. : PHEDRE : Compagnie  
Dimanche 18 - M. de Racine MARIE BELL

Jeu*di* 22 - S. : CONCERT SYMPHONIQUE : JEUNESSES MUSICALES

Ven*dr*edi 23 - S. : VICTOR : GALAS KARSENTY  
Sa*m*edi 24 - S/ : d'Henri BERNSTEIN  
Dimanche 25 - M. & S. : d'

Jeu*di* 29 - S. : LE BARBIER DE SEVILLE: Charles BOURGUES  
: Renée DORIA, de  
l'Opéra et de l'  
Opéra Comique  
: Xavier SMATI, de  
l'Opéra Comique

DECEMBRE

Sa*m*edi 1er - S. : LA MORT DU COMMIS: Théâtre National de  
Dimanche 2 - M. : VOYAGEUR : Belgique  
d'Arthur MILLER  
Dimanche 2 - S. : RECITAL CORTOT

...../.....

Jeudi 6 - S.	: LES PECHEURS DE PERLES	: Louis RIALLAND, de l'Opéra Comique : Rosa VAN HERCK, de l'Opéra et de l'Opéra Comique : Charles BOURGUES
Jeudi 13 - S.	: SAMSON & DALILA	: Mme LEROY THIEBAUT de l'Opéra et de l'Opéra Comique : Henri MEGRET, de l'Opéra : Paul CABANEL, de l'Opéra : Xavier DEPRAZ
Vendredi 14 - S.	: RECITAL MACULZINSKY:	
Samedi 15 - S.	: CHANSONNIERS DE LA	
Dimanche 16 - M. & S:	LUNE ROUSSE	
Jeudi 20 - S.	: LA VIE DE BOHEME	: Viviane TUBIANA, de l'Opéra et de l'Opéra Comique : Charles BOURGUES (ténor en instance)
Lundi 24 - S.	: LE PROCES de MARY	: Ginette LECLERCQ (en instance)
Mardi 25 - M.	: DUGAN	
Jeudi 27 - S.	: FAUST	: José TYSENS : Janine MULLER, de l'Opéra Comique : Charles BOURGUES (Basse en instance)
Samedi 29 - S.	: MADAME SANS GENE	: Compagnie
Dimanche 30 - M. & S:	d° avec	Noël VINCENT : Claire NOBIS

---

THEATRE SEBASTOPOL

---



---

Date	: Ouvrages	: Artistes en représentation
------	------------	------------------------------

---

OCTOBRE

Samedi 6 - S.	: BALALATKA	: Charles BOURGUES
Dimanche 7 - M. & S:	d°	: Maryse DAUBERT : Gustave WION : André NADON
Mercredi 10 - M.	: ZIG et PUCE EN	: Théâtre du Petit
Jeudi 11 - M.	: ANGLETERRE	: Monde
Samedi 13 - S.	: BALALATKA	
Dimanche 14 - M. & S:	d°	

...../.....

Samedi 20 - S. : CHANSON D'AMOUR : Maryse DAUBERT  
 Dimanche 21-M & S: D° : Charles BOURGUES  
 : Jacqueline LUSSAS

Mardi 23 - S. : GALA DES DOUANES

Samedi 27 - S. : LA FILLE DE MADAME : Maryse DAUBERT  
 Dimanche 28-M & S: ANGOT : Charles BOURGUES  
 : Jacqueline LUSSAS

NOVEMBRE

Samedi 3 - S. : CIBOULETTE : Maryse DAUBERT  
 Dimanche 4 - M & S D° : Charles BOURGUES

Jeudi 8 - M. : LE BOURGEOIS : Compagnie Noël VINCENT  
 : GENTILHOMME  
 Jeudi 8 - S. : JEUNESSES MUSICALES

Samedi 10 - S. : LA COCARDE DE MIMI : Maryse DAUBERT  
 Dimanche 11-M & S: PINSON : Charles BOURGUES

Jeudi 15 - S : VARIETES : ECURVIL

Samedi 17 - S. : LE PAYS DU SOURIRE : Maryse DAUBERT  
 Dimanche 18 -M & S: D°

Samedi 24 - S. : LA VIE PARISIENNE : Jacqueline LUSSAS  
 Dimanche 25-M & S: D° : Charles BOURGUES  
 Complément de distribution en préparation

DECEMBRE

Samedi 1er-S. : LA VIE PARISIENNE : Jacqueline LUSSAS  
 Dimanche 2-M & S: D° : Charles BOURGUES  
 Lundi 3 - M. : D°

Jeudi 6 - M. : MATINEE ENFANTINE : Cie de FIVES-LILLE  
 Jeudi 6 - S. : JEUNESSES MUSICALES

Samedi 8 - S. : LE TZAREWITCH : Suzy DESCHAUX  
 Dimanche 9 - M & S D° : Charles BOURGUES  
 : André NADON

Samedi 15 - S. : LA VEUVE JOYEUSE : Charles BOURGUES  
 Dimanche 16-M & S: D° : Suzy DESCHAUX

Jeudi 20 - S : JEUNESSES MUSICALES

Samedi 22 -S. : SYMPHONIE PORTUGAISE : Charles BOURGUES  
 Dimanche 23-M & S: D° : Madeleine VERNON  
 Lundi 24 - S. : D°  
 Mardi 25 - M. & S: D°

Samedi 29- S. : D°  
 Dimanche 30 - M & S : D°  
 Lundi 31 - S. : D°

La Commission donne son accord et approuve les contrats passés avec les artistes en représentation.

L'engagement de M. MUSSIER, en qualité de Comique en tous genres est également adopté aux conditions mensuelles de 36.000 frs et communication est donnée des nouveaux salaires accordés aux "Masses" (l'augmentation étant de l'ordre de 25 % )

<u>MUSICIENS</u>	: 1ère Catégorie	: 40.000 frs
	2ème Catégorie	: 38.000 frs
	3ème Catégorie	: 36.000 frs
<u>CHEF DE CHANT</u>	:	: 33.000 frs
<u>REPETITRICES</u>	:	: 36.500 frs
<u>CHORISTES</u>	: 1ère Catégorie	: 28.500 frs) plus
	2ème Catégorie	: 27.000 frs) indemni
	3ème Catégorie	: 25.000 frs) té de
	4ème Catégorie	: 23.000 frs) costume
	( Hommes : 1.300 frs )	par mois
	( Femmes : 1.560 frs )	
<u>COSTUMIERE</u>	:	: 27.000 frs
<u>Souffleuse</u>	:	: 25.000 frs
<u>DANSEUSES</u>	: Solistes	: 33.000 frs
	Couplées	: 25.000 frs
	1er quadrille	: 23.500 frs
	2ème quadrille	: 18.500 frs
	Stagiaires	: 14.862 frs
	Elèves	: 12.000 frs

M. le Professeur PAGET informe la Commission de son projet d'aide à un Centre dramatique local dans lequel entrerait Fernand QUERTANT, notre grand premier comique.

Une oeuvre difficile, "l'OTAGE" de Claudel, permettrait aux Lillois d'apprécier l'effort de l'Administration Municipale et la qualité des artistes locaux auxquels le Président donne sa confiance.

Le " Mot de Cambronne " de Sacha Guitry serait également "créé" à Lille par ce même centre.

La Ville acquérant les costumes, ferait confectionner les décors d'après des maquettes réalisées à l'Ecole des Beaux Arts de notre ville.

Le projet du Professeur Paget n'entraînerait pas de dépenses élevées pour l'Administration Municipale et il ouvrirait d'autre part, des débouchés aux jeunes lauréats de notre Conservatoire dont la section " Art Dramatique " pourrait être d'ailleurs améliorée par un enseignement

plus adapté aux exigences de l'Art Dramatique moderne. La collaboration de personnalités artistiques parisiennes de classe exceptionnelle est acquise au Professeur Paget. L'Administration Municipale précisera ultérieurement ses intentions.

La Commission approuve cet heureux projet et la séance est levée à 18 heures.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 20 Décembre 1951

Procès-verbal N° 20

La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire, le Jeudi 20 Décembre 1951, à 17 h 30, à l'Hôtel de Ville, cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents :

M.M. ROMBAUT, Adjoint au Maire  
MAIRE, d°  
ROUSSEAU, Conseiller municipal  
GRANGEON, Secrétaire Général  
LEFEBVRE, Secrétaire Général adjoint  
FRADY, Conseiller technique

Assistaient également à la réunion :

M. DERFOJA, Directeur des Théâtres Municipaux  
Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux,  
Secrétaire de séance  
M. DOLLE, Contrôleur financier

Excusée : Melle MARTINACHE, Adjointe au Maire

Le procès-verbal de la réunion du 1er Octobre 1951 est adopté sans observation.

M. le Professeur PAGET donne lecture des contrats soumis à l'approbation de la Commission de contrôle.

OPERA.-

Artistes en représentation

Jeudi 18.10.51 - Mireille - Monda Million, en remplacement de  
Martha Angelici, malade  
Jeudi 8.11.51 - La Traviata - Laroze, en remplacement de Rialland,  
malade  
Jeudi 15.11.51 - Rigoletto - Valère Blouse, en remplacement de  
Borthayre (permission non accordée)  
Jeudi 29.11.51 - Le Barbier de Séville - Paul Cabanel, en remplacement  
de Smati (permission non accordée)  
Jeudi 13.12.51 - Samson et Dalila - Marie-Louise Debierre, en rempla-  
cement de Mme Leroy-Thiebaut (permis-  
sion non accordée)  
Jeudi 20.12.51 - La Vie de Bohême - Casavecchi  
Jean Léonard  
Jeudi 27.12.51 - Faust - Adrien Legros  
Geneviève Kergrist

M. le Président signale qu'à la demande de M. le Maire et de M. le Professeur MINNE, la représentation de Faust sera donnée au bénéfice des vieillards de la ville de Lille. Afin de rehausser l'éclat de cette soirée, pour laquelle le prix des places sera majoré jusqu'au 2ème étage, il a été fait appel au concours de Geneviève Kergrist, 1ère danseuse étoile de l'Opéra-Comique.

La tenue de soirée sera de rigueur avec places de rez-de-chaussée et de 1ère galerie, étant entendu que cette exigence sera accompagnée d'une tolérance tacite eu égard à notre clientèle belge.

Etant donné le but charitable de cette représentation et afin d'obtenir un rendement maximum, toutes les servitudes municipales sont supprimées. Seules les loges officielles (préfet, général, maire) ne seront pas mises en location ou en vente.

THEATRE SEBASTOPOL.-

Artistes en représentation

Samedi 17.II - S. ( Le Pays du Sourire Raymond Dorliac  
Dimanche 18.II - M. et S. )

Samedi 24.II - S. ( La Vie Parisienne Danielle Brégis  
Dimanche 25.II - M. et S. ( André Nadon  
Samedi 1.I2 - S. ( )  
Dimanche 2.I2 - M. et S. ( )  
Lundi 3.I2 - M. ( )

du 22 au 31.I2.5I Symphonie Portugaise Hélène George  
(10 représentations)

Programme prévu à partir du 1er Janvier 1952

Janvier

Vendredi 4 - S. )  
Samedi 5 - S. ) Bobosse Galas Karsenty  
Dimanche 6 - M. et S. )

Jeudi 10 - S. Lakmé Renée Doria, de l'Opéra  
et de l'Opéra Comique  
Guy Fouché  
Xavier Smati, de l'opéra  
Comique  
Emilienne Ranson

Vendredi 11 - S. Jeunesses Musicales

Samedi 12 - S. Silence Antenne Galas Fernand Laly  
Dimanche 13 - M. et S.

Jeudi 17 - S. Hérodiade Jean Borthayre, de l'Opéra  
Henri Mégret  
M. Louise Debierre  
Louise Brachet  
Paul Cabanel

Jeudi 18 - S. Concert Radio

Jeudi 24 - S. Roméo et Juliette Marthe Luccioni, de l'Opéra  
André Laroze  
Paul Cabanel  
Adrien Legros  
Emilienne Ranson

Samedi 27 - M. et S. Je vivrai en Théâtre Hébertot  
grand amour

Jeudi 31 - S. Manon Huguette Rivière  
José Tyssens  
Charles Bourgues  
Mario Franzini

M. le Professeur PAGET observe que la représentation de "Roméo et Juliette" donne lieu à un "plateau" onéreux. Toutefois, étant donné la beauté de l'ensemble et le fait que les Lillois ont été privés de cette oeuvre depuis de nombreuses années, la Commission, sur la proposition de son Président, donne son accord et approuve les contrats passés avec les Artistes en Représentation.

Février

Samedi 2 - S.	} Revue Franco Suisse		
Dimanche 3 - M. et S.			
Vendredi 8 - S.	} Le Complexe de Philémon	Galas Karsenty	
Samedi 9 - S.			
Dimanche 10 - M. et S.			
Jeudi 14 - S.	Cavalleria Rusticana	Nino Lollini Hélène Cousin	
	Paillasse	Nino Lollini Janette Vivalda Charles Bourgues	
Jeudi 21 - S.	Le Roi d'Ys	M. Louise Debierre Janine Muller Gérald Etienne Paul Cabanel André Burdino	
Vendredi 22 - S.	Jeunesses Musicales		
Samedi 23 - S.	} Rêves d'amour	avec Jean Weber Cie Noël Vincent	
Dimanche 24 - M. et S.			
Jeudi 28 - S.	Madame Butterfly	Georgette Camart Nino Lollini Maggy Jacques Charles Bourgues	
Vendredi 29 - S.	Récital Léon Kartun		

Mars

Jeudi 6 - S.	La Tosca	Nino Lollini Louise Brachet Valère Blouse
Vendredi 7 - S.	Concert Radio	
Jeudi 13 - S.	Thaïs	Agnès Léger Paul Cabanel
Samedi 15 - S.	} La Reine Morte	Cie Noël Vincent
Dimanche 16 - M. et S.		
Jeudi 20 - S.	Mignon	distribution en cours
Vendredi 21 - S.	Jeunesses Musicales	
Dimanche 23 - M.	Représentations Médailleurs Militaires	
Jeudi 27 - S.	Faust	distribution en cours
Samedi 29 - S.	} Georges et Margaret	Soirées Françaises
Dimanche 30 - M. et S.		

Avril

jeudi 3 - Soirée / Le Chemineau distribution en cours  
Jeudi 10 - S. / Carmen d°  
Vendredi 11 - S. / Concert Radio

L'ensemble du programme est adopté par la Commission.

M. le Professeur PAGET donne connaissance du projet de programme établi pour la représentation du 23 Mars ( matinée ) en l'honneur des Médaillés Militaires.

Thème : " Le Soldat Français à travers les âges " .

Quelques tableaux qui montreront à différentes époques des exemples du patriotisme du soldat français .

Principaux tableaux

1° partie -

Lille sous l'occupation espagnole (1580) - (extrait de "PATRIE"  
de Victorien SARDOU )

Sous Louis XIII ..... (extrait de Cyrano de Bergerac)

Sous Louis XV ..... chanson " Auprès de la blonde "

Sous la Révolution ..... tableau vivant ( lecture d'un poème au  
choix )

Sous le 1er Empire ..... monologue de Flambeau (l'Aiglon)  
ou les 3 Hussards ( Nadaud )

2° partie -

Sous le Second Empire - création de la Médaille Militaire  
discours de Napoléon III (dont nous avons  
le texte) .

Fête dans le Jardin des Tuileries -

défilé des troupes  
musique militaire  
ballets  
concert symphonique

La mise en scène, les costumes, les éclairages contribueront à donner de l'éclat à ces reconstitutions historiques .

Texte de présentation lu par un récitant, au micro, sur fond sonore.

+  
\* +

M. le Président se félicite d'avoir pris la décision de ne donner, cette saison, qu'une représentation lyrique par semaine à l'opéra. La comparaison des recettes fait, en effet, ressortir pour cette unique représentation un rendement sensiblement égal à celui des deux représentations consécutives hebdomadaires de la saison dernière, exemple 3 opéras et opéras-comiques non populaires =

.....

	<u>Saison 1950-51</u>		<u>Saison 1951-52</u>	
Pêcheurs de Perles	mercredi	176.948.--		
	jeudi	181.324.--	Jeudi	313.077.--
		<u>358.272.--</u>		
Vie de Bohème	mercredi	150.522.--		
	jeudi	185.637.--	Jeudi	313.243.--
		<u>336.159</u>		
Traviata	mercredi	156.049.--		
	jeudi	151.942.--	Jeudi	408.701.--
		<u>307.991.--</u>		

Il en résulte donc une économie importante, les frais de plateau et de contrôle étant à peu près réduits de moitié.

THEATRE SEBASTOPOL -

Janvier 1952 -

Samedi 5 - Soirée		Suzy DESCHAUX
Dimanche 6 - M. et S.	Valses de Vienne	Emilienne RANSON
Samedi 12 - S. et	Comtesse Maritza	Suzy DESCHAUX
Dimanche 13 - M. & S.		Charles BOURGUES
		André NADON
Jeudi 17 - M.	matinée classique offerte par l'Administration Municipale à tous les collèges et lycées :	
	La Farce de Maître Pathelin	
	Les Précieuses Ridicules	
	La Jarre .	
Samedi 19 S. & dimanche 20 M. & S.	Le Comte Obligado	Odette DYNES
Jeudi 24 M.	Le jeu de l'Amour et du Hasard .	Spectacles BORELLI.
Samedi 26 S. et Dimanche 27 M. & S.	Paganini	divette en instance Charles BOURGUES

Février -

Samedi 2 S. & Dimanche 3 M. & S.	Frédérique	divette en instance Charles BOURGUES
Jeudi 7 M.	l'Avare	Cie NOEL VINCENT
jeudi 7 soirée .	JEUNESSES MUSICALES	
Samedi 9 S. et Dimanche 10 M. et S.	R I P	Suzy DESCHAUX Charles BOURGUES
Samedi 16 S. et Dimanche 17 M. et S.	Boccace	Suzy DESCHAUX Charles BOURGUES
Samedi 23 S. et Dimanche 24 M. et S.	La Térésina	Suzy DESCHAUX Charles BOURGUES

Mars -

Samedi 1er	Soirée et	Les Saltimbanques	Suzy DESCHAUX
dimanche 2	- M. et S.		Emilienne RANSON
			attraction TARZAN & PONGO
			rôle de Pingouin (instance)
Jeudi 6	- S.	Jeunesses Musicales	
Samedi 8	- S. et	Les Saltimbanques	
Dimanche 9	- M. et S.		
Samedi 15	- S. et	Frasquita	Suzy DESCHAUX
dimanche 16	- M. & S.		
Jeudi 20	- matinée	Iphigénie	Cie NOEL VINCENT
Samedi 22	- S. et	I9 ans	divette en instance
Dimanche 23	- S.		
Samedi 29	- S. et	Andalousie	Gise MEY
Dimanche 30	- M. et S.		Andrée MOREAU
			Maurice BAQUET
			METAIRIE
			Les danseurs espagnols
			GARCIA & MIRALDA .
			ténor en instance

Avril -

Jeudi 3	- Soirée	Jeunesses Musicales	
Samedi 5	- Soirée	Andalousie	
Dimanche 6	- M. & S.		
Samedi 12	- soirée		
Dimanche 13	- M. et S. &		
Lundi 14	- M. & S.		

M. le Professeur PAGET fait observer à M. Derroja que le concours du baryton Bourgues étant demandé à titre presque permanent, il eut fallu envisager son engagement au mois et non à la représentation et il relate l'incident survenu avec cet artiste et la femme de ce dernier, Jacqueline Lussas.

L'intéressée avait été engagée régulièrement pour 14 représentations en Octobre, Novembre et décembre 1951. ( 3 Chansons d'Amour - 3 Fille Mme Angot - 8 Vie Parisienne ) au cachet de 15.000 Frs par séance .

Désireuse de revenir à Lille, Mme Lussas avait proposé ses services à la Direction des Théâtres qui avait émis un avis favorable, pour de nouvelles représentations dans le courant du 1er trimestre 1952

Considérant le nombre de séances et le montant des salaires alloués à ce ménage d'artistes, M. le Professeur PAGET a demandé à Mme Lussas de consentir une diminution de 5.000 Francs sur le chiffre précédemment alloué, et de ramener son cachet à 10.000 Frs . L'intéressée ayant refusé cette offre, aucune suite n'a été donnée aux pourparlers engagés.

Or, M. Bourgues a avisé officiellement et verbalement M. Derroja que le mardi 11 décembre 1951 il avait pénétré au Théâtre Sébastopol, accompagné d'un huissier et de deux photographes afin de constater et de photographier les " distributions " affichées au foyer des artistes

.....

et sur lesquelles figurait la nom de Mme LUSSAS, lesdites distributions portant la signature du Directeur.

M.le Professeur PAGET a fait envoyer une lettre recommandée à M. BOURGUES, demandant de confirmer par écrit les visites effectuées au Théâtre Sébastopol = en effet, d'après les renseignements recueillis auprès des autorités juridiques, nul ne peut pénétrer dans un lieu privé sans être en possession d'une ordonnance du président du Tribunal. Le théâtre n'étant pas ouvert au public ce jour là, il y a donc violation de domicile.

Cette lettre est restée, et pour cause, sans réponse. Il est vraisemblable que l'affaire comportera la suite judiciaire qu'elle exige. Telle est bien l'intention actuelle du Président.

M.le Professeur PAGET informe la Commission que les recettes étant insuffisantes pour les représentations des 15 et 16 Décembre à l'Opéra (Henri Genès et l'orchestre Joë Heyne) M. MATHOT, impresario à Bruxelles, a décidé de ne pas jouer.

Le contrat stipulant une garantie de 30.000 frs par représentation, soit 90.000 frs, au total, M. MATHOT avait formellement promis au Directeur de régler cette somme le jeudi suivant, soit le 20 Décembre.

Cette promesse n'ayant pas été tenue, le Président invite fermement M. DEROJA à faire percevoir, par tous moyens légaux, la garantie qui nous est due.

+  
+ +

Matinées classiques. - M.le Professeur PAGET fait part de l'effort entrepris par l'Administration municipale en vue de présenter gratuitement, aux élèves des établissements secondaires libres et laïques, des spectacles classiques.

Une première représentation a été donnée le 29 Novembre. Au programme étaient inscrits les ouvrages suivants :

- 1 "Epreuve " de Marivaux
- " Un Caprice " de Musset
- " Les deux timides " de Labiche.

Le spectacle a obtenu un énorme succès et de nombreuses lettres de remerciements ont été adressées notamment par les Etablissements privés.

La seconde matinée classique aura lieu le jeudi 17 Janvier prochain et comprendra

- " La Farce de Maître Pathelin "
- " Les Précieuses Ridicules " de Molière.
- " La Jarre " de Pirandello

outre l'avantage de permettre aux jeunes lauréats de notre Conservatoire de se produire en public, chaque pièce étant commentée avant sa présentation, il en résulte pour les élèves un enseignement vivant et réel du plus grand intérêt.

M.le Professeur PAGET informe ensuite les membres de la Commission qu'il n'a pu donner suite à son projet de faire représenter l'"Otage" de Paul Claudel, cet ouvrage faisant l'objet d'un privilège détenu par la Comédie Française.

En remplacement il avait envisagé de faire créer à Lille la " Première Légion " par la Compagnie du " Lion des Flandres " avec le concours de Fernand Quertant, mais le Directeur de cette Cie ayant donné, à notre insu, la priorité du spectacle à une ville voisine, et ce, en violation des accords intervenus avec l'Administration Municipale, la représentation prévue n'a pas eu lieu.

+  
+ +

En ce qui concerne " Andalousie ", M.le Président expose les frais inhérents aux représentations de cette opérette dont ce serait la création à Lille:

minimum de 12 séances du samedi 29 mars au lundi 14 Avril inclus, avec obligation d'engager les principaux rôles, soit =

Mmes Gise Mey, Andrée Moreau.

M.M. Maurice Baquet, Métairie, les danseurs espagnols Garcia et Miralda, ainsi que le ténor dont le nom serait communiqué un mois avant la 1ère représentation (après acceptation des auteurs)

montant des cachets pour l'ensemble	<u>par</u>
	<u>représentation</u>
des artistes sus-indiqués .....	115.000
location matériel décors et costumes .....	40.000
indemnité nettoyage .....	2.000
location matériel musical - .....	5.000
+ pourcentage de 2 % sur les recettes	

Après discussion, tout en regrettant de ne pas connaître dès maintenant le nom du ténor, mais étant donné 1) la valeur commerciale des artistes imposés, 2) la renommée de cette opérette à grande spectacle 3) le nombre de jours " rentables ", cette période comprenant: 3 samedis - 3 dimanches - et le lundi de Pâques, la Commission donne un avis favorable à ces représentations.

M.le Président donne ensuite connaissance de la situation financière arrêtée au 15 décembre.

Exploitation des Théâtres Municipaux  
Situation financière au 15 Décembre 1951

	Théâtre Sébastopol	Opéra
<u>RECETTES</u>		
a) <u>Exploitation</u>		
Produit des entrées .....	14.224.432	2.881.174
Abonnements .....	-	-
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	291.487	2.440.212
Recettes diverses .....	3.535	56.200
	14.519.454	5.377.586
	19.897.040	
b) <u>Ville</u>		
Subventions de l'Etat.....		-
Exploitation du rideau annonces..		-
Exploitation des vestiaires .....		10.000
Redevances sur vente de programmes		<u>61.708</u>
	Total général des Recettes: 19.968.748	
	=====	

DEPENSES

	Théâtre Sébastopol	Opéra	TOTAL
<u>A) Exploitation</u>			
( Personnel de salle...	264.151	268.586	532.737
( Figurants .....	80.145	20.156	100.301
( Aides électriciens...	-	-	-
( Accessoires .....	21.893	440	22.333
Bordereaux( Attractions de scène	-	-	-
de ( Privilèges .....	90.228	-	90.228
séances ( Comité consult. du			
( Comité consult. du	27.052	5.417	32.469
spect.....			
( Droits d'auteurs			
dramat.....	1.499.165	271.487	1.770.652
( Droits d'auteurs			
lyriques...	42.978	-	42.978
( Services de surveil-			
lance - sapeurs pom-			
piers .....	53.600	16.160	69.760
( d°- police .....	19.500	30.400	49.900
( Taxe sur les spectacles	435.124	88.315	523.439
( Taxes locale et de			
trans.....	395.374	79.231	474.605
Costumier .....	320.710	300.000	620.710
Editeurs .....	232.000	308.920	540.920
Locations & achats de matériel	1.396.447	463.672	1.860.119
Frais d'impressions .....	180.600	180.600	361.200
Frais d'affichage .....	247.381	247.381	494.762
Publicité .....	58.469	58.468	116.937
Frais généraux .....	199.365	81.522	280.887
Artistes de la troupe .....	1.691.456	-	1.691.456
Artistes en représentation...	1.801.349	828.952	2.630.301
Chefs d'orchestre, régisseurs	389.776	503.170	892.946
Musiciens .....	2.510.222	2.510.222	5.020.444
Choristes .....	1.454.854	1.454.855	2.909.709
Danseuses .....	608.864	608.864	1.217.728
Répétitrices .....	311.577	311.578	623.155
Buralistes .....	87.692	87.692	175.384
(Assurances sociales	892.363	892.366	1.784.729
Charges (Impôt cédulaire ....	334.035	334.035	668.070
sociales(Congés spectacles...	365.358	365.358	730.716
(Allocations familia-			
les..	909.013	909.015	1.818.028
 Total Section A .....	 16.920.741	 11.226.862	 28.147.603

=====



M.le Professeur PAGET constate avec plaisir les recettes effectuées dans chacun des deux théâtres depuis le début de la saison ainsi que le rendement des spectacles de comédie au théâtre de l'Opéra. Malgré l'augmentation des salaires ( de l'ordre de 25%) le déficit s'annonce comme devant être approximativement le même que celui de la saison dernière, soit environ 7.000.000 par mois .

Il s'étonne, toutefois, de la différence du prix du chauffage dans les deux établissements 1.500.000 à l'Opéra - 131.563 Frs au Théâtre Sébastopol pour les trois premiers mois de l'exploitation théâtrale.

Le contrôleur financier explique que l'Opéra est alimenté par le "Chauffage Service" qui traite à forfait pour un montant de 3.500.000 (7 mois de saison), tandis que le théâtre Sébastopol est chauffé directement par l'Administration Municipale qui fournit le combustible et le personnel.

En ce qui concerne spécialement ce théâtre, les dépenses sont enregistrées au fur et à mesure de la présentation des factures.

Après intervention de Me. Rombaut et de M.le Maire, M.le Président se réserve d'étudier personnellement la question.

+  
+ +

Sur la proposition de M. Derroja, M.le Professeur Paget demande aux membres de la Commission de se prononcer sur l'opportunité de jouer au Théâtre Sébastopol le 1er Janvier 1952. L'examen des écritures des saisons précédentes, fait apparaître un fléchissement notable des recettes ce jour-là .

En conséquence, après échange de vues, il est décidé de faire relâche à cette date, la série des 10 représentations de " Symphonie Portugaise" prenant fin le 31 Décembre.

+  
+ +

M.l'Adjoint Maire signale qu'il n'a pas pu obtenir l'occupation de la loge primitivement réservée aux Membres de la Commission de Contrôle, lors de la représentation de Bourvil, au Théâtre Sébastopol, le 15 Novembre dernier; M.Derroja lui ayant répondu à ce moment-là que le bénéfice de ladite loge était supprimé et que, d'ailleurs, elle n'était antérieurement accordée que pour les seules représentations lyriques .

M.le Professeur Paget répond que cette suppression avait été décidée par lui et en raison de certains abus, et qu'il appartenait aux Membres de la Commission de lui adresser directement leur demande lorsqu'ils désiraient assister à un spectacle en dehors de leurs servitudes normales .

M. l'Adjoint Maire se plaint alors que le tour des servitudes soit fait de façon fantaisiste et affirme que pour plusieurs représentations d'opérette, aucun groupe n'a bénéficié de cette faveur. Il cite, en particulier, le cas de " Ciboulette".

....

M.le Professeur Paget affirme qu'il est dans l'erreur, M. Rousseaux, qui possède en main tous les documents, confirme que les servitudes ont toujours été données régulièrement et que M. Maire faisait précisément partie du groupe bénéficiant d'une servitude pour la représentation de " Ciboulette" .

La Séance est levée à 19 Heures 20 .

VU :  
Le Président ,  
Pr. PAGET .

La Secrétaire ,  
Mme LEMAHIEU .



COMMISSION DE CONTROLE  
DES THEATRES MUNICIPAUX



-----  
Réunion du 30 Juin 1952  
-----

Procès-verbal n° 21

La Commission de contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la Présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire, le lundi 30 Juin 1952 à 16 h. 45, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents :

MM. GRANGEON, Secrétaire général  
LEFEBVRE, Secrétaire général adjoint  
FRADY, Conseiller technique

Assistaient également à la réunion :

Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux,  
Secrétaire de séance  
M. DOLLE, Contrôleur financier.

Excusés :

Melle MARTINACHE, Adjoint au Maire  
MM. ROMBAUT, d°  
MAIRE d°

Absent : M. ROUSSEAU, Conseiller municipal

M. le Professeur PAGET ouvre la séance, il excuse l'absence de son ami ROMBAUT qu'il a mis au courant des décisions à prendre et qui partage, à leur sujet, le point de vue du Président. Il charge ensuite M. DOLLE, Contrôleur financier, de donner lecture du compte d'exploitation des Théâtres Municipaux et de présenter le bilan général de la saison 1951-1952.

...../

Compte d'exploitation présenté par M. DERROJA, directeur,

RECETTES	Théâtre Sébastopol	Opéra	Total
Produit des entrées	37.225.960	7.956.629	45.182.589
Remboursement de frais occasionnés lors de prêts de salles	1.157.785	5.230.650	6.388.435
Recettes diverses	205.832	503.417	709.249
	38.589.577	13.690.696	52.280.273
Subventions de la Ville	10.500.000	10.500.000	21.000.000
<b>Total des recettes</b>	<b>49.089.577</b>	<b>24.190.696</b>	<b>73.280.273</b>
=====			
DEPENSES			
Personnel de salle	723.894	681.707	1.405.601
Figurants	172.174	78.885	251.059
Accessoires	37.958	2.215	40.173
Attractions de scène	136.410	-	136.410
Privilèges	341.383	-	341.383
Borde- Comité consultatif spectacle	70.962	15.736	86.698
reaude Droits d'auteurs dramatiques	4.074.351	788.460	4.862.811
séances - - lyriques	107.686	-	107.686
Services de surveillance			
Sapeurs pompiers	138.020	46.460	184.480
Police	186.600	235.100	421.700
Taxe sur les spectacles	1.137.333	256.153	1.393.486
Taxes locale et transact.	1.032.291	230.072	1.262.363
Costumier	987.200	900.000	1.887.200
Editeurs	455.370	339.720	795.090
Locations et achats de matériel	2.660.621	1.100.936	3.761.557
Frais d'impressions	541.560	541.560	1.083.120
Frais d'affichage	547.710	547.711	1.095.421
Publicité	198.270	196.578	394.848
Frais généraux	722.772	363.395	1.086.167
Artistes de la Troupe	4.192.539	-	4.192.539
Artistes en représentation	5.040.586	2.464.078	7.504.664
Chefs d'Orchestre-Régisseurs	930.944	1.173.490	2.104.434
Musiciens	5.945.893	5.945.894	11.891.787
Choristes	3.541.035	3.541.036	7.082.071
Danseuses	1.500.946	1.500.946	3.001.892
Répétitrices	728.346	728.346	1.456.692
Buralistes	227.546	227.547	455.093
Charges sociales			
(Assurances sociales	2.307.013	2.307.014	4.614.027
(Cont.forfait. 5%	830.707	830.709	1.661.416
(Congés spectacles	890.083	890.082	1.780.165
(Allocations familiales	2.225.542	2.225.545	4.451.087
	42.633.745	28.159.375	70.793.120
Versements en espèces à la Recette Municipale	1.000.000	1.000.000	2.000.000
<b>Total :</b>	<b>43.633.745</b>	<b>29.159.375</b>	<b>72.793.120</b>
	=====		

B A L A N C E

RECETTES	:	73.280.273
DEPENSES	:	<u>72.793.120</u>
Excédent de recettes	:	<u>487.153</u>

Cet excédent de caisse a été versé à la Recette Municipale suivant quittances à souches n° 9.222 et 0163

BILAN de l'EXPLOITATION

RECETTES	Théâtre Sébastopol	Opéra	Total
a) <u>Direction</u>			
Recettes totales (y compris la subvention ville)	49.089.577	24.190.696	73.280.273
b) <u>Ville</u>			
Subvention Etat	170.000	170.000	340.000
Exploitation des rideaux amonces	282.000	404.000	686.000
Exploitation des vestiaires	12.500	12.500	25.000
Redevance sur programmes	145.984	58.387	204.371
	<u>49.700.061</u>	<u>24.835.583</u>	<u>74.535.644</u>
<u>DEPENSES</u>			
a) <u>Direction</u>			
Dépenses totales	43.633.745	29.159.375	72.793.120
b) <u>Ville</u>			
Directeur	275.225	275.225	550.450
Personnel administratif	542.008	542.009	1.084.017
Machinistes, électriciens, concierges	5.531.939	11.716.862	17.248.801
Personnel d'entretien	1.192.728	2.395.489	3.588.217
Chauffage	935.400	2.926.473	3.861.873
Eclairage	334.158	458.818	792.976
Entretien des bâtiments	323.566	1.038.891	1.362.457
Assurances décors, artistes, spectateurs	13.992	13.993	27.985
Mobilier. Achat et entretien	47.890	-	47.890
Matériel de scène	-	550.000	550.000
Atelier de décors. Personnel	736.801	736.801	1.473.602
- - Matériel	995.891	995.891	1.991.782
Dépenses diverses. Patente			
Impôt foncier	492.977	241.420	734.397
	<u>55.056.320</u>	<u>51.051.247</u>	<u>106.107.567</u>

B A L A N C E

RECETTES	=	74.535.644	
DEPENSES	=	106.107.567	
		<hr/>	
Excédent de dépenses	=	31.571.923	
Subvention Ville :	21.000.000		
	- 2.000.000	=	19.000.000
		<hr/>	
DEFICIT	=	50.571.923	=====

La saison 1951-1952 se solde donc par un déficit de 50.571.923 Frs.

Notons cependant que la ville récupérera sur les droits perçus par l'Administration des Contributions Indirectes: 928.990 Frs au titre de la taxe sur les spectacles et 602.416 Frs au titre de la taxe locale, ramenant ainsi à 49.040.517 Frs la charge totale de la Ville dans l'exploitation des Théâtres Municipaux.

Par rapport aux 2 précédentes saisons, le déficit est en augmentation de 6 millions. Cet accroissement est dû notamment au rajustement des salaires à compter de Septembre 1951, au relèvement du plafond des cotisations de Sécurité sociale porté de 27.000 à 34.000 Frs le 1er Octobre 1951 et à 38.000 Frs à compter du 1er Avril 1952, au relèvement du taux des cotisations " Accidents de Travail " qui a été doublé, à la hausse des prix affectant le chauffage, l'éclairage, les locations diverses, etc...

On peut chiffrer approximativement à 14 millions le montant des dépenses nouvelles couvertes heureusement en partie par les recettes effectuées au théâtre Sébastopol. On enregistre en effet, une plus value de 9 millions par rapport à la saison dernière, provenant d'une légère majoration du prix des places et du succès considérable remporté par les opérettes à grand spectacle.

En ce qui concerne le théâtre de l'Opéra, les recettes sont sensiblement les mêmes que l'an dernier: 13.690.696 Frs contre 13.714.101 Frs. Aucune modification n'a été apportée au prix des places mais la représentation du Mercredi a été supprimée. Cette mesure a permis de réaliser une économie substantielle puisque les frais de plateau se sont élevés à 2.464.078 Frs contre 4.862.840 Frs l'an dernier.

Sur la demande de M. le Président, le contrôleur financier établit la comparaison des différents postes de " Dépenses " entre les saisons 1950-51 et 1951-52.

Tableau comparatif entre les saisons 1949-1950, 1950-1951 et 1951-1952 des principaux postes du chapitre "DEPENSES"

	Saison 1949-1950	Saison 1950-1951	Saison 1951-1952	
<u>Dépenses DIRECTION</u>				
Droits d'auteurs	3.834.000	4.059.000	4.862.000	en +
Loc.achat matériel	2.313.000	3.160.000	3.761.000	"
Affichage	1.193.000	1.561.000	1.095.000	en -
Publicité	381.000	493.000	395.000	"
Frais Généraux	675.000	878.000	1.086.000	en +
Artistes troupe	3.762.000	3.591.000	4.192.000	"
Artistes représ.	6.624.000	8.775.000	7.504.000	en -
Musiciens	10.803.000	9.842.000	11.891.000	en +
Assurances sociales	3.586.000	3.562.000	4.614.000	"
Impôts 5%	1.514.000	1.531.000	1.661.000	"
Congés spectacles	1.557.000	1.900.000	1.780.000	en -
Allocations familiales	3.357.000	3.437.000	4.451.000	en +
<u>Dépenses VILLE</u>				
Machinistes élect.	13.298.000	12.966.000	17.248.000	en +
Personnel entretien	2.659.000	2.492.000	3.588.000	"
Chauffage	2.597.000	2.849.000	3.862.000	"
Eclairage	1.311.000	592.000	792.000	
Atelier décors				
Personnel	1.433.000	1.365.000	1.473.000	en +
Matériel	1.206.000	1.489.000	1.992.000	"

M. le Professeur PAGET souligne le plein succès remporté par les Matinées classiques du jeudi organisées, la saison dernière, à l'intention des élèves de l'Enseignement secondaire. Il se propose d'en donner sept à huit, durant la prochaine année scolaire.

Indépendamment de l'intérêt qu'elles présentent sur le plan pédagogique, ces représentations données à peu de frais avec le concours d'excellents artistes locaux entourés de lauréats du Conservatoire, permettent à ces derniers de manifester leur jeune talent et de recueillir de précieux encouragements.

D'autre part, huit représentations gratuites ont été offertes aux "Assistés" et aux "Economiquement faibles" de la Ville.

Balalaïka - Spectacle de variétés par "Bébé Orchestre" - La Vie Parisienne - Valses de Vienne - Comtesse Maritza - Boccace - Frasquita - Spectacle par "Bébé Orchestre" - Le même effort sera poursuivi la saison prochaine, en faveur de ces déshérités.

En ce qui concerne l'art dramatique, 26 spectacles ont été présentés, l'hiver dernier, avec succès et la saison 1952-1953 s'annonce dès à présent sous d'heureux auspices.

.../

THEATRE DE L'OPERA - SAISON 1951/1952

Représentations de comédie

- 22 et 23 septembre 1951 TOA de SACHA GUITRY avec Victor FRANÇEN et  
(BORKON) Dora DOLL
- 30 septembre LE FEU SUR LA TERRE de François MAURIAC  
(Théâtre HEBERTOT)
- 5 - 6 et 7 octobre LA PETITE HUTTE d'André ROUSSIN avec Odile  
(KARSENTY) VERSOIS et Alfred ADAM
- 13 et 14 octobre SINCEREMENT de Michel DURAN avec Renée  
DEVILLERS et Michel MARSAY  
(Théâtre des Capucines)
- 20 et 21 octobre NINA d'André ROUSSIN avec Elvire POPESCO -  
Robert VATTIER - Maurice TEYNAC  
(France-Monde Productions)
- 23 et 24 octobre CORPS ET AMES de Maxence VAN DER MEERSCH  
(Théâtre Royal du Parc de Bruxelles)
- 27 et 28 octobre CLERAMBARD de Marcel AYME avec Jacques  
DUMESNIL - Huguette DUFLOS - Mona GOYA  
(France-Monde Productions)
- 3 et 4 novembre NOUS NE SOMMES PAS MARIÉS de Michel DURAN  
avec Pierre BLANCHAR  
(RASIMI)
- 9 - 10 et 11 novembre CE SOIR A SAMARCANDE de Jacques DEVAL avec  
(KARSENTY) Gaby SYLVIA et Paul BERNARD
- 17 et 18 novembre PHEDRE de Racine avec Marie BELL - BALPETRE -  
(Cie Marie BELL) Jean CHEVRIER
- 23 - 24 et 25 novembre VICTOR d'Henri BERNSTEIN avec Bernard BLIER  
(KARSENTY)
- 1er et 2 décembre LA MORT D'UN COMMIS VOYAGEUR d'Arthur MILLER  
(Théâtre National de Belgique)
- 24 décembre LA BELLE AVENTURE de DE FLERS et CAILLAVET  
(RASIMI) avec Berthe BOVY
- 29 et 30 décembre MADAME SANS GENE de Victorien SARDOU avec  
Claire NOBIS et Henri ROLLAN  
(Cie NOEL VINCENT)
- 4 - 5 et 6 janvier 1952 BOBOSSE d'André ROUSSIN avec François PERRIER  
(KARSENTY)
- 19 et 20 janvier MONSIEUR LAMBERTHIER de Louis VERNEUIL avec  
(RASIMI) Jeanne BOITEL et Maurice ESCANDE
- 27 janvier JE VIVRAI UN GRAND AMOUR de PASSEUR Steve  
(Théâtre HEBERTOT)
- 8 - 9 et 10 février LE COMPLEXE DE PHILEMON de Jean Bernard LUC  
(KARSENTY) avec Henri GUI SOL et Suzanne FLON
- 16 et 17 février AMOUREUSE de Georges de PORTO-RICHE avec Annie  
DUCAUX et Louis EYMOND  
(Spectacles Jean HUBERTY)
- 23 et 24 février LE MAITRE DE SON COEUR de Paul RAYNAL avec  
Simonne RENANT et Roger PIGAUT  
(Galas FONSON)

1er et 2 Mars	BRITANNICUS de RACINE avec Jean MARAIS - Germaine ROUER - Françoise CHRISTOPHE (Cie Jean MARAIS - LUMBROSO)
8 et 9 Mars	MARIUS de Marcel PAGNOL avec Fernand SARDOU (Tournées GIL FRANCIS)
10 et 11 Mars	ANTOINE ET CLEOPATRE de SHAKESPAERE, Adaptation d'André GIDE avec Marie BELL-BALPETRE - Aimé CLARIOND - Jean CHEVRIER (Cie Marie BELL)
15 et 16 Mars	LA REINE MORTE de MONTHERLANT avec Jean YONNEL (Cie NOËL VINCENT)
29 et 30 Mars	GEORGE ET MARGARET de Marc-Gilbert SAUVAGEON et Jean WAILL avec CARPENTIER et Viviane GOSSET (Les Soirées Françaises)
13 et 14 Avril	UNE FOLIE de Sacha GUITRY avec Sacha GUITRY (BORKON) Lano MARCONI - Jacques MOREL

ORGANISATION DE LA SAISON 1952-1953

M. le Président donne connaissance du tableau de la troupe, du Répertoire et des Artistes en représentation envisagés pour la saison 1952-1953.

I- Tableau de la Troupe

1er Baryton . . . . .	en représentation
1er Ténor . . . . .	d°
1ère Chanteuse . . . . .	d°
2ème Chanteuse classique . . . . .	d°

Grand 1er Comique	Fernand QUERTANT	85.000 pour 12 Représentations
Jeune 1er Comique fantaisiste	Henry KIEVAL	70.000 pour 15 d°
2ème Basse	Gaston BEERNAERT	45.000 d° 15 d°
2ème Ténor	Jacques NADAL	45.000 d° 15 d°
2ème Baryton	Henri BAULIEU	40.000 d° 15 d°
Comique en tous genres	Jacques MUSSIER	40.000 d° 15 d°
2ème Trial-2ème Régisseur	André WILLEM	45.000
Comique marqué-régisseur scène	Edmond DRAMY	28.000
2ème chanteuse et fantaisiste	Anne DRELIAT	55.000 pour 15 d°
fantaisiste	Mona VANNY	45.000 d° 15 d°
desclauzas	Hélène GERMAIN	50.000 d° 15 d°
2ème chanteuse mezzo	Jacqueline DUBOULAY	36.000 d° 15 d°
-----		
Maître de ballet		
1er danseur	André BERTIN	75.000 par mois
Régisseur ballet	Geneviève ROUX	25.000 d°

.....

1ère danseuse étoile	Francine DUBOIS	45.000 par mois
1ère danseuse travestie	Marie FRANCE	36.000 "
-----		
Régisseur Général metteur en scène Opéra	Godefroy LANDRY	60.000 "
Régisseur Général metteur en scène Opérette Rôles Composition	Edgar DUVIVIER	60.000 "
2ème Régisseur Opéra	Marcel LUST	32.000 "
-----		
Chef d'orchestre deux théâtres	Gabriel DIOT	70.000 "

Un seul chef d'orchestre est prévu pour les deux théâtres, toutefois il pourra être fait appel éventuellement au concours d'un chef réputé pour la conduite de certains ouvrages.

En ce qui concerne les "Masses", tenant compte que la saison sera d'une durée de sept mois - durée dont il n'est pas possible actuellement de prévoir une prolongation - M. le Professeur PAGET propose d'allouer aux ayants-droit une augmentation mensuelle de trois mille francs. Il regrette de ne pouvoir accorder cette augmentation sous forme d'indemnité nette d'impôt et de charges sociales les lois en vigueur s'y opposant formellement.

## 2 - Répertoire

### a) THEATRE de l'OPERA -

#### Répertoire courant :

le Barbier de Séville - Faust - les Pêcheurs de Perles - la Tosca -  
la Traviata - La Vie de Bohême - Werther - Mme Butterfly -  
le Jongleur de Notre-Dame - Cavalleria Rusticana - Paillasse -  
Roméo et Juliette - Manon - Carmen - Rigoletto, etc ...

#### reprises :

la Walkyrie - Si j'Étais Roi - la Dame Blanche - Hamlet -

#### ballets :

trois soirées de Ballets sont prévues :

1er spectacle : "Ombres et lumières" sur l'ouverture d'Obéron de Weber  
"Pygmalion" sur la symphonie classique de Prokofieff  
"Coppélia" - 2 actes - ..... de Delibes.

### b) THEATRE SEBASTOPOL -

#### Répertoire courant :

Valses de Vienne - Princesse Czardas - Coups de Roulis - les Saltimbanques - les 28 jours de Clairette - les Cloches de Corneville -  
la Vie Parisienne - le Pays du Sourire - la Mascotte - la Veuve Joyeuse -  
le Comte de Luxembourg - la Belle de Cadix - les Mousquetaires au Couvent -  
Frédérique - Victoria et son Hussard - Phi-Phi - etc ...

Opérettes à grand spectacle

Rose-Marie - Sidonie Panache  
Colorado (création à Lille)  
Pour Don Carlos (création à Lille)

Reprises

Le Petit Duc - La Bayadère

3) Artistes en Représentation

a) THEATRE DE L'OPERA

OCTOBRE 1952

Jeudi 9	LA WALKYRIE	Victor FORTI Paul CABANEL de l'Opéra Xavier DEPRAZ de l'Opéra Micheline SANDERS Janine MULLER de l'Opéra Comique Suzanne DARBANS d <sup>e</sup>
Jeudi 16	LE BARBIER DE SEVILLE	(engagements en cours)
Jeudi 23	Si J'ETAIS ROI	Carlo BARONI Charles BOURGUES Paul CABANEL Denise DUPLÉIX de l'Opéra Comique André NADON
Jeudi 30	FAUST	Henry LEGAY de l'Opéra Xavier DEPRAZ Denis POUJOL Louise BRACHET

NOVEMBRE 1952

Jeudi 6	BALLETS	
Jeudi 13	LES PECHEURS DE PERLES	Louis RIALLAND de l'Opéra Comique Gérald ETIENNE Denise DUPLÉIX
Jeudi 27	LA TOSCA	Janine MULLER Nino LOLLINI Gérald ETIENNE

DECEMBRE 1952

Jeudi 4	LA TRAVIATA	Renée DORIA de l'Opéra Louis RIALLAND Charles BOURGUES
Jeudi 11	La VIE DE BOHEME	Nino LOLLINI Charles BOURGUES Robert VILLARS Jean LEONARD André NADON Huguette RIVIERE
Jeudi 18	FAUST	Agostino CASAVECCHI Paul CABANEL Charles BOURGUES Janine MULLER

JANVIER 1953

Jeudi 8 BALLETS

Jeudi 15	WERTHER	André LAROZE de l'Opéra Jean LEONARD Edith JACQUES Emilienne RANSON
Jeudi 22	FAUST	Guy FOUCHE André PACTAT Charles BOURGUES Guitta RUSSEL
Jeudi 29	LA DAME BLANCHE	Jean DELPINO Turba RABIER (?) André NADON DEVERCORS (?)

FEVRIER 1953

Jeudi 5	MADAME BUTTERFLY	Huguette RIVIERE Maggy JACQUES (?) Agostino CASAVECCHI Charles BOURGUES
Jeudi 12	LE JONCLEUR DE N.D.	Carlo BARONI Charles BOURGUES Dominique DEVERCORS
Jeudi 19	CAVALLERIA RUSTICANA	Nino LOLLINI Charles BOURGUES Hélène COUSIN
	PAILLASSE	Nino LOLLINI Denis POUJOL Liliane FRANCOU
Jeudi 26	ROMEO ET JULIETTE	Agostino CASAVECCHI Serge GIORGETTI Paul CABANEL Charles BOURGUES Robert VILLARS Renée DORIA

MARS 1953

Jeudi 5	HAMLET	Charles BOURGUES Xavier DEPRAZ Jean LEONARD Renée DORIA Suzanne DARBANS
Jeudi 12	FAUST	André LAROZE Xavier DEPRAZ Charles BOURGUES Jacqueline LUCAZEAU
Jeudi 19	MANON	Huguette RIVIERE Louis RIALLAND Charles BOURGUES Xavier DEPRAZ André NADON
Samedi 21 Dimanche 22	CARMEN	Suzanne DARBANS André LAROZE Gérald ETIENNE André NADON PETIT MONDE de ROUBAIX
Jeudi 26	BALLETS	

AVRIL 1953

Jeudi 2 RIGOLETTO

Ugo UGARO  
Agostino CASAVECCHI  
Dominique DEVERCORS  
Renée DORIA

b) THEATRE SEBASTOPOL

SEPTEMBRE 1952

20 & 21 ROSE MARIE  
27 & 28

Pierrette VINCENT  
Barbara LA MAY  
Charles BOURGUES

OCTOBRE 1952

4 & 5 ROSE MARIE  
11 & 12 VALSES DE VIENNE

Charles BOURGUES  
André NADON  
Jacqueline LUSSAS  
Jacqueline DE BOURGES

18 & 19 PRINCESSE CZARDAS

Charles BOURGUES  
André NADON  
Jacqueline LUSSAS

26 & 27 COUPS DE ROULIS

Jacqueline LUSSAS  
Emilienne RANSON  
André NADON

NOVEMBRE 1952

I & 2 SIDONIE PANACHE  
8 - 9 & 11  
15 & 16 LES SALTIMBANQUES  
ou 22 & 23

Sidonie ?  
André NADON  
Marion ? DESCHAUX ?  
RANSON ? ou CAMP ?  
André NADON  
Paillasse ?  
Attraction ?

22 & 23 LE PETIT DUC  
ou 15 & 16

Suzy DESCHAUX  
Emilienne RANSON ou Janine CAMP ?  
Gérald ETIENNE

29 LES 28 JOURS DE CLAIRETTE

Suzy DESCHAUX  
André NADON

DECEMBRE 1952

1er LES 28 JOURS DE CLAIRETTE

6 & 7 LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Suzy DESCHAUX  
DE BOURGES ou CAMP ?  
André NADON

13 & 14 LA VIE PARISIENNE

Charles BOURGUES  
André NADON  
Pierrette TOUMAZO  
Jacqueline LUSSAS

20 - 21 - 24 COLORADO  
25 - 27 - 28  
31

Maurice BAQUET ?  
René COULON  
André NADON  
Armand MESTRAL  
Jacqueline LUSSAS  
Catcheurs ?

JANVIER 1953

1er - 3 - 4 & 5	COLORADO	
10 & 11	LE PAYS DU SOURIRE	René COULON Suzy DESCHAUX
17 & 18	LA MASCOTTE	Suzy DESCHAUX Emilienne RANSON Georges SAUBESTRE ?
24 & 25	LA VEUVE JOYEUSE.	Suzy DESCHAUX Emilienne RANSON Charles BOURGUES
31	LE COMTE DE LUXEMBOURG	Charles BOURGUES Suzy DESCHAUX

FEVRIER 1953

1er	LE COMTE DE LUXEMBOURG	
7 - 8 - 14 & 15	LA BELLE DE CADIX	Elie DELMAS Rita CARRI (?)
21 & 22	LA BAYADERE	Charles BOURGUES André NADON Jacqueline LUSSAS
28	LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT	Charles BOURGUES Jacqueline LUSSAS Emilienne RANSON

MARS 1953

1er	LES MOUSQUETAIRES	
7 & 8	FREDERIQUE	Jacqueline LUSSAS Emilienne RANSON Charles BOURGUES
14 & 15	VICTORIA ET SON HUSSARD	Charles BOURGUES Jacqueline LUSSAS
21 & 22	PHI PHI	Henri REGARD ? Jacqueline LUSSAS
28 & 29	POUR DON CARLOS	Madeleine VERNON ? Ténor ? André NADON Gérald ETIENNE ?

AVRIL 1953

4 - 5 - 6 - 11 & 12	POUR DON CARLOS	
------------------------	-----------------	--

La Commission approuve ces diverses propositions. M. le Professeur PAGET signale que certains artistes envisagés n'ont pu être retenus définitivement, leurs conditions étant exagérées.

MM. René VERDIERE - BORTHAYRE - René BONNEVAL - Mmes Janine MICHEAU - Suzanne JUYOL - Jacqueline BRUMAIRE - Martha ANGELICI, etc....

Les spectacles de comédie s'annoncent particulièrement brillants. Des contrats ont été passés avec différentes firmes qui nous permettront de présenter au public un programme varié comprenant des oeuvres du théâtre contemporain, des grands succès classiques ainsi que des pièces à thèse.

GALAS KARSENTY

vendredi 3 Octobre ) AMI-AMI de J.P. Grédy et P. Barillet  
samedi 4 " ( avec Maria MAUBAN et Simone PARIS  
dimanche 5 " ) et Jacques BERTHIER

vendredi 17 Octobre ) L' HERITIERE d'Henri James  
samedi 18 " ( adaptation de Louis Ducreux  
dimanche 19 " ) avec la principale créatrice : Michèle ALFA

Vendredi 7 Novembre ) LA REPETITION ou L'AMOUR PUNI de Jean Anouilh  
samedi 8 " ( avec Jean SERVALS  
dimanche 9 " )

vendredi 21 novembre ) FELIX d'Henri Bernstein  
samedi 22 " ( avec Jean WALL  
dimanche 23 " )

Vendredi 9 Janvier ) COLOMBE de Jean Anouilh  
samedi 10 " ( pourparlers en cours avec la créatrice  
dimanche 11 " ) Danièle DELORME

en instance : Vendredi 10 - samedi 11 et dimanche 12 Avril  
LE MOULIN DE LA GALETTE avec Yvonne PRINTEMPS et Pierre FRESNAY

-----  
GALAS FRANCE-MONDE PRODUCTIONS (Direction Elvire POPESCO)

samedi 11 octobre ) J'Y SUIS J'Y RESTE de Raymond Vincy et  
dimanche 12 octobre ) Jean Valmy

samedi 25 octobre ) LE DIABLE ET LE BON DIEU de J.P. Sartre  
dimanche 26 " )

samedi 17 janvier ) LUCIENNE ET LE BOUCHER de Marcel Aymé  
dimanche 18 " )

samedi 7 février ) LA LIBERTE EST UN DIMANCHE de Pol Quentin  
dimanche 8 " ) avec le concours d'Edwige Feuillère

PRODUCTIONS THEATRALES GEORGES HERBERT

samedi 1 novembre (Toussaint) LE COUP DE GRACE (en pourparlers)  
dimanche 2 novembre avec Dalio et Paul Maurisse

samedi 6 décembre ) MON AMI GUILLAUME de Gabriel Arout  
dimanche 7 " ) avec Raymond Bussièrès et Annette Poivre

samedi 14 mars ) LE RAYON DES JOUETS de Jacques Deval  
dimanche 15 " ) avec Claude Dauphin

.../

THEATRE HEBERTOT (pourparlers en cours)

samedi 15 novembre )  
dimanche 16 " ) LE PROFANATEUR

samedi 21 février )  
dimanche 22 " ) LES DEMONS CANDIDES de Métaxas

REVUE FRANCO-SUISSE

samedi 24 janvier  
dimanche 25 janvier

M. le Professeur PAGET est en pourparlers avec la Compagnie Marie BELL pour :

"Madame Sans Gêne" qui triomphe régulièrement à la Comédie Française  
" Bérénice" de Racine  
" Duo" de Géraldy avec Jeanne BOITEL et Jean CHEVRIER

+

+ +

Prix des Places

M. le Professeur PAGET propose de maintenir dans les deux théâtres les barèmes appliqués la saison dernière pour les représentations lyriques et de majorer légèrement les tarifs pour les galas de comédie suivant le désir exprimé par les "Galas KARSENTY" et "France-Monde Productions" avec lesquels nous traitons, d'ailleurs, au pourcentage.

La Commission donne un avis favorable.

M. le Professeur PAGET termine en disant la satisfaction du résultat obtenu en 1951-1952 et exprime l'espoir de voir se réaliser l'hiver prochain une "bonne saison théâtrale" sinon meilleure tout au moins aussi favorable que celle écoulée.

La saison est levée à 17 heures 30.

-----



COMMISSION de CONTROLE des THEATRES MUNICIPAUX

REUNION du 26 MAI 1953

PROCES VERBAL N°22



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la Présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire, le mardi 26 mai 1953 à 17 heures 30, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents :

M.M. ROMBAUT, Adjoint au Maire

GRANGEON, Secrétaire Général

LEFEBVRE, Secrétaire Général Adjoint

Assistaient également à la séance :

Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux,  
Secrétaire de séance

M. DOLLE, Contrôleur financier

Excusés :

Mlle MARTINACHE, Adjoint au Maire

M. ROUSSEAUX, Conseiller Municipal

M. le Professeur PAGET ouvre la séance. Il regrette qu'ayant été retenu, il n'ait pu commencer à l'heure prévue, ce retard ayant provoqué le départ de M. ROUSSEUX, appelé par d'autres occupations. Puis, il passe immédiatement à la présentation du compte d'exploitation de la saison 1952/53.

...

RECETTES	Théâtre Sébastopol	Opéra	Total
Produit des entrées	40.167.833	7.177.159	47.344.992
Remboursement de frais occasionnés lors de prêts de salles	913.367	4.933.942	5.847.309
Recettes diverses	276.612	253.284	529.896
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Subventions de la Ville	41.357.812 12.250.000	12.364.385 12.250.000	53.722.197 24.500.000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des recettes	53.607.812	24.614.385	78.222.197

DEPENSES				
	Personnel de salle	784.869	628.759	1.413.628
	Figurants	331.916	72.661	404.577
	Accessoires	25.014	3.015	28.029
	Attractions de scène	43.007	-	43.007
	Privilèges	325.355	-	325.355
Bordereaux	Comité consultatif spectacle	79.204	13.909	93.113
de	Droits d'auteurs dramatiques	4.728.807	697.130	5.425.937
séances	- - lyriques	78.596	4.332	82.928
	Services de surveillance			
	Sapeurs pompiers	155.180	48.480	203.660
	Police	190.240	205.200	395.440
	Taxe sur les spectacles	1.225.530	225.204	1.450.734
	Taxes: locale et transaction	1.110.112	200.111	1.310.223
Costumier		1.610.000	840.000	2.450.000
Editeurs		588.718	300.550	889.268
Location et achat de matériel		4.171.212	732.887	4.904.099
Frais d'impressions		536.042	570.001	1.106.043
Frais d'affichage		116.592	101.749	218.341
Publicité		296.247	253.331	549.578
Frais Généraux		2.188.026	367.037	2.555.063
Artistes de la Troupe		4.993.520	-	4.993.520
- en représentation		5.884.682	2.810.512	8.695.194
Chefs d'Orchestre - Régisseurs		1.102.248	620.620	1.722.868
Musiciens		8.677.688	4.338.843	13.016.531
Choristes		5.337.997	2.669.000	8.006.997
Danseuses		2.108.304	1.054.150	3.162.454
Répétitrices		967.808	483.904	1.451.712
Buralistes		249.644	249.645	499.289
Charges	( Sécurité Sociale	3.320.585	1.658.208	4.978.793
)	Contribution forf.5%	1.215.837	607.355	1.823.192
)	Congés spectacles	1.093.495	546.185	1.639.680
)	Allocations familiales	3.246.051	1.620.979	4.867.030
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Total :	56.782.526	21.923.757	78.706.283

B A L A N C E

RECETTES : 78.222.197  
 DEPENSES : 78.706.283

Excédent de dépenses . . . . . : 484.086

En réalité, la situation de caisse du Directeur accuse, à la clôture des opérations, un reliquat de 202 frs, mais il reste à régler quelques fournisseurs (Presse, afficheurs, imprimeurs, Police) dont les factures, relatives aux mois de mars et avril, s'élèvent à un total de 484.288 frs.

BILAN D'EXPLOITATION

comprenant à la fois les dépenses effectuées par la Direction et celles qui sont reprises au budget de la Ville.

<u>RECETTES</u>	<u>Théâtre Sébastopol</u>	<u>Opéra</u>	<u>Total</u>
<u>Direction</u>			
Recettes totales (y compris la subvention de la Ville)	53.607.812	24.614.385	78.222.197
<u>Ville</u>			
Subvention de l'Etat	150.000	150.000	300.000
Exploitation des rideaux-annonces	282.000	404.000	686.000
Exploitation des vestiaires et W.C.	12.500	12.500	25.000
Redevance sur vente des programmes	147.260	53.347	200.607
	<u>54.199.572</u>	<u>25.234.232</u>	<u>79.433.804</u>
<u>DEPENSES</u>			
<u>Direction</u> : dépenses totales	56.782.526	21.923.757	78.706.283
<u>Ville</u>			
Directeur	237.780	237.780	475.560
Personnel administratif	546.966	546.966	1.093.932
Machinistes, électriciens, concierges	5.850.896	11.470.725	17.321.621
Personnel d'entretien	767.673	2.720.926	3.488.599
Chauffage	951.714	3.327.474	4.279.188
Eclairage	894.154	1.067.328	1.961.482
Entretien des bâtiments	262.440	1.373.313	1.635.753
Assurances des décors, artistes, spectateurs	13.992	13.993	27.985
Mobilier - Achat et entretien	-	2.000	2.000
Atelier des décors - Personnel	1.198.136	1.198.137	2.396.273
- - - Matériel	1.276.051	1.276.051	2.552.102
Dépenses diverses - Patente - Impôt foncier	1.077.258	377.067	1.454.325
	<u>69.859.586</u>	<u>45.535.517</u>	<u>115.395.103</u>

B A L A N C E

Recettes . . . . .	=	79.433.804
Dépenses . . . . .	=	<u>115.395.103</u>
Excédent de dépenses . . . . .	=	35.961.299
Subvention de la ville . . . . .	=	<u>24.500.000</u>
DEFICIT	=	<u>60.461.299</u>

Défalcation faite de la somme de : 1.906.535 frs représentant le montant des droits perçus par l'Administration des Contributions Indirectes au profit de la Ville, soit: 967.158frs au titre de la taxe sur les spectacles, 619.377 frs au titre de la taxe locale et 320.000 frs au titre de la patente, notre charge totale dans l'exploitation des Théâtres Municipaux peut être ramenée à : 58.554.764 francs.

Rappelons qu'elle était de 49.040.517 frs la saison dernière soit une augmentation de 9.514.247 francs.

ETUDE PARALLELE DES DEPENSES ET RECETTES, SAISONS 1951/52  
et 1952/53

	<u>1952/1953</u>	<u>1951/1952</u>	<u>en plus</u>	<u>en moins</u>
<u>RECETTES "Direction"</u>				
Produit des ENTREES .....	47.344.992	45.182.589	2.162.403	
Locations de salles .....	5.847.309	6.388.435	-	541.126
Recettes diverses .....	529.896	709.249	-	179.353
 <u>RECETTES "Ville"</u>				
Subvention de l'Etat .....	300.000	340.000	-	40.000
Exploitation des Rideaux- Annonces .....	686.000	686.000	-	-
Exploitation des Vestiaires W.C. ....	25.000	25.000	-	-
Redevance sur vente programmes ..	200.607	204.371	-	3.764
	-----	-----	-----	-----
Totaux :	54.933.804	53.535.644	2.162.403	764.243
	- 53.535.644		- 764.243	
	-----		-----	
Différence en plus ...	1.398.160		1.398.160	
	=====		=====	

DEPENSES "Direction"

	<u>52 - 53</u>	<u>51 - 52</u>	<u>en +</u>	<u>en -</u>	
Personnel de salle	1.413.628	1.405.601	8.027	-	
Figurants	404.577	251.059	153.518	-	
Accessoires	28.029	40.173	-	12.144	
Attractions de scène	43.007	136.410	-	93.403	
Borde- reaux de séances	Privilèges	325.355	341.383	-	16.028
Comité consult. spect.	93.113	26.698	6.415	-	
Droits d'auteurs dramat.	5.425.937	4.862.811	563.126	-	
Droits d'auteurs lyriques	82.928	107.686	-	24.758	
Services de sécurité					
Sapeurs-Pompiers	203.660	184.480	19.180	-	
Police	395.440	421.700	-	26.260	
Taxe sur spectacles	1.450.734	1.393.486	57.248	-	
Taxes : locale et transact.	1.310.223	1.262.363	47.860	-	
Costumier	2.450.000	1.887.200	562.800	-	
Editeurs	889.268	795.090	94.178	-	
Location et achat matériel	4.904.099	3.761.557	1.142.542	-	
Frais d'impressions	1.106.043	1.083.120	22.923	-	
Affichage	218.341	1.095.421	-	877.080	
Publicité	549.578	394.848	154.730	-	
Frais Généraux	2.555.063	1.086.167	1.468.896	-	
Artistes de la Troupe	4.993.520	4.192.539	800.981	-	
Artistes en représentation	8.695.194	7.504.664	1.190.530	-	
Chefs d'Orchestre - Régisseurs	1.722.868	2.104.434	-	381.566	
Musiciens	13.016.531	11.891.787	1.124.744	-	
Choristes	8.006.997	7.082.071	924.926	-	
Danséuses	3.162.454	3.001.892	160.562	-	
Répétitrices	1.451.712	1.456.692	-	4.980	
Buralistes	499.289	455.093	44.196	-	
Charges sociales	( Assurances Sociales	4.978.793	4.614.027	364.766	-
	( Contrib. forf. 5 %	1.823.192	1.661.416	161.776	-
	( Congés spectacles	1.639.680	1.780.165	-	140.485
	( Allocations famil.	4.867.030	4.451.087	415.943	-
	<b>Totaux :</b>	<b>78.706.283</b>	<b>70.793.120</b>	<b>9.489.867</b>	<b>1.576.704</b>
		<b>- 70.793.120</b>	<b>- 1.576.704</b>		
	<b>Différence en plus :</b>	<b>7.913.163</b>	<b>7.913.163</b>		

DEPENSES " VILLE "

	<u>1952-1953</u>	<u>1951-1952</u>	<u>en +</u>	<u>en -</u>
Directeur	475.560	550.450	-	74.890
Personnel administratif	1.093.932	1.084.017	9.915	-
Machinistes-Electriciens	17.321.621	17.248.801	72.820	-
Personnel d'entretien	3.488.599	3.588.217	-	99.618
Chauffage	4.279.188	3.861.873	417.315	-
Eclairage	1.961.482	792.976	1.168.506	-
Entretien des bâtiments	1.635.753	1.362.457	273.296	-
Assurances: décors-artistes- spect.	27.985	27.985	-	-
Mobilier-achat et entretien	2.000	47.890	-	45.890
Matériel de scène	-	550.000	-	550.000
Atelier de décors-Personnel	2.396.273	1.473.602	922.671	-
- - Matériel	2.552.102	1.991.782	560.320	-
Dépenses diverses - Patente	1.454.325	734.397	719.928	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux :	36.688.820	33.314.447	4.144.771	770.398
	- 33.314.447		- 770.398	
	<hr/>		<hr/>	
Différence en plus :	3.374.373		3.374.373	

Différence en plus DEPENSES Ville	3.374.373
- - - Direction	7.913.163
	<hr/>
Total :	11.287.536
Différence en plus RECETTES	1.398.160
	<hr/>
	9.889.376
	<hr/> <hr/>

Déficit saison 1952-1953 = 60.461.299  
 - - 1951-1952 = 50.571.923

---

9.889.376

---

---

M. le Professeur PAGET définit les raisons qui ont provoqué cet accroissement de déficit (malgré la plus value du produit des entrées qui s'est chiffrée à 2.162.403 frs) et divise l'augmentation des dépenses en deux catégories :

I) Direction - 2) Ville

I) Augmentation Dépenses Direction

- a) Attribution d'une prime mensuelle de 3.000 frs au personnel des "Masses" (musiciens, choristes, danseuses, répétitrices) avec répercussion des Charges Sociales. Cette dépense, à elle seule, a été de l'ordre de 3.196.913 francs.
- b) Revalorisation de certains cachets d'Artistes et traitements de Chefs de service. Il est à remarquer que les cachets accordés aux Vedettes n'ont jamais dépassé le plafond de 40.000 frs établi par la Commission de Contrôle. Ce plafond est de beaucoup inférieur à celui atteint dans les principaux théâtres de Province.
- c) Augmentation du nombre de matinée classiques offertes par l'Administration Municipale aux Elèves de l'Enseignement secondaire Libre et Officiel (sept séances au lieu de quatre la saison précédente). Ces représentations ayant obtenu un très gros succès et présentant un intérêt certain sur le plan pédagogique, M. le Président de la Commission de Contrôle estime nécessaire, non seulement de poursuivre cet effort, mais de l'intensifier au cours de la saison prochaine.
- d) Augmentation des tarifs de location affectant les éditions musicales, le matériel décors et costumes des opérettes à grand spectacle. A remarquer que seulement pour ces opérettes, la location s'est chiffrée à 1.142.542 frs de plus que la saison précédente.

2) Augmentation Dépense Ville.

- a) Modifications apportées au poste d'alimentation du courant haute tension et poursuite des travaux intéressant le "Grand Secours" de l'Opéra.
- b) Revalorisation, par suite de titularisation, des traitements du personnel de l'Atelier des Décors.
- c) Augmentation de la patente qui est passée, pour le Théâtre Sébastopol, de 394.000 frs à 808.000 francs.
- d) Léger fléchissement des recettes provenant notamment des locations de salle.

Tenant compte de ces remarques, on peut considérer que la gestion de la saison théâtrale 1952/1953 a été à peu près identique à celle de la saison précédente.

Etat indiquant, pour chaque poste, l'origine des différences accusées par le tableau comparatif des RECETTES et des DEPENSES entre les saisons 1951-1952 et 1952-1953.

Postes	en plus	en moins
<u>RECETTES</u>		
Produit des ENTREES	2.162.403	SEBASTOPOL en + 2.941.873 OPERA en - 779.470
Location de salles		541.126 SEBASTOPOL en - 244.418 OPERA en - 296.708
<u>DEPENSES "Direction"</u>		
Figuration	153.518	augmentation provoquée par les opérettes à grand spectacle
Droits d'auteurs	563.126	(
Taxe sur spectacles	57.248	) en fonction des recettes de Sébastopol
- locale et transaction	47.850	(légèrement supérieures à 51/52
Costumier	562.800	majoration de 50.000 frs au contrat 7 mensualités au lieu de 6 moins frais des matinées classiques 51/52
Editeurs	94.178	Majoration des tarifs de location
Loc. et achat matériel	1.142.542	frais occasionnés par location des décors et costumes opérettes Gd spect.
Frais d'impressions	22.923	en diminution par rapport à saison dernière en ce qui concerne les affiches Achat tickets d'entrée = 200.000 frs
Affichage		877.080 Réduction nombre des affiches - prix à la pose
Publicité	154.730	Edition Roubaix Tourcoing supprimée en partie saison précédente
Frais Généraux	1.468.896	Indemnités accordées aux troupes des matinées classiques du Jeudi : Lion des Flandres = 200.000 " " 175.000 Borelli 120.000 " " 150.000 Cottinet 180.000 " " 180.000 Deninx 170.000 et augmentation tarifs transports Paris-Lille des décors et costumes opérettes grand spectacle.
Artistes Troupe	800.981	augm. cachets de certains artistes
Artistes en Rep.	1.190.530	SEBASTOPOL = en + 840.000 frs dont 200.000 à Bourgues et à l'importance des distributions opér. Gd spect. OPERA en + 350.000 frs cachets en hausse.
Chefs d'Orchestre Régisseurs		381.566 I chef d'orchestre au lieu de 2
Musiciens	1.124.744	(
Choristes	924.926	) prime mensuelle de 3.000 frs
Danseuses	160.562	(
Buralistes	44.196	)

Postes	en plus	en moins	
<u>DEPENSES "Direction" (suite)</u>			
Assurances sociales	364.766		(
Contribution 5%	161.776		) charges nouvelles consécutives à la
Allocations famil.	415.943		( prime mensuelle
Congés spectacles		140.485	Taux ramené de 5 à 4% à compter du 1er janvier 1953
-----			
<u>DEPENSES "Ville"</u>			
Directeur		74.890	7 mensualités contre 9 saison préc.
Personnel administ.	9.915		1 agent promu à une classe supérieure
Machinistes, électric.	72.820		augmentation consécutive aux promotions de classes
Personnel d'entretien		99.618	Agents démissionnaires remplacés par personnel payé au traitement de base
Chauffage	417.315		<u>OPERA</u> 1.000 frs de majoration à la tonne entre les prix de 51/52 et 52/53 légère augmentation du coût de la main-d'oeuvre 184 jours de chauffe consommation = 312 T.
Eclairage	1.168.506		<u>SEBASTOPOL</u> : sans changement <u>OPERA</u> Travaux réfection instal. électriques loge concierge - cave - sous-sol <b>384.000 frs</b> saison 51/52, facture 1er trimestre 52 non réglée à la clôture des comptes 216.000 frs <u>SEBASTOPOL</u> Travaux install. électrique loge concierge et réfection inst. élect. loges artistes : 271.000 frs augmentation de la consommation et du prix du kw. total saison = 297.000 frs <u>OPERA</u> poursuite des travaux grand secours 51/52 achat tabourets, réparation de fauteuils 51/52 achat orgue électro-statique Titularisation du personnel, revalorisation des traitements de l'ordre de 100% en - appointements du Chef d'atelier en + Mémoires travaux exécutés par M. MOLIERE
Entretien bâtiments	273.296		
Mobilier		45.890	
Matériel de scène		550.000	
Atelier décors	922.671		
Personnel			
Matériel	560.320		
-----			

M.le Professeur PAGET passe ensuite à l'analyse de la saison 1952/53 au point de vue artistique.

THEATRE DE L'OPERA -

I ) Spectacles donnés par notre troupe sédentaire :

Quatre " Reprises " importantes ont été effectuées dans d'excellentes conditions de présentation :

- " La Walkyrie " de Richard Wagner
- " Si j'étais Roi " d'Adolphe Adam
- " La Dame Blanche " de Boïeldieu
- " Hamlet " d'Ambroise Thomas.

Citant en exemple " La Walkyrie ", le Président de la Commission de Contrôle déplore le peu d'empressement du public pour cet ouvrage Wagnérien joué avec une distribution remarquable comprenant : Micheline Sanders, Janine Muller, Suzanne Darbans, Victor Forti, Paul Cabanel et Xavier Depraz.

Seize ouvrages du répertoire courant ont été représentés avec le maximum de soins et avec le concours d'Artistes réputés :

Faust - Werther - Madame Butterffly - Le Jongleur de Notre-Dame - Paillasse - Cavalleria Rusticana - Roméo et Juliette - Manon - Carmen - Lakmé - Rigoletto - Le Barbier de Séville - Les Pêcheurs de Perles - La Tosca - La Traviata - La Vie de Bohême.

Un spectacle de Danse comprenant :

- " Ombres et Lumières " sur l'Ouverture d'Obéron de Weber
- " Pygmalion " sur la Symphonie classique de Prokofieff
- " Coppélia " de Léo Delibes,

a été présenté uniquement par notre Corps de Ballet et bien que ne pouvant rivaliser avec les Galas de Danse extérieurs, a obtenu un légitime succès.

2) Tournées diverses :

Comédies

La saison de Comédie a été excellente. Vingt-et-un ouvrages ont été présentés par des Tournées de premier ordre : Galas Karsenty - Compagnie Madeleine Renaud/Jean-Louis Barrault - Compagnie Marie Bell - France Monde Productions - Théâtre Hébertot, etc.,

La salle de l'Opéra a été accordée gracieusement par l'Administration Municipale pour des Galas organisés par des groupements locaux :

- " Le Misanthrope " de Molière, à l'occasion du Centenaire du Lycée Faïfherbe,
- " l'Otage " de Paul Claudel, pour la Commémoration du 75ème Anniversaire des Facultés Catholiques,
- " Elyphème d'Albert Samain - Gala organisé par les Amis du Château de Versailles.

M. le Professeur PAGET remarque que dans le domaine lyrique, la représentation de "Manon" donnée avec le concours de : Huguette Rivière, Henry Legay, Xavier Depraz et Bourgues, a été organisée par l'Administration Municipale au bénéfice de l'Association des Médailleurs Militaires de la Région de Lille .

Concerts - Récitals - Danse

Six grands Concerts par l'Orchestre de la Radiodiffusion Régionale.

Deux grands Concerts par l'Orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire .

Cinq Récitals par des Solistes réputés : Reuchsel - Andrès Ségovia - Léon Kartun - Uninsky - Ménuhin.

Une soirée par les Negro-Spirituals " Les Jubilee Singers" ,

Une soirée de Jazz avec Mezz Mezzrow et ses Partenaires,

Trois Galas de Danse : Ballets Janine Charrat, Ballets espagnols Teresa et Luisillo , les Etoiles de l'Opéra avec Serge Lifar, Lycette Darsonval, Liane Daydé et Alexandre Kalioujny.

THEATRE SEBASTOPOL :

Représentations Lyriques

Création à Lille de deux opérettes à grand spectacle : "Colorado" ( avec le concours des deux créateurs Maurice Baquet et Armand Mestral) et " Pour Don Carlos " .

Reprise de deux grandes opérettes : "Rose-Marie" et "Sidonie Panache" .

Pour ces quatre pièces, les décors et costumes ont été loués spécialement à Paris .

Présentation de 18 ouvrages du répertoire courant: Valses de Vienne- Princesse Czardas - Rêve de Valse - Les Cloches de Corneville- Les Saltimbanques - Les 28 jours de Clairette - La Veuve Joyeuse - La Vie Parisienne - Le Pays du Sourire - La Mascotte - Le Petit Duc - Le Comte de Luxembourg - La Belle de Cadix - Comtesse Maritza - Frédérique - Les Mousquetaires au Couvent - Victoria et son Hussard - Passionnément .

Six représentations ont été offertes gracieusement aux "Vieux Travailleurs" et "Economiquement faibles" de la Ville .

Deux représentations ont été données au bénéfice d'oeuvres locales :

a) "Le Comte de Luxembourg" pour l'Association Lilloise d'Aide aux Mères de Famille ,

b) " Comtesse Maritza" pour le Comité d'Entraide aux Baraquements de la rue Jeanne Hachette et du Faubourg de Béthune .

.....

Matinées classiques

Sept matinées classiques ont été offertes par l'Administration Municipale aux Elèves des Etablissements Secondaires de l'Enseignement Libre et Officiel :

Compagnie du Lion des Flandres : "La Première Légion" - "Antigone" et "Poi' de Carotte" ;

Spectacles Borelli : "Le Malade Imaginaire" - "Tartuffe" ;

Compagnie des Tréteaux de Flandre : "La Comtesse d'Escarbagnas" et "Le Voyage de M. Perrichon" - "Nos plus belles pages classiques" ;

Spectacles Jean Deninx : "Le Misanthrope".

Concerts - Récitals

Neuf concerts organisés par les "Jeunesses Musicales de France",

Deux concerts par l'Orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire de Lille, dont un dirigé par le Maître Robert Lannoy, Grand Prix de Rome et l'autre sous la direction du jeune prodige Roberto Benzi.

Deux concerts de jazz : Sydney Béchet et Claude Luter - Dizzy Gillespie.

Un concert de Musique Tropicale par Eddie Warner.

Spectacles variés

Yves Montand - Grenier de Montmartre - Reine d'un jour - etc..

+

+ +

Parlant de l'interprétation des ouvrages lyriques, M. le Professeur Paget signale le cas du ténor Elie Delmas : Cet Artiste ami personnel de M. Derroja, avait été engagé par ce dernier en mai 1952, pour six représentations de "La Belle de Cadix" au Théâtre Sébastopol, les 7 - 8 - 14 et 15 février 1953, au cachet de 20.000 frs par séance.

M. Delmas ayant été vivement critiqué par la Presse et le public lillois, le succès des 3 représentations prévues risquant d'être contrarié, M. Derroja fut chargé par M. le Professeur Paget d'engager un autre Artiste pour les 14 et 15 février et de s'entendre avec M. Delmas au sujet des trois représentations qu'il n'aurait pas à effectuer en raison de son insuffisance.

Le Directeur téléphona à l'intéressé, s'entendit avec lui et lui confirma, par lettre du 12 février, qu'il lui ferait parvenir un chèque de trente mille francs à titre de dédommagement pour les trois représentations en question. M. Delmas répondit le 16 février en lui donnant son accord sur ces bases.

Toutefois, le Président de la Commission de Contrôle ne voulant pas faire supporter par l'Administration Municipale cette dépense occasionnée par le Directeur, informa celui-ci qu'il serait seul responsable de l'affaire.

M. Derroja se mit alors personnellement en rapport avec M. Delmas et assura ensuite M. le Professeur Paget que la question était réglée amiablement.

Or, le 19 mai, nous avons reçu du Syndicat National des Acteurs, une lettre recommandée avec accusé de réception, datée du 18 mai et libellée comme suit :

Monsieur le Directeur  
des Théâtres Municipaux

LILLE

Monsieur le Directeur,

Le 28 mai 1952, vous engagiez M. Elie DELMAS, notre adhérent, pour six représentations de la "Belle de Cadix" pour les 7, 8, 14 et 15 février 1953 à 20.000 frs par représentation.

M. Elie DELMAS fit la première semaine 4 représentations mais vous lui avez signifié ensuite qu'il ne convenait pas pour les 3 dernières représentations à faire les 14 et 15 février.

Vous ne lui avez payé que les 4 représentations faites et refusez de lui payer les 60.000 frs de cachets qui lui restaient dûs.

Or, le 21 janvier 1953, M. LEMPERS Directeur du Théâtre Municipal de Villeurbanne, écrivait à M. DELMAS pour lui offrir 4 représentations de la "Belle de Cadix" pour les 27, 28, 29 mars. M. DELMAS confirmait aussitôt son accord par téléphone.

Mais, apprenant que vous aviez arrêté les représentations de M. Elie DELMAS en cours de contrat, M. LEMPERS ne fit pas faire les 4 représentations à notre adhérent. Il est donc inutile d'insister sur le grave préjudice moral et artistique, causé par votre décision abusive à notre adhérent.

Aussi, par la présente recommandée A.R. pour la bonne forme, nous vous demandons de nous faire parvenir dans les 15 jours de la date de réception de la présente :

- 1)- les soixante mille francs restant dûs sur le contrat du 28 mai 1952,
- 2)- les quatre vingt mille frs perdus par M. Elie DELMAS, par votre fait, pour le théâtre de Villeurbanne.

faute de quoi nous nous verrions dans l'obligation de porter cette demande sur le plan contentieux, sans préjudice de dommages-intérêts supplémentaires.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments très distingués.

l'Agent Général  
(signé) Pierre CHESNAIS

M. DERROJA a été informé de cette affaire le 22 mai et nous attendons sa réponse.

+  
+ +

.../

Monsieur le Professeur PAGET informe ensuite les Membres de la Commission de Contrôle que Monsieur le Maire et lui-même ont agréé favorablement la candidature de Monsieur COTTINET, à la Direction des Théâtres et que le Conseil d'Administration a été de leur avis.

L'intéressé serait engagé pour 10 mois à compter du 1er Août 1953, aux appointements mensuels de 90.000 francs.

Le Contrôleur Financier ayant soulevé le problème des règles du cumul des emplois publics, le Président de la Commission de Contrôle charge Monsieur GRANGEON, Secrétaire Général et Monsieur DOLLE d'étudier la question et de prendre rendez-vous avec Monsieur COTTINET.

Monsieur le Professeur PAGET ajoute qu'il a proposé à l'Administration Municipale d'étendre la durée de la saison théâtrale à 8 mois, et même - si les conditions budgétaires le permettent - à 9 mois. Sa proposition a reçu l'agrément de ses Collègues.

Il propose d'augmenter la subvention mensuelle de la Ville et de la porter de 3.500.000 Frs à 4.000.000, afin d'éviter les difficultés de trésorerie rencontrées à la fin de la saison 1952/53, celle-ci s'étant soldée par un excédent de dépenses (pour la Direction) de 484.086 Frs - excédent pour lequel il y aura lieu de demander le vote d'un complément de subvention lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. le Président de la Commission ajoute que cet excédent de dépenses a été occasionné, en fin de saison, par un brusque fléchissement des recettes constaté au Théâtre Sébastopol, lors des dernières représentations de l'opérette à grand spectacle "Pour Don Carlos".

Cette situation n'est d'ailleurs pas spéciale à nos théâtres ; tous les spectacles, en général, traversant une période difficile en raison de la crise économique actuelle.

Sur proposition du Président, la Commission approuve le compte d'exploitation présenté par Monsieur DERROJA et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H. 45.

-----